RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

Au 30 JUIN 2023

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION DE LA PREVISION DES REFORMES ET DES ETUDES

TABLE DES MATIERES

I. 4
II. 6
II.1 9
II.1.1 Sous-axe A.1 La rénovation du cadre budgétaire 8
II.1.1.1 : Les prévisions budgétaires 8
II.1.1.2 : La programmation budgétaire à moyen terme 9
II.1.1.3 : Les budget-programmes 11
II.1.1.4 : La transparence du budget de l'Etat 11
II.1.1.5 : La diffusion des modes de gestion issus de la LOLF 13
II.1.2 Sous-axe A.2 : La rénovation du cadre de la comptabilité publique 14
II.1.2.1 : La préparation du cadre normatif : 15
II.1.2.2 : La comptabilité générale fondée sur les droits et obligations 16
II.1.2.3 : La rénovation de la comptabilité des entreprises publiques 18
II.1.2.4 : La comptabilité des collectivités territoriales 19
II.2 Erreur ! Signet non défini.
II.2.1 Sous-axe B.1 : Renforcement et optimisation de la mobilisation des recettes fiscales 22
II.2.1.1 : L'optimisation de la mobilisation et du rendement des recettes fiscales 22
II.2.1.2 : Le renforcement de la justice fiscale et du consentement à l'impôt 26
II.2.2 Sous-axe B.2 : Renforcement de la mobilisation des recettes douanières : 27
II.2.2.1 : La Mobilisation des recettes Douanières 28
II.2.3 Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat 30
II.2.3.1 : L'optimisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat 30
II.2.4 Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales
33
II.2.4.1 : Assises juridiques et justifications des recettes non fiscales. 33
II.2.4.2 : Mise en application des règles de comptabilisation. 34
II.2.4.3 : Optimisation de gestion du FNRH. 34
II.3 Erreur ! Signet non défini.
II.3.1 Sous-axe C.1 Renforcement du suivi de la situation financières des opérateurs publics et entreprises publiques. 37
II.3.1.1 Cadre de pilotage des opérateurs et entreprises publiques et stratégie du développement du secteur public 38
II.3.2 Sous-axe C2. Amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette intérieure de l'Etat. 39
II.3.2.1 : Prévision, pilotage et Gestion de la trésorerie 40
II.3.2.2 : La diversification des outils de gestion de la trésorerie. 41
II.3.3 Sous-axe C.3: Instauration d'une gestion dynamique de la dette extérieure. 41
II.3.3.1 : activités continues du suivi. 42
II.3.3.2 : Elaboration de la stratégie de la dette. 43
II.3.3.3 : coordination de la gestion de la dette publique 43

II.3.4 Sous-axe C.4: Réformes du cadre de gestion du secteur des assurances : 44
II.3.4.1 : Cadre légal et dispositif de contrôle 45
II.3.4.2 58
II.4 59
II.4.1 Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges 47
II.4.1.1 : La dématérialisation et la modernisation des moyens de paiement 47
II.4.1.2 : Modernisation de l'accès aux données et informations budgétaires et financières 49
II.4.2 Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes. 50
II.4.2.1 Adaptation de l'administration aux enjeux de la réforme : 50
II.4.2.2 Adaptation de l'administration déconcentrée aux enjeux de la réforme : 51
II.4.3 Sous-axe D.3 : Modernisation des moyens pour lutter contre la fraude en douanes et les trafics 52
II.4.3.1 Moderniser des moyens pour lutter contre la fraude en douane 52
II.5 66
II.5.1 Sous-axe E.1 Renforcement et harmonisation de la fonction de l'audit interne au Ministère des Finances : 54
II.5.1.1 Instauration de l'audit interne 54
II.5.2 Sous-axe E.2 Structuration de la démarche de contrôle interne au Ministère des Finances 55
II.5.2.1.1 Instauration de la démarche de contrôle interne : 55
II.5.3 Sous-axe E.3 : Professionnalisation des missions et des activités de l'Inspection Générale des Finances. 56
II.5.3.1 Poursuite de la professionnalisation : 56
II.5.3.2 Démarche de qualité : 58
II.5.4 Sous-axe E 5 : Le contrôle externe 58
II.5.4.1 Transmission des documents et données budgétaires et comptables 59
II.5.4.2 Les transmissions à l'Assemblée Nationale 60
II.5.4.2.1 Renforcement des capacités et assistances techniques 60
II.6 Erreur ! Signet non défini.
II.6.1 Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants 61
II.6.1.1 : l'adaptation des systèmes existants 61
II.6.2 Sous-axe F.2 : Mise en place du système d'information intégré pour la gestion des finances publiques 63
II.6.2.1 Stratégie et politique d'informatisation 63
II.6.2.2 : Le système d'information intégré de gestion des finances publiques 63
II.7 Erreur ! Signet non défini.
II.7.1 Sous-axe G.1: coordination et pilotage des réformes : 65
II.7.1.1.1 Coordination et pilotage des réformes 65
II.7.2 Sous-axe G.2 Suivi évaluation des réformes 66
II.7.2.1.1 : Conduite du suivi-évaluation de la mise en œuvre des réformes 66
II.8 Erreur ! Signet non défini.
II.8.1 Sous-axe H.1 Formation du personnel et perfectionnement 68
II.8.1.1 : Les formations 68
II.8.1.2 : Perfectionnements et échange d'expériences 69
II.8.2 Sous-axe H.2 Communication et conduite du changement 69

II.8.2.1 : La communication 69

I. Introduction

Le Schéma Directeur des Réformes des Finances Publiques (SD-RFP) 2021-2025 définit les orientations stratégiques des réformes et les lignes directrices opérationnelles de leur mise en œuvre durant toute cette période. Ces réformes des finances publiques interviennent en application de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances et en réponse aux constats et insuffisances mis en évidence par les différentes évaluations des finances publiques.

Le SD-RFP 2021-2025 constitue le document de référence des réformes et met l'accent sur l'amélioration du processus de budgétisation, l'optimisation des recettes de l'Etat et la modernisation des finances publiques. Ce faisant, ces réformes s'inscrivent dans la poursuite de la déconcentration du processus budgétaire et le recentrage de la mission du Ministre chargé des Finances vers un rôle de régulation, de centralisation de la préparation et la bonne exécution des lois de finances.

La mise en œuvre efficace des politiques publiques garantissant l'atteinte des objectifs de développement est tributaire d'un système de gestion des finances publiques transparent, organisé, fondé sur la discipline budgétaire et l'allocation efficace des ressources. A ce titre les réformes des finances publiques visent à atteindre les objectifs suivants :

Les réformes engagées s'inscrivent dans le cadre global de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) et précisément du « Chantier stratégique de la gouvernance économique et financière » du « Levier 3 : Gouvernance dans toutes ses dimensions ».

Objectif global : Etablir un système de gestion des Finances Publiques performant, conforme aux standards internationaux qui permet de mettre en œuvre la SCAPP et le programme prioritaire défini par le gouvernement.

Objectifs stratégiques spécifiques des réformes :
L'objectif global des réformes des finances publiques sera atteint à travers la réalisation de l'ensemble des objectifs stratégiques suivants [1]:

- Renforcer la bonne gouvernance et l'efficacité des finances publiques ;
- Optimiser la mobilisation et le rendement des recettes de l'Etat ;
- Instaurer la justice fiscale et renforcer le consentement à l'impôt ;
- Assurer la viabilité de la dette et maitriser les risques financiers ;
- Instaurer l'administration des finances moderne et efficace ;
- Professionnaliser les missions et les activités d'audit et de contrôle interne ;
- Intégrer les systèmes d'information des gestions des finances publiques ;
- Réussir le pilotage et la mise en œuvre coordonnée des réformes ;
- Former une masse critique de cadres capables de porter les réformes des finances publiques et les mettre en œuvre ;

[1] Plan d'actions stratégique du MF

- Rendre la réforme plus visible et réduire les résistances aux changements.

Ces objectifs stratégiques seront atteints à travers la mise en œuvre des huit (8) axes de réformes présentées comme suit :

Objectifs stratégiques	Axes de réformes
1. Renforcer la gouvernance et l'efficacité de la gestion des finances publiques	Axe A : La rénovation des cadres, budgétaire et comptable de l'Etat
2. Optimiser la mobilisation et le rendement des recettes de l'Etat **3.** Instaurer la justice fiscale et renforcer le consentement à l'impôt	Axe B : La mobilisation des recettes publiques et politique fiscale
4. Assurer la viabilité de la dette et maitriser les risques financiers ;	Axe C : La gestion des opérations financières de l'Etat et des opérateurs
5. Instaurer une administration des finances moderne et efficace	Axe D : La modernisation de l'administration des finances
6. Professionnaliser les missions et les activités d'audit et de contrôle interne	Axe E : L'audit et le contrôle interne au sein du Ministère des Finances
7. Intégrer les systèmes d'information des gestions des finances publiques ;	Axe F : Système d'information de la gestion des finances publiques
8. Réussir le pilotage et la coordination de la mise en œuvre des réformes ;	Axe G : Coordination et suivi des réformes
9. Former une masse critique de cadres capables de porter les réformes des finances publiques et les mettre en œuvre **10.** Rendre la réforme plus visible et réduire les résistances aux changements	Axe H : Renforcement des capacités et communication

II. Mise en œuvre des réformes

Méthodologie et approche :

Ce rapport est basé sur les déclarations faites par les structures en charge de la mise en œuvre des actions programmées dans le Schéma Directeur des Réformes des Finances Publiques. Ainsi le niveau de réalisation est déterminé par ces entités sur la base d'une estimation s'appuyant sur les appréciations propres à chaque structure.

En outre, les pourcentages de réalisation présentés ci-dessous sont évalués par rapport à la cible de réalisation totale des composantes du plan d'actions sur les cinq (5) années. Ils ne représentent pas le niveau de réalisation déterminé par rapport aux cibles annuelles.

Le présent rapport constitue une synthèse des éléments d'informations fournies par les directions et structures du Ministère des Finances, à travers la plateforme de suivi des réformes mise à leur disposition par la Direction de la Prévision, des Réformes et des Etudes (DPRE).

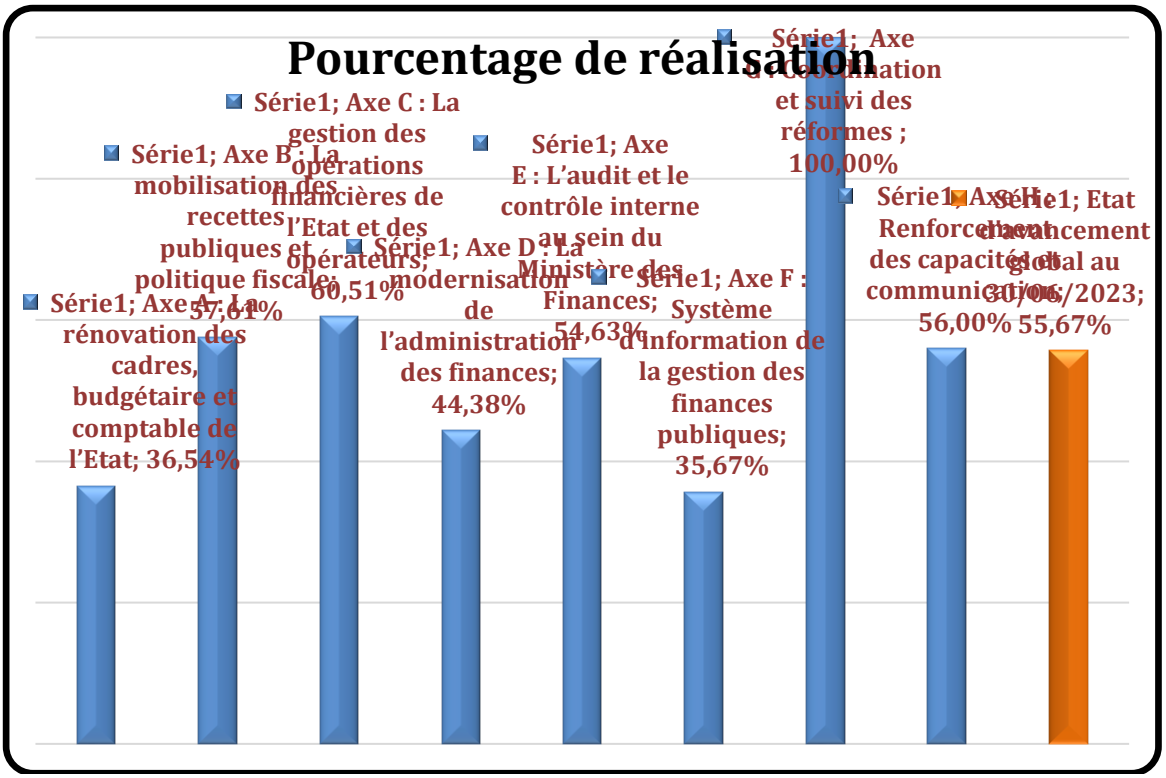

<u>Le niveau global de réalisation du plan d'actions de réforme prévu par le schéma directeur des réformes des finances publiques 2021-2025, est de 56% au 30 juin 2023 correspondant à une date de mi-parcours par rapport à la période couverte par ce schéma directeur.</u>

Commentaires généraux :

Nous constatons après vérification du plan d'actions, que certaines structures ne se sont pas suffisamment appropriées le Schéma Directeur ni ses orientations stratégiques. Ceci, s'est traduit par la programmation de certaines activités sans relation évidente avec les actions que ces activités sont censées mettre en œuvre. En effet, certaines actions sont considérées comme réalisées alors qu'elles n'ont pas été déclinées en activités et aucune information précise n'est fournie pour mettre en exergue ce qui a été réellement réalisé. De ce fait, le présent rapport se limite à préciser le pourcentage de réalisation annoncé par la structure concernée

Dans ce cadre, il a été demandé aux structures concernées de fournir les éléments corroborant les niveaux de réalisation annoncés et les explications des insuffisances et difficultés qui ont constitué une contrainte dans la mise en œuvre des activités faiblement exécutées.

Par ailleurs, la possibilité de pondération des tâches, des activités et des actions offertes par la plateforme de pilotage des réformes n'a pas été appliquée, ce qui se répercute sur la pertinence des taux réels de réalisation des activités.

En outre, certaines actions ont été reprises plusieurs fois par la plate-forme qui les a considérées comme des actions distinctes alors qu'il s'agit en réalité de la même action.

Ce genre d'imperfection est visiblement dû à un problème d'importation du fichier du plan d'actions dans la plateforme qui a conduit également à la fusion des deux sous-axes F.1 et F.2 relatifs respectivement à l'Evolution des systèmes d'information existants et la "Mise en place du système d'information intégré pour la gestion des finances publiques"

Aussi, il a été constaté que le sous-axe D3 « Modernisation des moyens pour lutter contre la fraude en douanes et les trafics » a été intégré dans le sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat.

Ces insuffisances ont commencé à être corrigées dans la plateforme de suivi du plan d'actions des réformes. Elles ont été traitées manuellement dans le cadre du présent rapport, ce qui pourrait amener les taux d'exécution des actions et des sous-axes à faire l'objet d'un ajustement suite aux calculs automatisés qui seront réalisés ultérieurement par ladite plateforme après les rectifications en cours.

D'autre part, il a été constaté que les indicateurs de réalisation prévus par le Plan d'actions des réformes (PAR) n'ont pas été renseignés pour mesurer l'effectivité de l'exécution du plan d'actions. Or, aucun suivi-évaluation efficace ne saurait se faire sans la mise en place d'indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs assignés aux différentes actions et activités.

D'autres contraintes ont été aussi identifiées à savoir les :

- Tâches nécessitant une expertise ou une assistance technique ;
- Tâches dont le financement n'est pas disponible pour continuer l'exécution ;
- Tâches tributaires d'autres tâches (interdépendance de certaines tâches) ;
- Tâches liées à la prise et/ou l'application d'une mesure donnée ;
- Tâches liées à la transmission des TDR par les Directions et Structures Opérationnelles.

Recommandations :

- Faire une mise à jour du plan d'actions pour décliner toutes les actions en activités et tâches avec des dates de débuts et de fin pour chaque tâche dans les délais prévus pour l'activité concernée et l'action qui l'englobe ;
- Préciser les indicateurs de réalisation au niveau de chaque tâche et les cibles programmées ;
- Faire la pondération de toutes tâches, activités et actions ;
- Faire un atelier pour chaque direction et structure pour présenter les actions la concernant sous la supervision du Secrétaire Général du Ministère des Finances. Ces ateliers devront être sanctionnés par une note d'orientation détaillée comportant les plans d'actions dans le cadre des lettres de mission sur lesquelles s'engage chaque responsable de structure ;
- Adopter les textes légaux et réglementaires dont dépendent plusieurs tâches en souffrance ;
- Instruire les Directions et Structures Opérationnelles à l'effet de transmettre les termes de référence relatifs aux activités programmées dans le PAR et non encore réalisées ;
- Mobiliser l'assistance technique et les financements nécessaires pour la mise en œuvre de certaines activités du PAR ;
- Réaliser une mission d'évaluation à mi-parcours du SDRFP 2021-2025 et de son plan d'actions.

II.1 Axe A. Rénovation des cadres, budgétaire et comptable de l'Etat

Objectif stratégique de l'axe :

- Renforcer la gouvernance et l'efficacité des finances publiques.

Cet axe se décline en deux sous-axes :

- La rénovation du cadre budgétaire
- La rénovation du cadre comptable

Cet axe est globalement réalisé à 36,54 %.

II.1.1 Sous-axe A.1 La rénovation du cadre budgétaire

Les réformes budgétaires portées par ce sous-axe ont trait à la fiabilité, l'efficacité et la transparence du budget et visent à hisser les finances publiques au niveau des standards internationaux à travers l'atteinte des résultats attendus suivants :

Ce sous-axe est globalement réalisé à 38.03%

II.1.1.1 Les prévisions budgétaires

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

A réaliser en 2021 :

i) Les activités relatives au développement des techniques de prévisions budgétaires
ii) Déploiement des outils de prévisions budgétaires pour préparer le TOFE prévisionnel relatif aux années 2022- 2023-2024.

Action : Développement des techniques de prévisions budgétaires

Cette action est globalement réalisée à 33%

Activité « Amélioration de la prévision budgétaire » :
Le modèle de prévision budgétaire est en cours d'amélioration notamment avec l'appui du PAGFAM pour la prise en compte de plus de paramètre au profit d'une prévision plus précise. Cette activité est réalisée à 80% car le DPBMT 2023-2025 a été réalisé et la loi des finances 2023 a été élaborée sur la base de cette programmation ainsi que le projet de DPBMT 2024 – 2026.

Activité : **« Définir les fonctionnalités du système d'information à mettre en place** » ; l'outil informatique est pour le moment sur Excel et le modèle qu'il supporte a été partagé avec les

régies de recette, toutefois, les prévisions des recettes non fiscales restent pour l'essentielle réalisées hors système. Cette activité est donc réalisée à 40%.

Les autres activités liées au déploiement du modèle et du système d'information n'ont pas connu d'avancées.

Cependant l'**activité** « **Mettre en place les mécanismes d'échanges de données »** a été réalisée à 90% et les données sont précisées par le modèle et les personnes responsables ont participé à la prévision de 2023 même si leur désignation n'a pas été formalisée. En outre une instance de coordination du cadrage économique et budgétaire a été mise en place par un arrêté tripartite (MAEPSP, MF et BCM).

Les deux (2) activités « Élargir le TOFE aux collectivité territoriales » et « Adopter le manuel de procédure et le mettre en application » ont été réalisées respectivement à 10% et 0 %. La deuxième est liée à la première ce qui explique son niveau de réalisation 0%.

L'activité « Préparer le TOFE prévisionnel dans les délais » a été réalisé à 100% mais il ne s'agit pas d'un TOFE élargi aux collectivités territoriales. La mise en place des mécanismes de collecte des données a été entamée.

Action : Déploiement des outils de prévisions budgétaires pour préparer le TOFE prévisionnel relatif aux années 2022-2023-2024

Cette action est réalisée à 50%

Activité : « Mettre en place les mécanismes d'échanges de données »
Cette activité est réalisée à 90% avec la précision des données par le système toutefois les personnes responsables n'ont pas été désignées officiellement, mais elles ont participé à la prévision de 2023

Les activités « Préparer le TOFE prévisionnel dans les délais » et le DPBMT ont été réalisée à 100%

II.1.1.2 : La programmation budgétaire à moyen terme

Les Documents de Programmation Budgétaire à Moyen Terme triennale (DPBMT) à caractère glissant, élargissent le cadre temporel de la programmation budgétaire, ce qui induit des effets et des implications importantes avec de nouvelles exigences au niveau du cadrage macroéconomique et budgétaire, tant en termes de sincérité et d'analyse des risques budgétaires que de justification des écarts par rapport aux réalisations ou aux prévisions antérieures.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le Schéma Directeur initial prévu par le SD :

A réaliser en 2021 :

- Organiser les débats d'orientation budgétaire conforme à la LOLF autour du budget de l'Etat de l'année 2022 et du DPBMT[2] : en juillet 2021 ;
- Les activités relatives à la programmation documentée pour mettre en œuvre les stratégies en conformité avec les objectifs de la SCAPP : à mettre en œuvre en 2021 ;
- L'application des CE et CP : la loi de finances de l'année 2022 est programmée et exécutée sur la base des CE et CP ;

À réaliser avant la fin de l'année 2022 :

- Les activités relatives à la rénovation des arbitrages budgétaires et du dialogue avec les Ministères ;

À réaliser avant la fin de l'année 2023 :

- L'élaboration des stratégies budgétaires sur le moyen terme ;

[2] PEFA 2019 : correctif par rapport à la remarque de la composante 14.1 « *seules les prévisions portant sur une année sont communiquées à l'Assemblée Nationale à travers le rapport économique et financier qui accompagne le projet de loi de finances*

Action : Organisation des débats d'orientation budgétaire conforme à la LOLF I : rapport de présentation du DPBMT et la synthèse des débats parlementaire

Cette action est globalement réalisée à 25% grâce à la préparation du DPBMT.

Cependant les activités liées au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) n'ont pas été réalisées, il s'agit en l'occurrence de :

- « Faire un atelier de sensibilisation pour les députés sur les objectifs et les spécificités du DOB »
- « Définir les modalités de déroulement du DOB et le valider avec l'assemblée nationale »

Action : Préparation de la programmation documentée pour mettre en œuvre les stratégies en conformité avec les objectifs de la SCAPP

Cette action est globalement réalisée à 90%.

Activité : « Préparation des rapports et présentation du DPBMT **»**
Le DPBMT 2023 a été réalisé et la loi des finances 2023 a été élaborée sur la base de cette programmation. Cependant, il n'a pas été présenté et validé en Conseil des Ministres. Cette activité est considérée comme techniquement réalisée à 100%, malgré cette insuffisance règlementaire.

Le projet DPBMT 2024 – 2026 a été réalisé et à la date de préparation du présent rapport, il est prévu de le présenter en Conseil des Ministres.

L'activité « Adopter les manuels de préparation du DPBMT » été réalisée partiellement (70%) car le manuel est déjà élaboré. Cependant l'acte d'officialisation du manuel n'est pas adopté.

L'activité « Mettre en œuvre les manuels pour préparer le DPBMT dans les délais règlementaires » et l'activité « Mettre en place les dispositifs et méthodes garantissant l'effectivité et l'articulation du DPBMT avec la LFI **»** : la réalisation de ces deux activités est concrétisée respectivement par la réalisation du DPBMT (90%) et la mise en place des dispositifs et méthodes prévues à 100%

Action « L'application des CE et CP : la loi de finances de l'année 2022 est programmée et exécutée sur la base des CE et CP. I : la loi de finances présente les crédits d'engagement et les crédits de paiement conformément à l'article 22 de la LOLF »

Cette action est globalement réalisée à 65%

Activité : « Préparer les manuels et procédures de mise en place des CE et des CP »

Plusieurs études et formations ont été réalisées, cette activité est réalisée à 20% et elle est en cours, suivant la dernière mise à jour de la programmation. Elle devait être finalisée en avril 2023, ce qui n'a pas été effectué.

Les activités : « Mettre en place et formaliser les outils et mécanisme de suivi pluriannuel des CE et CP », « Mettre en place la comptabilité des engagements », « Faire la Réingénierie des procédures de gestion des crédits et d'exécution de la dépense » et « Préciser les modalités de passage du système actuel vers le système CP et CE » n'ont pas connu d'avancement significatif.

II.1.1.3 : Les budget-programmes

Les réformes prévues doivent permettre l'affichage des politiques publiques au sein de chaque Ministère sous forme de programmes sur la base d'un processus et d'une logique qui seront élaborés par le Ministère des Finances.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD initial prévu par le SD :

À réaliser avant la fin de l'année 2022 :

- ✓ Les activités de mise en place et adoption de l'architecture budgétaire par programme ;

À réaliser avant la fin de l'année 2023 :

- ✓ Les activités relatives au développement, au test et à la finalisation du cadre conceptuel pour la gestion par la performance avec la définition des indicateurs pour chaque programme ;
- ✓ Toutes les actions qui concourent à l'atteinte de résultat attendu doivent être réalisées dans leur totalité avant le 31 décembre 2023 pour présenter la loi de finances de l'année 2024 sous le format budget-programme.

Action :« Mise en place et adoption de l'architecture budgétaire par programme : adoption du décret fixant l'architecture budgétaire programmatique

Cette action est globalement réalisée à 60%.

Activité « Mise en place et adoption de l'architecture budgétaire par programme » réalisée à 60% car la plupart des ministères sont déjà déclinés en programme. Quatre Ministères ont été désignés pour servir de Ministères pilotes pour l'expérimentation de gestion par programme au titre de l'année 2024 (Ministère des Finances, Ministère de l'Elevage, Ministère de la Santé et le Ministère chargé de l'Education).

Activité « Concevoir et appuyer la mise en œuvre des PAP » Les projets de guides ont été préparés et validés en vue de leur partage cette activité est réalisée à 50%.

II.1.1.4 : La transparence du budget de l'Etat

La volonté du gouvernement visant à renforcer la transparence budgétaire est traduite par un ensemble de mesures qui garantissent l'accès du citoyen (contribuables et usagers des services publics) de manière claire et régulière à toutes les informations qui concernent la gestion des fonds publics, pour qu'il soit en capacité d'exercer le droit de regard sur les finances publiques.

Rappel du Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD initial prévu par le SD :

A réaliser en 2021 :

- ✓ La plate-forme « open data » doit être mise en place durant le premier trimestre de l'année 2021 ;
- ✓ Le respect des délais de publication de la loi de finances annuelle approuvée par le pouvoir législatif de deux semaines au maximum à compter de sa promulgation, (à compter de la loi de finances de l'année 2022) ;
- ✓ Les résultats budgétaires de l'exercice précédent, présentés avec la loi de finances de l'année selon le même format que celle-ci : à compter de la loi de finances de l'année 2022 ;
- ✓ Les lois de règlements et leurs annexes de l'exercice clos précédent.

À réaliser avant la fin de l'année 2023 :

- ✓ Les rapports en cours d'exercice sur l'exécution du budget vont être systématiquement communiqués au public dans un délai d'un mois après la fin de la période qu'ils couvrent ;
- ✓ Les programmes présentant, dans une perspective pluriannuelle, pour chaque programme les objectifs poursuivis, les activités envisagées, leurs coûts, les résultats attendus mesurés au moyen d'indicateurs pertinents dans la loi de finances de l'année 2024.

Action : Développement, test et finalisation du cadre conceptuel pour la gestion par la performance

Cette action est réalisée à 50%.

Activité « Concevoir et appuyer la mise en œuvre des PAP »

Cette activité est réalisée à 50% grâce à la préparation des guides

Action : Autres activités qui concourent à la présentation de la loi de finances le format budget-programme

Cette action n'a pas connu d'avancement réalisation 0%

Action : Mise en place de la plate-forme « open data » :

Activité « Mettre en place la structure de coordination et d'animation de la plate-forme et les mécanismes de collecte des données ». Un arrêté précisant les données à minima qui doivent être publiées sur cette plateforme sous format exploitable a été signé en 2021, la plate-forme « open data » a été créée. Le système de validation des publications a été mis en place et l'activité est réalisée à 100%.

Activité « Créer la plate-forme informatique sur le WEB » cette activité a été réalisée 100%

Action « Publication de la loi de finances annuelle »

Activité « Mettre en place l'organisation et les procédures qui garantissent la publication dans les délais **»** Les services responsables de la publication ont pris en

charge cet aspect et les projets et les lois de finances sont systématiquement publiées dans les délais. Cette activité est réalisée à 100%.

Action « Les résultats budgétaires de l'exercice précédent, présentés avec la loi de finances de l'année selon le même format que celle-ci ».

Activité « Produire les résultats et les valider » : cette activité rentre dans le cadre de la production de la loi de règlement qui est désormais présentée chaque année dans les délais. Cette activité est réalisée à 100% : LdR année n-1 présentée avant la loi de finances de l'année n+1.

Activité « Mettre en place l'organisation et les procédures qui garantissent la préparation systématique du document dans les délais » est liée à la précédente et 100% réalisée.

Action « Joindre le premier lot d'annexe aux lois de finances conforme à la LOLF »

Cette action est réalisée à 25%.

Activité « Production des annexes précisées dans le SD » : il s'agit d'un premier lot de documents pouvant être produits et annexés aux Lois de Finances, seul 30% des documents prévus sont produits et annexés.
Activité « Production des annexes précisées dans le SD ». Cette activité est réalisée à 20%.

Action « Communication des rapports sur l'exécution du budget en cours systématiquement »

Action non déclinée en activité et elle a été décalée dans le cadre de la révision du plan d'actions des réformes. Action non réalisée.

Action « Les lois de règlements et leurs annexes de l'exercice N-1 à présenter avec la LFI de l'année N+1 »

Action réalisée à 100 % car la loi de règlement de l'année 2022 est en cours de préparation.

Action « mettre en place les programmes présentant, dans une perspective pluriannuelle, pour chaque programme les objectifs poursuivis, les activités envisagées, leurs coûts, les résultats attendus mesurés au moyen d'indicateurs pertinents dans la loi de finances »

Action prévue en 2024 mais non inscrite dans le plan d'actions.

Action « Conception des outils de suivi dynamique destinés à actualiser et maîtriser les données relatives aux déterminants de la dépense et leur implémentation »

Action non réalisée

II.1.1.5 La diffusion des modes de gestion issus de la LOLF

Rappel du Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD initial prévu par le SD:

A réaliser avant la fin de l'année 2002

- Evaluation des politiques publiques mises en œuvre par les opérateurs publics à réaliser fin 2022.

Année 2022 :

- Conception des outils de suivi dynamique et leur implémentation destinés à actualiser et maîtriser les données relatives aux déterminants de la dépense.

A réaliser avant la fin de l'année 2023 :

- ✓ Les activités de transformer le contrôle financer en outil de contrôle des risques ;
- ✓ Mettre en place le contrôle interne : à achever avant décembre 2023.

A réaliser avant la fin de l'année 2024 :

- ✓ Appliquer les dispositions prévues par le RGGBCP relatives au contrôle financier ;

Action « Introduction de la démarche du contrôle financier basé sur les risques » .

Toutes les activités relatives à cette action n'ont pas connu d'avancée.

Action « Mise en place du contrôle interne »

Toutes les activités relatives à cette action n'ont pas connu d'avancée.

Action « Application des dispositions prévues par le RGGBCP relatives au contrôle financier »

Toutes les activités relatives à cette action n'ont pas connu d'avancée.

Globalement tous les aspects prévus par le schéma directeur relatifs notamment à i) **la diffusion des nouveaux modes de gestion au sein des départements** à travers un large programme de formation pour la diffusion de la culture de gestion axée sur les résultats dans le cadre du renforcement des capacité prévu dans l'axe H pour outiller les départements sectoriels afin de concevoir correctement des indicateurs de performance adéquats ii) l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre par les **opérateurs publics** afin de mesurer leur ciblage, leur efficacité et leur efficience pour rationaliser les allocations budgétaires en fonction de l'atteinte des objectifs fixés n'ont pas été réalisés et ne sont pas détaillés dans le plan d'actions des réformes.

Action « le projet du budget annuel du département est préparé en concertation avec les autres structures du département en conformité aux dispositions de la LOLF ».

Cette action est globalement réalisée à 25%.

Activité « Assurer une bonne coordination avec les structures concernées durant la phase de la préparation du projet de budget annuel du département en respectant le calendrier budgétaire ». Cette activité est en cours pour la loi de finances 2024 : il s'agit du Ministère des finances

II.1.2 Sous-axe A.2 : La rénovation du cadre de la comptabilité publique

Il s'agit de la refonte du cadre comptable de l'Etat et du déploiement d'un nouveau référentiel selon une approche proche de celle des entreprises, tout en tenant compte du statut de l'institution étatique et de ses spécificités.

La comptabilité générale est fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations (article 66 de la LOLF).

Ce sous-axe est globalement réalisé à 35.05%

II.1.2.1 La préparation du cadre normatif :

Rappel du Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD initial prévu par le SD:

Année 2021 :

- La révision du plan comptable de l'Etat qui est en cours va être finalisée et en priorité pour les instructions et arrêtés relatifs au fonctionnement des comptes : le seuil des acquisitions de biens destinés qui ne seront pas comptabilisées en immobilisations, les conditions dans lesquelles les comptables ministériels sont chargés de concourir à la tenue et à l'établissements des comptes de l'Etat, les conditions dans lesquelles le comptable ministériel placé auprès du ministre chargé des finances exécute et comptabilise les opérations relatives à la dette de l'Etat ainsi que les opérations de couverture des risques financiers de l'Etat et les opérations relatives à la trésorerie de l'Etat effectuées en liaison avec le trésor et les institutions internationales.

- L'arrêté créant le comité ministériel d'audit interne qui est habilité à procéder à la clôture de l'exercice et à l'arrêté des comptes de l'agent comptable.

A réaliser avant la fin de l'année 2022 :

L'élaboration des autres arrêtés d'application du RGGBCP.

Action « Rédaction et adoption du cadre réglementaire de la comptabilité patrimoniale, (d'arrêtés et d'instructions comptables) »

Cette action est globalement réalisée à 73,8%.

Activité « Finalisation de la révision du plan comptable de l'Etat ».

Le projet d'arrêté d'instruction comptable de l'Etat est finalisé, il a été approuvé et signé par le Ministre des finances. Cette activité est réalisée à 100 %.

Activité « L'instruction et arrêtés relatifs au cadre réglementaire de la comptabilité »
Le Projet d'arrêté fixant les opérations de fin de gestion et le projet d'arrêté fixant la limitation des encaisses et actifs financiers sont finalisés et attendent leur approbation : activité réalisée à 90%.

Activité « Les instructions et arrêtés relatifs au seuil des acquisitions de biens qui ne seront pas comptabilisées en immobilisations »
L'activité est réalisée à 10%.

Activité « Elaborer l'instruction et arrêtés relatifs aux conditions dans lesquelles les comptables ministériels sont chargés de : concourir à la tenue et à l'établissement des comptes de l'Etat. Cette activité est réalisée à 80% :

- La tâche « Exécuter et comptabiliser les opérations relatives à la dette de l'Etat » est réalisée à 90%.
- La tâche « Exécuter et comptabiliser les opérations relatives à la trésorerie de l'Etat effectuées en liaison avec le trésor et les institutions internationales » est réalisée à 100%.

Activité « révision du plan comptable »

Adopter le projet d'arrêté portant référentiel de contrôle interne des risques comptables et le projet d'arrêté et d'instruction relative à la nomenclature comptable et budgétaire (tâche relative au plan comptable de l'Etat). Cette activité est réalisée à 90%.

Activité «Arrêté portant création du comité ministériel d'audit interne »

Cette activité est réalisée à 90% : Le projet d'arrêté est finalisé. Il attend l'approbation du décideur. Il s'agit d'un arrêté portant création et attributions du comité technique d'audit et de contrôle interne au sein du Ministère des Finances en application de l'article 240 du décret n° 2019-186.

Activité « Adopter les autres arrêtés d'application du RGGBCP »

Activité réalisée à 90%. : il s'agit d'adopter le projet d'Arrêté relatif au cadre de référence du contrôle interne comptable de l'État. Le projet cet arrêté est finalisé et attend l'approbation du décideur.

II.1.2.2 : La comptabilité générale fondée sur les droits et obligations

La migration de la comptabilité de caisse vers la comptabilité générale se fera à travers un processus étalé sur deux années durant lesquelles le système de tenue des comptes sera mis en place.

Il s'agira de produire un bilan comptable tiré à la fois des opérations de la comptabilité actuelle et des opérations d'inventaires et redressements des écritures comptables. Ce bilan concerne aussi bien les comptes de l'actif circulant, les comptes du passif circulant, les comptes de dettes ainsi que les comptes de trésorerie et servira de bilan d'ouverture de l'année de mise en place officielle de la comptabilité générale.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

Année 2021 :

- ✓ La feuille de route définissant le calendrier, la méthodologie, le périmètre de départ représentatif des enjeux, et l'organisation pour la réalisation du bilan d'ouverture, doit être finalisée et validée durant le premier trimestre de 2021 ;

- ✓ La mise en place des instances interministérielles de coordination pour la comptabilité durant le premier trimestre 2021 ;
- ✓ Les travaux d'organisation de la tenue et du suivi des comptabilités auxiliaires et ceux relatifs aux diverses opérations d'apurement (en accord avec la Cour des Comptes), de formalisation des procédures d'évaluation de la valorisation doivent être achevés en 2021 ;

A réaliser avant la fin de l'année 2023 :

- ✓ Les activités de recensement, de fiabilisation des comptes et d'intégration des éléments d'actifs et de passifs se dérouleront tout au long des 2021, 2022 et 2023 afin de préparer le bilan de l'Etat au 31 décembre 2023, qui constitue le bilan d'ouverture de l'exercice de l'année 2024 correspondant à la première année de mise en œuvre de la comptabilité générale fondée sur les droits et obligations.

Action « La feuille de route pour la réalisation du bilan d'ouverture. Indicateur de vérification »

Cette action est réalisée à 25%

Activité « Validation de la feuille de route » : cette étape a été dépassée

Activité « Définition du calendrier et de la méthodologie » réalisée à 100%

Activité « Définition du périmètre de départ du bilan (représentatif des enjeux), et de l'organisation de mise en œuvre » : non réalisée

Action « La mise en place des instances interministérielles de coordination pour la comptabilité »

Cette action est globalement réalisée à 75%

Activité « Préparation du texte créant ces instances et son adoption »
Cette activité est réalisée à 100% avec le lancement de l'inventaire avec des équipes mixtes de la DGTCP de la DGDPE et de l'IGF.

Activité « Nomination des membres »
Cette activité est réalisée à 100% avec la constitution des groupes opérationnels pour les actifs financiers, le passif, l'inventaire, le bilan d'ouverture et les états financiers.

Activité « Formation des membres » : cette activité est réalisée à 50%

Action « Les travaux d'organisation de la tenue et du suivi des comptabilités auxiliaires et ceux relatifs aux diverses opérations d'apurement (en accord avec la Cour des Comptes), de formalisation des procédures d'évaluation de la valorisation »

Cette action est réalisée globalement à 39.25%

Activité « Définir l'organisation pour la tenue et le suivi des comptabilités auxiliaires et des opérations d'apurement »

Cette activité est réalisée à 60% avec la définition de la démarche de valorisation des comptes à la DGTCP, l'amélioration du processus de pré-centralisation comptable de la PDDE et de la PPCDC et le processus de centralisation à la DCCGT.

Activité « Formalisation de la procédure d'évaluation de la valeur du patrimoine » est réalisée à 100% avec :

- la phase pilote réalisé à 90% qui a trait au recensement du patrimoine du ministère des Finances à Nouakchott et certaines capitales de Wilayas (Réalisé) et le recensement national du patrimoine de l'état à Nouakchott (Phase finale)
- le recensement national du patrimoine de l'état à Nouakchott est réalisé à 100%

Activité « Concevoir les fonctionnalités du réseau informatique centralisant les données patrimoniales »

Cette activité est prévue en 2025.

Action « Les activités de recensement, de fiabilisation des comptes et d'intégration des éléments d'actifs et de passifs »

Cette action est globalement réalisée à 37,25%

Activité « Lancer les activités d'inventaire et de recensement »

Cette activité est réalisée à 60% avec la poursuite des activités d'inventaire et de recensement.

II.1.2.3 La rénovation de la comptabilité des entreprises publiques

La rénovation du cadre comptable des entreprises publiques passe par l'adoption des normes IFRS pour les PME et la mise en place d'un dispositif légal et règlementaire de Centres de Gestion Agréés. Le Ministère des Finances procédera à la refonte du cadre juridique de la profession des comptables.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

A réaliser avant la fin de l'année 2023 :

- ✓ La refonte du Cadre juridique de la profession des comptables ;

A réaliser avant la fin de l'année 2024 :

- ✓ L'adoption des normes IFRS :

Action « Rénover le cadre juridique et règlementaire »

Cette action a été introduite avec la révision du plan d'action en remplacement l'action « La refonte du Cadre juridique de la profession des comptables ». Elle a trait à la comptabilité des entreprises publiques et a pour chef de file la DTF en rapport avec la DGTCP.

La réalisation de cette action est à 24%.

Activité « Identifier les parties à modifier et celles à intégrer ».
Cette activité est réalisée à 100% avec la mise en place des termes de références qui identifient les besoins

Activité « Préparer une note de cadrage destinée au MF pour validation » :
Activité réalisée à 100%, la note de cadrage est préparée et attend la validation du MF

Activité « Rédiger et valider des TDRs visant à préparer les textes et les classer par parties et ordre »
Activité réalisée à 100% et les TDRs sont élaborées.

Activité « Rédiger et valider des TDRs visant à recruter une entreprise spécialisée dans l'élaboration des textes normatifs »
Activité non réalisée.

Activité « Faire adopter et promulguer le projet de loi »

Cette activité est pilotée par la DTF, elle n'est pas clairement définie dans le plan d'actions des réformes. Elle est réalisée à 80%, le premier draft du projet de loi est élaboré, il doit être soumis à l'approbation du MF.

Activité « Faire adopter et promulguer les projets de décrets d'application »
L'élaboration des décrets d'application est liée à l'approbation de la loi par l'Assemblée Nationale.

Activité non réalisée.

Activité « Adopter un décret portant classification des entreprises publiques »
Activité non réalisée.

Activité « Réaliser un diagnostic et une analyse de l'existant »
La DTF a réalisé ce diagnostic concomitamment avec la préparation du projet de loi susvisée : cette activité est réalisée à 100%.

II.1.2.4 La comptabilité des collectivités territoriales

L'amélioration de la comptabilité sera réalisée à travers l'accompagnement, assurée par les structures compétentes du Ministère des Finances, pour les structures décentralisées et la mise en place des outils permettant la fiabilisation et le renforcement de la qualité comptable des états financiers des collectivités territoriales dont les systèmes et applications informatiques.

Une loi d'apurement des comptes de la comptabilité des collectivités territoriales sera préparée, en concertation avec la Cour des Comptes, pour permettre de produire des états comptables sur des bases nouvelles.

La relecture des dispositions relatives aux finances publiques à la lumière de la LOLF et de ses exigences en matière de reddition des comptes doit être réalisée en priorité.

L'amélioration des contrôles infra annuels sera poursuivie, à travers le déploiement du module d'archivage électronique et la simplification de la nomenclature des pièces justificatives des collectivités territoriales.

Par ailleurs, la prévisibilité des ressources qui sont allouées aux collectivités territoriales doit être renforcée pour leur permettre de préparer leurs budgets respectifs à temps et en connaissance de cause.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD initial prévu par le SD :

A réaliser avant la fin de l'année 2022 :

- ✓ Relecture des dispositions relatives aux finances publiques à la lumière de la LOLF à réaliser en 2022 ;
- ✓ Réviser la nomenclature des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales : à achever avant la fin de l'année 2022 ;

A réaliser avant la fin de l'année 2023 :

- ✓ Adopter la loi d'apurement des comptes de la comptabilité des collectivités territoriales ;
- ✓ Renforcer l'archivage comptables : à achever avant la fin de l'année 2023 ;
- ✓ Les actions de renforcements de la prévisibilité des ressources du contrôle interne de la comptabilité.

A réaliser avant la fin de l'année 2024 :

- ✓ Révision du décret sur la reddition des comptes : à finaliser avant la fin de l'année 2024 ;

Action : La refonte du cadre juridique de la profession des comptables

Action non réalisée

Action : L'adoption des normes IPSAS et IFR

Action non réalisée

Action « L'accompagnement, des collectivités territoriales pour la mise en place d'outils permettant la fiabilisation et le renforcement de la qualité comptable des états financiers »

Cette action a été réalisée globalement à 32%

Activité « La relecture des dispositions relatives aux finances publiques à la lumière de la LOLF »

Cette activité a été réalisée à 40%. Elle a été engagée avec la mise en place d'un comité de relecture au sein de la DGTCP afin d'adapter les textes régissant les collectivités territoriales aux exigences de la LOLF.

Activité « Réviser la nomenclature des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales »

Cette activité a été engagée, elle est réalisée à 40% avec l'adaptation des systèmes d'information El Khazin et SIGEL à cette nomenclature.

Activité « Adoption de la loi d'apurement des comptes de la comptabilité des collectivités territoriales »

Cette activité n'a pas été réalisée

Activité « Renforcement de l'archivage comptable »

Elle a été réalisée à 80% avec le développement d'un module qui sera déployé au niveau des perceptions de Nouakchott et des capitales régionales par l'équipement des postes en scanners et la formation des receveurs municipaux sur leur utilisation.

Activité « Renforcements de la prévisibilité des ressources du contrôle interne de la comptabilité »

Cette activité a été réalisée à 60% grâce à la formation continue du personnel de la DFL et l'organisation de missions de supervision, de contrôle et d'assistance aux receveurs municipaux.

Activité « Révision du décret sur la reddition des comptes »

Cette activité dont la finalisation est prévue avant la fin de l'année 2024 est réalisée à 20% avec l'actualisation de l'arsenal juridique régissant l'activité des collectivités territoriales.

Action « Introduire la tenue de la comptabilité matière »

Cette action est réalisée à 50% par la DAAF

Activité « Mise en œuvre de la comptabilité matière »

Cette activité est réalisée à 50% avec l'acquisition d'un logiciel sur la comptabilité Matière.et le lancement du recensement des immobilisations en cours.

II.2 Axe B : Renforcement et optimisation de la mobilisation des ressources intérieures de l'Etat

Les objectifs stratégiques de l'axe sont :

- Optimiser la mobilisation et le rendement des recettes de l'Etat ;
- Renforcer la justice fiscale et le consentement à l'impôt.

L'optimisation de la mobilisation des recettes et leur rendement vise à maximiser les réalisations au moindre coût, tout en améliorant la justice fiscale et les retombées sociales de la fiscalité.

Les réformes prévues dans cet axe cibleront, par ailleurs, les trafics et le commerce illégal qui torpillent non seulement l'économie nationale mais aussi les chiffres d'affaires et les bénéfices des opérateurs et contribuables honnêtes locaux, et engendrent des pertes fiscales pour l'État.

Cet axe se décline suivant les quatre (4) sous-axes ci-après :

- **Sous-axe B.1 :** Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales ;
- **Sous-axe B.2 :** Renforcement de la mobilisation des recettes douanières ;
- **Sous-axe B.3 :** Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat
- **Sous-axe B4 :** Renforcement de la mobilisation des recettes non fiscales

Cet axe est globalement réalisé à 57,61 %.

II.2.1 Sous-axe B.1 : Renforcement et optimisation de la mobilisation des recettes fiscales

Pour atteindre ce résultat, la formation des personnels de la Direction Générale des Impôts constitue un enjeu majeur afin d'une part, d'apporter les réponses aux demandes des contribuables, d'autre part, de liquider correctement l'impôt sur les sociétés. Ces formations rentrent dans le cadre du volet formation prévu dans l'axe H.

Ce sous-axe est globalement réalisé à 59,2%.

II.2.1.1 L'optimisation de la mobilisation et du rendement des recettes fiscales

Le renforcement de la mobilisation des recettes fiscales se réalisera à travers un ensemble d'actions complémentaires et cohérentes qui auront trait à la politique fiscale, au recouvrement et au virage numérique objet du sous-axe D.1 relatif à la modernisation des procédures et des échanges.

Dans le cadre de ces réformes, la mise en place de l'impôt sur les sociétés conduira à rénover les formulaires de taxation de la DGI, à adapter le système d'information et à rénover les modes d'organisation.

Les opérations de modernisation et de télé-procédures auront par ailleurs un effet positif sur le rendement de l'impôt au fur et à mesure de leur déploiement et leur appropriation par les contribuables, en collaboration avec la BCM pour la mise en place du RTGS.

Un autre levier pour optimiser les ressources fiscales consiste à supprimer les dépenses fiscales coûteuses, peu efficaces et non ciblées sur les populations les plus nécessiteuses. Pour ces dernières, la suppression des niches fiscales sera intégralement compensée par des mécanismes de redistribution.

Les niches et exonérations fiscales et douanières vont être analysées afin d'évaluer l'impact sur l'économie et leur efficacité. Les dépenses fiscales qui constituent des effets d'aubaine pour les bénéficiaires sans efficacité pour les populations fragiles seront supprimées.

La modélisation de la fiscalité minière déjà validée sera mise en place en collaboration avec les Ministère chargé des Mines.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

Année 2021 :

- ✓ Mise en application l'IS et l'IBAPP ;
- ✓ procéder à la l'évaluation TADAT
- ✓ La mise en œuvre de la modélisation de la fiscalité minière en collaboration avec le Ministère chargé des Mines ;
- ✓ Mise en place des mécanismes de coordination entre les régies de recettes ;
- ✓ Finalisation de l'étude pour améliorer la collecte, la gouvernance et la redistribution aux plus nécessiteux de l'impôt « islamique » et la feuille de route de sa mise en œuvre.

A réaliser avant la fin de l'année 2022 :

- ✓ Les activités permanentes (vérifications, analyse des risques, de simplification, de modernisation des services des enquêtes et des recoupements, développement d'outils, élargissement de l'assiette fiscale) doivent être réalisées suivant le plan d'actions ;
- ✓ La préparation des manuels, la révision des textes, et la promulgation des conventions ;
- ✓ L'évaluation des politiques d'incitation fiscales du secteur des extractions ;
- ✓ La fiabilisation du fichier des contribuables ;
- ✓ La création de la base tiers nationale partagée entre tous les acteurs des chaines financières (Etat/ Collectivités locales) et basée sur le NIF.

A réaliser avant la fin de l'année 2023 :

- ✓ Le traitement des dépenses fiscales ;

A réaliser avant la fin de l'année 2025 :

- ✓ La mise en œuvre des mesures issues de l'évaluation des politiques d'incitation fiscales du secteur extractif.

Action « Mise en application l'IS et l'IBAPP. indicateur : la loi d'application de ces impôts est adoptée cible : l'application est effective : les IS et IBAPP commencent à être perçus au titre de l'année 2021

Cette action a été réalisée à 100%

Action « Mise en place des mécanismes de coordination entre les régies de recettes »

Cette action a été réalisée à 90% avec le renforcement et développement de l'interfaçage avec la DGD, DGB, DGCTP et DGDPE (retour des informations sous forme de recoupement de la DGD et DGTCP et DGB …). Actuellement seule la DGDPE n'est pas interfacée avec la DGI.

Action « Lutte contre la fraude »

Il s'agit d'une activité permanente de la DGI et elle est réalisée à 75%

Activité « Augmenter progressivement le nombre de vérifications générales et contrôles ponctuels »

Cette activité est réalisée à 100% avec l'élaboration du programme annuel de contrôle fiscal.

Activité « Développer la programmation du CSP à partir de l'analyse risque »

Cette activité est réalisée à 40% avec le Décret n° 349-2019 pour donner à l'unité de gestion de risque un statut juridique adéquat et détermination des éléments permettant la programmation du CSP en fonction de l'analyse de risque avec 13 critères listés.

Activité « Mettre à jour la législation mauritanienne pour participer activement au Forum Mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE »

Cette activité est réalisée à 100% et le code général des impôts prévoit des dispositions permettant l'échange de renseignements pour des fins fiscales.

Activité « Ratification et promulgation de la Convention Multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale avec l'OCDE »

Cette activité est réalisée à 100% avec la ratification et promulgation de la Convention Multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale avec l'OCDE.

Activité « Moderniser les services des enquêtes et des recoupements »

Cette activité est réalisée à 20% avec la mise en place de mécanismes pour assurer la fiabilité du système de circulation et d'exploitation des recoupements.

Activité « Développer des outils d'analyse et de collecte des informations »

Cette activité est réalisée à 70 %, elle est en cours pour organiser des missions d'intervention sur place pour collecter les informations fiscales et envoyer des demandes de renseignements à toutes les entités publiques, les commissions de passation des marchés publiques.

Activité « Rédiger un guide pour le Contrôle fiscal »

Cette activité est réalisée 80% et elle est en cours avec le recrutement d'un expert pour l'élaboration d'un guide de contrôle fiscal.

Action « L'évaluation des politiques d'incitation fiscales du secteur des extractions »

Cette action est globalement réalisée à 21%

Activité « La mise en œuvre d'une étude analytique de la fiscalité minière en collaboration avec le Ministère chargé des Mines »

Cette activité n'a pas été réalisée.

Activité « Redynamiser le cadre institutionnel de coopération interministériel dans le cadre de la fiscalité des secteurs Extractives et son suivi par les services compétents des administrations concernées ».

L'activité est réalisée à 40 % étant entendu que la coopération existe selon les besoins, mais elle n'est pas institutionnalisée.

Activité « Réaliser une étude sur l'efficacité des incitations fiscales dans le secteur extractif »

Cette activité est réalisée à 30%. Une liste globale des incitations fiscales est établie comportant les incitations destinées au secteur extractif.

Activité « Développer des outils de pilotage du recouvrement »

Cette activité n'a pas été réalisée.

Activité « Evaluer le montant des créances fiscales non recouvrées »

Cette activité est réalisée à 40% : la classification est faite et un projet d'arrêté ministériel est en cours de préparation (RAR).

Activité « Rédaction du manuel de procédure : recouvrement »

L'activité est réalisée à 10%, les TDR sont déjà rédigés et un expert pour la réalisation a été recruté.

Action « Mieux établir l'Impôt »

Cette action est globalement réalisée à 35%

Activité « La fiabilisation du fichier des contribuables »

Cette activité est réalisée à 40%, elle comprend l'Élaboration d'une instruction pour définir les termes (NIF provisoire, NIF définitif, NIF actif et NIF inactif) et les conditions d'octrois de NIF (Avec la fiabilisation et mise à jour des NIFs en zone franche de Nouadhibou). Le retard est dû aux difficultés de communication avec la Zone franche.

Activité « La création de la base tiers nationale partagée entre tous les acteurs des chaines financières (Etat/ Collectivités locales) et basée sur le NIF »

Cette activité est réalisée à 20 %, elle est conditionnée par la collaboration des toutes les parties.

Activité « Elargissement de l'assiette fiscale »

Cette activité est réalisée à 40%, elle a trait à l'élaboration d'une note d'orientation pour les visites sur place des contribuables avec des NIF provisoires et l'exploitation des résultats de recensement des villes de Nouadhibou et Rosso (2021). L'exploitation des données est en cours.

Action « Le traitement des dépenses fiscales »

Cette action est globalement réalisée à 90%

Activité « Évaluation de la dépense fiscale générée par des projets d'exonération »

Cette activité est réalisée à 80%

Activité « Évaluation annuelle de la dépense fiscale en collaboration avec la DG Douanes »

Cette activité est réalisée à 100%. Les rapports sur les dépenses fiscales sont élaborés d'une manière régulière depuis 2014 avec le peu de données.

Action « La mise en œuvre des mesures issues de l'évaluation des politiques d'incitation fiscales du secteur extractif et des dépenses fiscales »

Cette action est réalisée à 50%.

Activité « Réalisation d'étude d'impact pour justifier la proposition de révisions du cadre juridique (suppression, ajustement etc.) »

Cette activité est réalisée à 50%, elle prévoit l'analyse et l'exploitation des résultats des études d'évaluations et l'élaboration de l'avant-projet des dispositions à inscrire dans le projet de la loi de finances pour réviser les incitations fiscales. Un projet d'arrêté instituant une unité de politique fiscale est en cours.

II.2.1.2 Le renforcement de la justice fiscale et du consentement à l'impôt

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD:

Année 2021 :

- ✓ La mise en application de la charte du contribuable opposable à l'administration et sa promotion : à achever avant fin 2021 ;
- ✓ La mise en place d'un programme de communication visant à renforcer la confiance entre l'administration et les contribuables : à achever avant la fin du premier semestre de l'année 2021 ;
- ✓ L'amélioration des délais de traitement des réclamations contentieuses en traitant les réclamations contentieuses instruites en moins de 2 mois et demi : à réaliser avant la fin de l'année 2021.

A réaliser avant la fin de l'année 2022 :

- ✓ La mise en place de la base tiers nationale partagée entre tous les acteurs des chaines financières (Etat/ Collectivités locales) et basée sur le NIF à réaliser avant fin 2022.

A réaliser avant la fin de l'année 2025 :

- ✓ Finalisation de l'étude sur la répartition de l'effort fiscale et la mise en application de ses recommandations.

Action « Etablissement de la relation de confiance »

Cette action est globalement réalisée à 31%.

Activité « Faire un plan de communication »
Cette activité est réalisée à 100%

Activité « Mettre le plan de communication en œuvre »
Cette activité est réalisée à 30% et les questionnaires d'enquête de satisfaction sont en cours.

Activités « Mettre en application le guide du contribuable », « Faciliter les recours et les diligenter » et « mettre en application la charte contribuable » n'ont pas été réalisées.

Activité « Ramener les délais de traitement des contentieux à moins de 75 jours ».
Cette activité a été réalisée à 20% avec l'élaboration des TDR.

Activité « Renforcer les échanges avec les contribuables »
Cette activité est réalisée à 30%, ces échanges sont effectués uniquement à l'occasion de l'introduction de nouvelles procédures.

Action : Instaurer une meilleure répartition de l'effort fiscal en les citoyens et les entreprises

Cette action n'a pas été réalisée.

II.2.2 Sous-axe B.2 : Renforcement de la mobilisation des recettes douanières :

Face à un contexte international en perpétuelle mutation et compte tenue de l'augmentation continue des besoins de financement de l'action de l'Etat, les administrations douanières doivent se rénover pour optimiser la mobilisation des recettes. Par ailleurs, elles doivent se conformer au cadre international des douanes établi par les conventions de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et par les obligations nées de l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC. Elles doivent également harmoniser leur système avec les pays de la sous-région , dans le cadre des bonnes pratiques internationalement reconnues et facilitant l'insertion dans les échanges internationaux, et encourageant la coopération entre les douanes nationales et les opérateurs.

Ce sous-axe est globalement réalisé à 66%.

II.2.2.1 La Mobilisation des recettes Douanières

L'administration des Douanes va renforcer le profilage des risques et améliorer le ciblage des fraudeurs pour optimiser de la lutte contre la fraude et la contrebande.

L'amélioration des procédures et leur simplification seront poursuivies pour réduire leurs coûts et diminuer les tracasseries administratives pour les opérateurs économiques, limiter les possibilités d'infractions et faciliter le contrôle douanier.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD initial prévu par le SD

A achever en 2021

- ✓ Rénover le cadre juridique et règlementaire : finaliser avant la fin de l'année 2021 ;
- ✓ la démarche stratégique engagée en 2020 et les actions permettant la mise en œuvre opérationnelle du code CEDEAO seront engagées.

A réaliser avant la fin de l'année 2022 :

- ✓ La mise en place et l'opérationnalisation des structures chargées du règlement des litiges et l'institutionnalisation du code d'Ethique des Douanes ;
- ✓ La mise en place la Plateforme de Télécommunications par Satellite VSAT ;
- ✓ La finalisation du module de gestion des exonérations et de l'automatisation du recouvrement des liquidations douanières

A réaliser avant la fin de l'année 2024 :

- ✓ Restructurer la profession de commissionnaires en douanes et des intermédiaires : à finaliser ;

A réaliser avant la fin de l'année 2025 :

- ✓ Création du centre de formation.

Action « Rénover le cadre juridique et règlementaire

Cette action a été réalisée à 100%

Action « La démarche stratégique engagée en 2020 et les actions permettant la mise en œuvre opérationnelle du code CEDEAO

Cette action a été réalisée à 60%: La rénovation du cadre législatif a eu lieu par l'adoption du nouveau code en 2017. Seulement l'accord d'association avec la CEDEAO a imposé l'alignement dudit code au code communautaire et c'est en cours de finalisation

Action « La mise en place et l'opérationnalisation des structures chargées du règlement des litiges et l'institutionnalisation du code d'Ethique des Douanes »

Cette action est réalisée à 70%.

Action « La mise en place de la Plateforme de Télécommunications par Satellite VSAT . I : PV de réception de l'installation de la plateforme »

Cette action est réalisée à 100%: le VSAT a été entièrement installé mais le hub (sytème d'exploitation du VSAT) est aujourd'hui obsolète et donc à remplacer. Néanmoins tous les bureaux des douanes sont aujourd'hui connectés sur les réseaux nationaux.

Action « La finalisation du module de gestion des exonérations et de l'automatisation du recouvrement des liquidations douanières »

Cette action est réalisée à 100%:le module de gestion automatisée des exo est développé, mis en production et entièrement opérationnel.

Action « Restructurer la profession de commissionnaires en douanes et des intermédiaires »

Cette action est réalisée à 10%

Action « Création du centre de formation »

Action réalisée à 10%

II.2.3 Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat

Vu l'intérêt porté, à juste titre, à ce volet par le Ministre des Finances[3], et son potentiel, un sous-axe à spécifique a été réservé à la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat, en dehors des recettes fiscales et non fiscales.

Ce sous-axe est globalement réalisé à 84,25 %.

II.2.3.1 L'optimisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat

L'optimisation de la gestion du patrimoine immobilier vise à exploiter les biens immobiliers de l'Etat de manière efficiente et maitrisée. Il s'agit d'un actif patrimonial de la nation dont la connaissance et le maintien de la valeur est indispensable. L'objectif recherché est l'optimisation de son occupation par les administrations, la réduction des coûts des baux, la préservation de la valeur de ce patrimoine et sa cession, le cas échéant, au meilleur prix quand ceci est nécessaire.

Une stratégie immobilière de l'Etat doit être élaborée et son cadre de gouvernance interministériel mis en place. Dans le contexte national, où l'Administration souffre d'un déficit considérable en infrastructures immobilières, cette stratégie doit définir la démarche pour combler ce déficit, la vision de l'Etat pour le déploiement de ces infrastructures sur le territoire national et l'évolution du parc immobilier de l'Etat ainsi que sa modernisation et les règles de sa gestion.

La mise en place de cette stratégie par le Ministère des Finances se fera en collaboration avec toutes les Ministères sectoriels concernés et la gouvernance adéquate pour sa mise en œuvre sera élargie à toutes les structures impliquées dans ce domaine.

Action « L'organisation et la conception des outils et méthodologie pour la réalisation de l'inventaire (cette action est réalisée en concertation avec la DGTCP)

Cette action est réalisée à 100%

Activité « Les formations et perfectionnement des cadres sur les techniques d'inventaire et sur les outils mis en place Nouakchott pilote »

Cette activité est réalisée à 100% avec la formation sur les thèmes suivants :

- Une Présentation de la comptabilité patrimoniale.
- Une Présentation de la mission d'inventaire national mixte DGDPE / IGF / DACI
- Une formation sur l'application moumtelekaty mobil

[3]f Point « H » du titre (II) du plan d'actions du MF défendu devant le gouvernement

Action « La finalisation de la stratégie immobilière de l'Etat »

Cette action est réalisée à 85%

Activité « Evaluation du patrimoine de l'Etat »

Cette activité est réalisée à 70%

Activité « Opérationnalisation de la stratégie et confection de son plan de mise en œuvre et ses objectifs »

Réalisée à 100% avec un plan d'action de l'inventaire national du patrimoine de l'État (Signé par le ministre des Finances en mars 2022) et la création du comité de pilotage en charge de la préparation du bilan d'ouverture et de la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale de l'État suivant l'arrêté n° 245/2022 en date des 09/03/2022 . La mise à jour du plan d'action en vue d'intégrer les comités de fiabilisation des résultats de recensement est en cours de signature.

Action « La mise en place de l'application et les procédures de suivi du patrimoine immobilier et mobilier de l'Etat »

Action réalisée à 70%

Activité « Mise à jour de la base de données du patrimoine de l'Etat patrimoine matériel »

Cette activité est réalisée à 70% avec une évaluation du patrimoine de l'Etat qui est en cours.

Activité « Révision des pièces justificatives des dépenses pour introduire l'attestation de d'enregistrement du patrimoine acquis »

Cette activité est réalisée à 40% avec le système moumtelekaty qui permet l'interfaçage aux autres systèmes du ministère des Finances, l'objectif de cet interfaçage est le partage des données entre les entités intervenant dans la mise en place de la comptabilité patrimoniale.

Activité « L'optimisation de l'occupation par les administrations du patrimoine immobilier de l'Etat »

Cette activité est réalisée à 70% avec les avancées dans la création du registre foncier de la propriété immobilier de l'État.

Activité « Adaptation du parc immobilier de l'Etat et son mobilier aux fonctions et besoins de l'administration »

Cette activité est réalisée à 70% avec les avancées opérées dans l'opération nationale de recensements du patrimoine de l'État pour la mise en place à la comptabilité matière de l'État

Action « La révision du cadre juridique règlementaire relatif à la fonction de conservation foncière et au champ de compétence de l'administration en charge des domaines »

Cette action est réalisée à 90%

Activité « Révision générale de l'arsenal juridique régissant le domaine foncier et domanial »

Cette activité est réalisée à 90% et le rapport définitif a été déjà remis et validé par la DGDPE. Il reste la présentation et l'adoption de la loi en Conseil des Ministres et l'Assemblée générale pour la loi.

Action « Actualisation de la règlementation de la fonction du notariat »

Cette action est réalisée à 40%

Action « L'authentification et la normalisation de toutes les propriétés foncières inventoriées »

Action réalisée à 70%

Activité « L'authentification et la normalisation de toutes les propriétés foncières inventoriées »

Cette activité est réalisée à 70% grâce à l'établissement d'un registre foncier des services ministériels au niveau de NOUAKCHOTT.

Action « Sécurisation physique et numérique du foncier (Etat et particulier) »

Action réalisée à 100%

Activité « Sécurisation physique et numérique du foncier (Etat et particulier) »
Activité réalisée à 100% à l'opération de numérisation des archives de la conservation foncière et les attributions domaniales qui sont réalisées

Action « L'élaboration d'une politique managériale pour la gestion patrimoine immobilier et foncier »

Action réalisée à 70%.

Activité « Évaluation du patrimoine de l'État à travers le recensement général du patrimoine de l'État »
Cette activité est réalisée à 70% il reste seulement l'intérieur du pays.

Action « La valorisation des immobilisations non financières de l'Etat et le référentiel commun des prix »

Cette action est réalisée à 90%

Cette action n'a pas été détaillée. Ce niveau de réalisation est obtenu grâce à un projet d'arrêté fixant la base de perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière à la signature
et un projet d'arrêté fixant les prix de cession des terrains dans le milieu urbain et dans la zone industrielle.

Action « L'élargissement de l'assiette des recettes : liées aux transactions relatives à la propriété et les mesures d'incitation à formaliser les transactions par le circuit officiel pour générer des recettes pour l'Etat »

Cette action est réalisée à 40% avec la rédaction du projet d'arrête instituant une taxe foncière sur les propriétés non- bâties.

II.2.4 Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales

Au niveau de ce sous-axe, sont considérées, par défaut, comme recettes non fiscales, toutes les recettes, autres que celles provenant des impôts et taxes. Sont exclues aussi les recettes provenant de la gestion domaniale et du patrimoine de l'Etat qui sont traitées dans le sous-axe précédent.

Ce sous-axe est globalement réalisé à 21%

II.2.4.1 : Assises juridiques et justifications des recettes non fiscales.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

Année 2021 :

- ✓ Achèvement du renforcement de l'assise juridique et la justification des recettes non fiscales ;

Avant la fin de l'année 2022 :

- ✓ Redynamisation et engagement des diligences de recouvrement ;
- ✓ Pilotage et reporting.

Action « Achèvement du renforcement de l'assise juridique et la justification des recettes non fiscales »

Action non réalisée.

Action « Redynamisation et engagement des diligences de recouvrement. »

Cette action est globalement réalisée à 55%

Activité « Définir la politique et le cadre juridique du recouvrement des recettes non fiscales ».
Cette activité est réalisée à 60%.
Activité « Détecter et relancer les défaillants ».
Activité non réalisée.
Activité « Détecter et relancer les défaillants »
Cette activité est réalisée à 80% avec la phase 3 et 4 d'Arkam qui va permettre de couvrir des périmètres fonctionnels non couverts actuellement comme les recettes non fiscales.

II.2.4.2 : Mise en application des règles de comptabilisation.

Les mécanismes et outils de reporting seront mis en place avec la mise en œuvre des droits constatés pour garantir l'enregistrement de la créance de l'Etat et la naissance de la dette pour l'entité redevable et ce au moment de sa naissance.
Ceci nécessitera le suivi et l'opérationnalisation des comptabilités auxiliaires aussi bien des ordonnateurs que des comptables.

Avant la fin de l'année 2023 :

- Mise en œuvre les droits constatés et mise en place des outils de pilotage et reporting.

Action « Mise en œuvre des droits constatés »

Cette action est réalisée pour les recettes à 20 %.
Activité « Développer des mécanismes de pilotage et reporting pour le suivi du recouvrement ». Cette activité est réalisée à 80 % avec la phase 3 et 4 d'Arkam qui va permettre de couvrir des périmètres fonctionnels non couverts actuellement comme les recettes non fiscales.
Les trois autres activités ne sont pas réalisées.

II.2.4.3 : Optimisation de gestion du FNRH.

Pour apprécier les poids du potentiel du secteur des hydrocarbures, le Ministère des finances conduira une étude sur les ressources issues de ce secteur. Cette étude doit permettre une meilleure connaissance de l'impact budgétaire attendu et réaliser des projections de recettes notamment du FNRH sur la base d'hypothèses ayant trait à la production, aux prix au rendement des actifs. Ces projections seront présentées dans les lois de finances, dans le cadre de l'esprit de transparence des finances publiques insufflé par les réformes du présent schéma directeur.

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion du FNRH, la recherche d'efficacité de la dépense publique se fera à travers la définition d'une stratégie de placement des ressources de ce fonds.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

Année 2021 :

- Réalisation de l'étude sur les ressources issues du secteur des hydrocarbures ;
- Définition de la doctrine intégrée d'investissement et des critères d'éligibilité des projets structurant au financement du FNRH ;
- Achèvement du renforcement de l'assise juridique et la justification des recettes non fiscales.

Avant la fin de l'année 2022 :

- Finalisation de la stratégie de placement ;
- Réalisation des audits prévus par la loi.
- Redynamisation et engagement des diligences de recouvrement.

Action « Evaluation du poids potentiel du secteur des hydrocarbures »

Action réalisée à 20 %

Activité « Réaliser une étude sur les ressources de l'Etat issues du secteur des hydrocarbures ».
Cette activité n'est réalisée.

Activité « Inclure les projections de recettes du FNRH et les hypothèses relatives à la production, aux prix et au rendement des actifs dans les Lois de finances ».
Cette activité est réalisée à 40%.

Action « Effectuer les audits annuels du compte prévus par la loi 2008-020 ».

Cette action est réalisée à 73%.

Activité « Préparer les termes de référence pour l'audit des états financiers des exercices 2015 à 2019 »
Cette activité est réalisée à 100%.

Activité « Réaliser l'audit »
Cette activité est réalisée à 100% avec la réalisation de l'audit des états financiers des exercices 2015 à 2020.

Activité « mettre en œuvre des activités découlant des conclusions de l'audit ».
Cette activité est réalisée à 20%.

Action « Définir la stratégie d'investissement du fonds »

Cette action est réalisée à 10%.

La seule activité ayant connu un avancement est l'activité « élaborer une stratégie d'investissement du fonds » avec un taux de réalisation de 40% avec la définition de la politique de placement du FNRH en précisant les actifs éligibles au placement et les normes de performance.

Action « Renforcer le suivi et le reporting des organes de gouvernance du fonds. »

Cette action a été réalisée à 60%.

Activité « Elaborer le calendrier des sessions ordinaires du CCI »
Cette activité a été réalisée à 90%.

Activité « Effectuer un reporting régulier adressé au Ministre des Finances rendant compte des résultats obtenus via la stratégie adoptée en matière de placement et d'investissement »
Cette activité a été réalisée à 30%.

II.3 Axe C : Renforcement de la gestion des opérations financières de l'Etat

La préservation de la viabilité de la dette publique est multidimensionnelle, elle s'obtient en premier lieu par les réformes engagées dans ce schéma directeur au niveau des autres axes, à savoir l'efficacité de l'allocation et des dépenses à travers la rénovation du cadre budgétaire et l'optimisation de la mobilisation des ressources de l'Etat et garantir la soutenabilité des dépenses publiques. Elle ne saurait être préservée sans la maitrise de la gestion des opérateurs et des entreprises publiques.

A cet effet, les opérations financières de l'Etat concernées par ce sous-axe se rapportent aux financements du budget de l'Etat et à la gestion des opérateurs publics et des entreprises publiques.

Les opérations de financement de l'Etat ont trait aux :

- ✓ Emprunts et la dette publique ;
- ✓ Gestion de la trésorerie.

La gestion des opérateurs et entreprises publics a trait au :

- ✓ Suivi de la gestion des opérateurs publics et entreprises publiques pour prévenir et gérer, le cas échéant, le risque fiduciaire y afférent.

Cet axe est décliné en 3 sous-axes :

- Sous-axe C.1 : Renforcement du suivi de la situation financière des opérateurs publics et entreprises publiques ou celles dans lesquelles l'Etat est actionnaire.

- Sous-axe C.2 : Amélioration de la gestion de la trésorerie de l'Etat ;
- Sous-axe C.3 : Instauration d'une gestion dynamique de la dette extérieure.

Cet axe est globalement réalisé à 60,51 %.

II.3.1 Sous-axe C.1 Renforcement du suivi de la situation financière des opérateurs publics et entreprises publiques.

Ce sous-axe est globalement réalisé à 43%

Pour contenir les risques financiers et fiduciaires liés aux opérateurs publics et sociétés publiques, des démarches multidimensionnelles vont être initiées pour asseoir un cadre de pilotage performant.

Le processus des réformes issues du rapport sur l'observation des normes et des codes (ROSC) sera déclenché dès la mise en place d'un nouvel ordre des experts comptables qui devrait se charger de mettre en œuvre les recommandations. A cet effet, un appui technique à l'ONECRIM[4] et le CNC[5] sera mobilisé.

Les retards de publication des rapports seront résorbés pour parvenir à des publications régulières et dans les délais, auxquelles sont adjointes des notes annexes dédiées au volet d'endettement public, ainsi les rapports de 2019 et 2020 seront publiés respectivement en février 2021 et en septembre 2021.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

Année 2021 :

- Publication des rapports ;
- Réalisation de la revue détaillée de la situation financière des entreprises publiques.

A réaliser à partir de 2025

- Les états financiers de toutes les entreprises publiques sont soumis chaque année à une vérification externe indépendante de leurs comptes.

Action « Rénover le cadre organisationnel de l'administration chargée des entreprises publiques »

Cette action est réalisée à 80%

Activité « Adopter un nouvel organigramme fonctionnel »

[4] Ordre National des Experts comptables
[5] Conseil National de la Comptabilité

Cette activité est réalisée à 80% : l'organigramme est en cours d'approbation

Action « Communiquer en interne et en externe »

Cette action est réalisée à 35%.

Activité « Publier régulièrement les textes juridiques, rapports et informations disponibles afférents aux entreprises publiques sur le site web de la DTF »
Cette action est réalisée à 100%

Activité « Publier le rapport des commissaires aux comptes sur les EP »
Activité réalisée à 100%

Activité « Publier le rapport annuel sur les Entreprises Publiques »
Activité réalisée à 100%

Les autres activités de cette action n'ont pas été réalisées.

Les autres actions ne sont pas réalisées.

II.3.1.1 Cadre de pilotage des opérateurs et entreprises publiques et stratégie du développement du secteur public

Dans le cadre de l'instauration d'un nouveau cadre de pilotage stratégique des opérateurs publics et sociétés publiques, de nouveaux instruments seront mis en place dont les contrats de performance et les lettres de mission.

En effet, les années à venir connaitront une montée en puissance de la dynamique de mise en place et du suivi des contrat-programmes qui devront être élargis graduellement à toutes les entités publiques autonomes.

L'évaluation de la situation financière des établissements publics administratifs sera une priorité ; elle vise à mieux appréhender les difficultés et prévoir, le cas échéant, des plans d'assainissement adaptés et mieux ciblés. Parallèlement à cela une analyse de la dette croisée des entreprises publiques sera réalisée et les conclusions permettront de traiter cette dette dans les conditions les plus appropriées.

La stratégie du développement du secteur public engagée en 2020 va être finalisée et mise en œuvre.

Le suivi des participations de l'Etat va être réorganisé pour assurer une meilleure gestion des actions et capitaux publics et mettre en place les outils adaptés pour améliorer la qualité et la tenue de la comptabilité générale des établissements publics.

Les normes en matière de transparence pour les entreprises publiques seront définies conformément aux standards internationaux. Ainsi, les entreprises publiques doivent

transmettre des informations significatives conformes aux normes en la matière et couvrant des domaines intéressant particulièrement l'État actionnaire et le grand public. Il s'agit notamment des résultats financiers et les résultats d'exploitation, y compris, le cas échéant, les coûts et les mécanismes de financement se rapportant à des objectifs de politique publique, les facteurs de risque significatifs prévisibles, ainsi que les mesures prises pour y faire face, les aides financières éventuelles, notamment les garanties reçues de l'État et les engagements pris par ce dernier pour le compte des entreprises

A terme, les états financiers des entreprises publiques doivent être soumis, chaque année, à une vérification externe indépendante de leurs comptes conformément aux normes internationalement admises.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

Année 2021 :

- Finalisation de la stratégie du développement du secteur public engagée en 2020 ;
- Mise en place du nouveau cadre de pilotage stratégique des opérateurs publics : contrat programmes.

A réaliser avant la fin de l'année 2022

- Mise en place d'un cadre de pilotage performant des établissements publics ;
- Mise en place des normes en matière de transparence pour les entreprises publiques conformément aux standards internationaux.

A réaliser avant la fin de l'année 2023

- **Mise en place** en place des outils adaptés à la tenue de la comptabilité générale.

Le plan d'actions de la Direction de la Tutelle Financière a été revu en 2022 pour tenir compte du retard dans la préparation de la loi sur les entreprises publiques.

Action « Finalisation de la stratégie du développement du secteur public engagée en 2020 ».

Action : « Mise en place du nouveau cadre de pilotage stratégique des opérateurs publics à travers des contrat programmes ».

II.3.2 Sous-axe C2. Amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette intérieure de l'Etat.

La gestion de la trésorerie a pour objectif d'assurer la continuité financière de l'Etat et l'exécution des dépenses, dans des conditions optimales pour les finances publiques. Cet

objectif fait face à la contrainte de l'interdiction de rendre le Compte Unique du Trésor débiteur, conformément à l'article 68[6] de la nouvelle LOLF.

Pour parvenir à cet objectif, le Ministère des Finances compte développer une gestion de la trésorerie encore plus active pour contenir l'encours lié à la trésorerie à son minimum et préserver la viabilité de la dette intérieure, tout en permettant à l'Etat d'honorer ses engagements à bonne date.

Ce sous-axe est réalisé à 45.4%.

[6] *Les ressources de l'Etat sont, quels qu'en soient la nature et l'attributaire, versées et conservées par les comptables publics dans le compte unique du Trésor. Le compte unique du Trésor ne peut être débiteur. Des conventions entre le Ministre chargé des Finances et le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie précisent les conditions d'application des dispositions pertinentes de la présente loi organique.*

II.3.2.1 : Prévision, pilotage et Gestion de la trésorerie

Une dette viable à moyen et long terme repose en partie sur une prévision de la trésorerie fiable et la capacité du Trésor à optimiser la gestion de la trésorerie de l'Etat. Cette fonction sera renforcée avec la mise en place du Compte Unique du Trésor dans sa version complète et couvrant tous les postes comptables déconcentrés.

Les fonctions d'analyse économique et de prévision de la trésorerie seront développées afin de produire un plan annuel mensualisé de trésorerie articulé avec un plan d'engagement.

Pour ce faire, la Direction Générale du Budget doit élaborer le plan d'engagement consolidé de l'Etat pour permettre l'harmonisation mutuelle de ces plans.

Dans ce cadre, un Comité de Trésorerie sera mis en place pour le pilotage de la trésorerie.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

Année 2021 :

- Elargissement du périmètre du CUT simplifié pour couvrir progressivement tout le territoire ;

A réaliser avant la fin de l'année 2022 :

- Renforcement de la prévision de la trésorerie ;
- Amélioration de la gestion des trésoreries régionales

A réaliser avant la fin de l'année 2023 :

- Mise en place du CUT dans sa version complète ;

Action « Mise en place du CUT dans sa version complète »

Cette action est réalisée à 30%

Activité « Poursuite de l'élaboration des annexes à la convention avec la BCM »
Cette activité est réalisée à 60% et les annexes liées à l'opérationnalisation du CUT ont été déjà élaborées**.**

Activité « Consolidation et élargissement du périmètre du CUT simplifié pour couvrir progressivement tout le territoire »
Cette activité n'a pas été réalisée.

Action « Renforcement de la prévision de la trésorerie »

Cette action est réalisée à 50%

Activité « Création et animation du comité de trésorerie ».
Non réalisée.

Activité « Production du plan de trésorerie ».
Cette activité est réalisée à 100% et le plan de trésorerie est établi hebdomadairement.

Action « Amélioration de la gestion des trésoreries régionales »

Cette action n'a pas connu de réalisation.

II.3.2.2 : La diversification des outils de gestion de la trésorerie.

La gestion de la trésorerie sera renforcée à travers l'enrichissement de la convention signée avec la Banque Centrale de Mauritanie et l'élaboration de ses annexes.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

A réaliser avant la fin de l'année 2024 :

- Diversification des outils de gestion de la trésorerie.

A réaliser avant la fin de l'année 2025 :

- Mise en place d'une stratégie pour les placements des ressources disponibles dans le FNRH et les Fonds similaires futures.

Action « Diversification des outils de gestion de la trésorerie »

Cette action est réalisée à 94%.

Activité « Renforcement de la fonction d'analyse économique de la DGTCP »
Cette activité est n'est pas réalisée.

Action « Mise en place d'une stratégie pour les placements des ressources disponibles dans le FNRH et les Fonds similaires futures »

Cette action est réalisée à 100 %

Avec la mise en place du comité consultatif d'investissement relatif au FNRH.

II.3.3 Sous-axe C.3: Instauration d'une gestion dynamique de la dette extérieure.

La dette est considérée comme viable lorsque l'Etat honore ses obligations de dette sans requérir aux allégements, ni à la restructuration de la dette et sans accumuler d'arriérés.

Réussir la gestion dynamique de la dette consiste à concilier les besoins de financement pour le développement avec des niveaux d'endettement soutenable budgétairement.

Le sous-axe est réalisé à 97.5%

II.3.3.1 : Activités continues du suivi.

Il s'agit entre autres de la mise en place d'un archivage électronique pour la dématérialisation des conventions, des accords. Les négociations avec l'Etat du Koweït frère se poursuivront jusqu'à la conclusion d'un accord définitif.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD

Activités continues sur les cinq années à venir :

- ✓ Réhabilitation et mise à jour de SYGADE, et gestion des données ;
- ✓ Renforcement des capacités dans le cadre du plan de formation qui sera élaboré.

Action « Réhabilitation et mise à jour de SYGADE, et gestion des données »

Action réalisée à 95%

Activité « Mise à jour continue de SYGAD **».**

Cette activité est réalisée à 100% avec la réalisation de la mise à jour et la mise en place. Cependant, cette version n'inclut pas l'analyse de la viabilité de la dette. Pour remédier à cela, la DDE compte acquérir la nouvelle version 7.0.

Activité « Instauration d'une gestion efficace des données de la dette extérieure ».

Cette activité est réalisée à 100% avec la mise en place d'un Comité National de la Dette publique pour harmoniser les données nécessaires à l'outil analytique de la stratégie de gestion à moyen terme de la dette publique.

Activité « Mise en place d'un archivage électronique pour la dématérialisation des conventions, des accords etc. ».

Activité réalisée à 80% et toutes les conventions des prêts ont été scannées.

Activité « Mise en œuvre du moratoire du G20 jusqu'à son accomplissement »

Cette activité a été réalisée à 100% avec la signature de tous les accords de suspension de paiement du service de la dette à l'exception du brésil, de l'Allemagne et l'Inde.

Activité « Production et publication du bulletin de la dette extérieure »

Cette activité a été réalisée à 100% avec la publication du bulletin statistique de la dette au titre des années 2020 et 2021 sur le site du Ministère des finances.

Action « Renforcement des capacités »

Action réalisée à 100% : elle a trait à la précision des besoins de formations.
Activité «Définir les besoins en formation pour les intégrer dans le plan de formation et de renforcement de capacité (sous-H.1) »
Cette activité à été réalisée à 100%.

II.3.3.2 : Elaboration de la stratégie de la dette.

A la suite de la mise en œuvre du moratoire du G20, la stratégie de la dette élaborée en 2019, sera réactualisée en 2021, après la mise en œuvre du moratoire.

Cette stratégie pluriannuelle de l'endettement va permettre de dégager un plan annuel de financement.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD:

L'année 2021:

- Elaboration de la stratégie de la gestion de la dette ;

A réaliser avant la fin de l'année 2024 :

- Une stratégie pluriannuelle de l'endettement de laquelle est tiré et un schéma annuel de financement sera préparé.

Action « Elaborer une stratégie pluriannuelle de l'endettement»

Action réalisée à 95%

Activité « Elaboration d'un schéma annuel de financement »

Cette action est réalisée à 90% Avec l'appui de l'assistance technique du FMI Afritac Ouest, la DDE a élaboré une stratégie de gestion de dette à moyen terme (2023-2025) et sa mise en œuvre est en cours.

Activité « Opérationnalisation de la stratégie (plan opérationnel de mise en application) ».

Cette activité est réalisée à 90% et les stratégies élaborées devront être soumises à l'approbation des autorités en vue de leur mise en œuvre.

Activité « Faire l'analyse de la viabilité de la dette extérieure annuellement et suite aux évènements qui peuvent l'impacter fortement »

Cette activité est réalisée à 100%, l'analyse de la viabilité de la dette pour 2022 a été réalisée avec l'appui et le soutien de l'équipe conjointe de la banque et du Fonds.

II.3.3.3 : Coordination de la gestion de la dette publique

La gestion de la dette publique ne saurait être optimale et permettre de maîtriser efficacement l'évolution de l'endettement public du pays et en assurer la viabilité en dehors d'un cadre institutionnel adapté et performant. Le cadre institutionnel actuel de gestion de la dette publique est caractérisé par une fragmentation des fonctions de cette gestion entre plusieurs institutions.
Dans ces conditions, l'animation et la redynamisation des instances de coordination de la dette sont prioritaires, pour parvenir à une gestion unifiée des engagements financiers de l'Etat (emprunt, avals, garanties etc.), tout en préservant le champ de compétence de chaque institution.

A cet effet, le ministère des finances veillera à la redynamisation du CNDP, et à mettre en place toutes les procédures et mécanismes qui contribuent à la coordination et la préservation de la viabilité de la dette publiques notamment à travers la révision de l'arrêté portant création du Comité National de la Dette Publique (CNDP).

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD

L'année 2021 :

- Redynamisation de la coordination de la gestion de la dette,

A réaliser avant la fin de l'année 2022 :

- Etude des modalités de mise en œuvre des recommandations de l'AFRITAC relative l'intégration des structures chargées de la gestion de la dette intérieure et extérieure.

Action « Redynamisation de la coordination de la gestion de la dette »

Cette action a été réalisée à 100%.

Les activités « Mettre en place toutes les procédures et mécanismes idoines », « Révision de l'arrêté portant création du Comité National de la Dette Publique (CNDP), « Renforcement de la gestion unifiée des engagements financiers de l'Etat (emprunt, avals, garanties etc.) » et « Etude des modalités de mise en œuvre des

recommandations de l'AFRITAC relative à l'intégration des structures chargées de la gestion de la dette intérieure et extérieure » ont été réalisée à 100%.

II.3.4 Sous-axe C.4: Réformes du cadre de gestion du secteur des assurances :

Comme les autres services financiers, les assurances ont gagné en importance sur le plan quantitatif comme élément du développement général des institutions financières et sur le plan qualitatif, eu égard à l'accroissement des risques et des incertitudes liés aux économies modernes.

Par ailleurs, le secteur des assurances impacte directement les finances publiques à travers, la prise en charge des sinistres (santé et matériel).

Le renforcement du cadre de gestion du secteur des assurances a été placé dans cet axe, car à terme ce secteur devra être appréhendé et rénové suivant une approche économique et financière comme un secteur porteur de valeur ajoutée et susceptible d'apporter des ressources budgétaires à l'Etat.
Les activités à court terme de ce sous-axe concerneront essentiellement les mesures visant à renforcer le contrôle du secteur par la mise en place des mécanismes requis et par la collecte des données nécessaires à la maîtrise dudit secteur.

Ce sous-axe est globalement réalisé à 56.13%.

II.3.4.1 : Cadre légal et dispositif de contrôle

Rénover et rendre effective l'application de l'ensemble du dispositif de contrôle technique et financier et de gestion, prévu par la réglementation en vigueur du secteur des assurances.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

2021 :

- Révision du cadre légal et réglementaire

Avant la fin de l'année 2022 :

- Mise en place des instances de contrôle

Action « Révision du cadre légal et réglementaire »

Cette action est réalisée à 77,5%

Activité « Analyse de la réglementation en vigueur (cadres légal et règlementaire) pour identifier et évaluer les changements à opérer »

Cette activité est réalisée à 100% avec la réalisation d'une note d'analyse.

Activité «Rédaction et adoption du nouveau corpus légal et règlementaire »

Cette activité est réalisée à 95% avec la rédaction et validation des TDRs visant à recruter une entreprise spécialisée dans l'élaboration d'un code des assurances et le recrutement d'un consultant pour préparer et rédiger les textes relatifs aux parties manquantes est en cours.

Activité «Diffusion, sensibilisation et préparation à la mise en application du nouveau corpus ».

Cette activité est réalisée à 20% le code étant en cours de rédaction.

Activité « mise en place des instances de contrôle »

Cette activité est réalisée à 69,5 % :

- Les projets des lettres de désignation sont à la signature du Ministre des Finances pour la mise en place de la Commission Consultative des Assurances prévue à l'article 318 (nouveau) de l'ordonnance n°026-2007 du 9 avril 2007
- Activation de la Commission Consultative des Assurances prévue à l'article 318 (nouveau) de l'ordonnance n°026-2007 du 9 avril 2007
- Les projets des textes règlementaires sont élaborés et non signés.

II.3.4.2 *:* Le fonds de garantie.

Le Fonds de garantie automobile (FGA), prévu par les articles 345 à 349 de la loi n° 93-040 du 20 juillet 1993 portant du Code des assurances, sert à l'indemnisation corporelle des victimes d'accident de la circulation dont les auteurs ne sont pas assurés, non identifiés ou non solvables financièrement. Compte tenu de la fréquence de ces cas d'accidents de circulation observée actuellement, il est impératif de mettre en application le décret en la matière qui aura été déjà adopté en Conseil des ministres.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

Avant la fin de l'année 2022

- Mise en place du fonds de garantie automobile.

Action « Mise en place du fonds de garantie automobile »

Action non réalisée.

II.4 Axe D : Modernisation de l'administration des Finances.

L'objectif stratégique de l'axe :

- Instaurer une administration des finances moderne et efficace.

Dans un contexte de forte contrainte pour les finances publiques, l'instauration d'une administration efficace et moderne des finances publiques est une priorité absolue. Construire l'administration de demain repose en grande partie sur sa modernisation pour la rendre plus accessible, plus simple, plus efficace, plus efficiente, plus proche et plus à l'écoute de l'usager.

Ceci passe d'une part, par la réorganisation et l'adaptation de l'administration aux impératifs de la modernité et de la mise en œuvre des réformes, notamment celles induites par la nouvelle LOLF ; et d'autre part à travers l'amorce d'un virage numérique au sein de l'administration des finances.

Le présent axe est articulé autour de trois sous-axes dont deux transversaux et un spécifique à la direction des Douanes :

- ✓ **Sous-axe D.1** : Modernisation des procédures et les échanges ;
- ✓ **Sous-axe D.2** : Adaptation des organisations administratives et leurs implantations territoriales, aux enjeux des réformes ;
- ✓ **Sous-axe D.3** : Modernisation des moyens pour lutter contre la fraude en douanes et les trafics de tous genres.

Cet axe est globalement réalisé à 44,38 %.

II.4.1 Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges

II.4.1.1 : La dématérialisation et la modernisation des moyens de paiement

Le développement des outils modernes et électroniques doivent être conçus et déployés sur la base d'une organisation et d'un processus clair et bien structuré définissant les procédures concernées, le champ d'application et les objectifs à atteindre. La dématérialisation se fera sur la base de ces éléments et dans la durée.

Toutefois, l'orientation retenue est la poursuite du développement des télé-procédures avec les entreprises, puis progressivement avec le grand public[7].

[7] Plan d'actions stratégique du MF 2019 (point A du chapitre VI)

Il s'agit d'échanges sécurisés de documents numérisés et la mise en place de moyens de paiement dématérialisés permettant d'effectuer des transactions diverses sans avoir à recourir à la liquidité. Ces moyens sont conçus pour limiter au maximum la manipulation des espèces et rendre les transactions plus fluides.

Ce sous-axe est globalement réalisé à 53.88%

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

A réaliser avent la fin de l'année 2024 :

- ✓ Le développent des paiements en ligne et numérique des recettes publiques : à déployer de manière progressive, l'année 2025 étant l'année de mise en œuvre pour tous les paiements concernés ;
- ✓ Le développent des moyens modernes de paiements des dépenses publiques : à déployer de manière progressive, l'année 2025 étant l'année de mise en œuvre pour tous les paiements concernés ;

A réaliser avent la fin de l'année 2023 :

- ✓ Le paiement des dépenses des régies d'avances par carte à puces délivrées par le trésor public : doit être achevé avant fin 2023 pour être opérationnel dès 2024.

Activité continue :

- ✓ La simplification des procédures doit être un travail continu.

Action « Le développent des paiements en ligne et numérique des recettes publiques »

Cette action est réalisée à 50.5%

Activité « révision des textes pour instaurer l'obligation de la télé-déclaration des impôts ainsi que les procédures de télépaiement des impôts ».

Cette activité est réalisée à 90% avec l'organisation des rencontres avec les représentants des contribuables et les professionnels de la fiscalité pour s'assurer que les conditions préalables à l'établissement de l'obligation de télé-déclaration et télépaiement sont remplies.

Les premiers paiements en ligne sont réalisés le 31 mars en collaboration avec la banque centrale, la DGTCP et GIMTEL.

Activité « Mise en ligne du répertoire des NIF, des attestations fiscales et des quittances payées »

Cette activité est réalisée à 70%.

Activité « Intégrer à la procédure de télé déclaration, l'intégralité de la liasse fiscale (toutes les déclarations et les états financiers) ».
Cette activité est réalisée à 30%.

Activité « Généraliser (obligation légale) la télé déclaration à tous les contribuables de la DGE ».

Cette activité est réalisée à 70% avec la formation d'une partie des agents de l'administration aux procédures de télé-déclaration.

Activité « Mettre en place et en concertation avec la BCM un mécanisme de modernisation des moyens des paiements conformément au cadre légal et règlementaire régissant le système national de paiement ».

Cette activité est réalisée à 100% avec la mise en place de la plateforme de télé-déclaration et de télépaiement et les premiers paiements ont été testés et la stabilisation est en cours.

Activité « Réalisation des campagnes de sensibilisation et de promotion doit être conduite ».

Cette activité est réalisée à 70%, la production et diffusion de spots publicitaires, annonces et interviews sur la radio, El Mouritaniya et certains sites d'internet sont en cours.

Activité « Révision des procédures et leur adaptation à la dématérialisation »
Cette activité est réalisée à 70% et elle est en cours.

Activité « Étude de faisabilité acquisition (marchés conclus) de la télé-déclaration et télépaiement des recettes douanières ».

Cette activité réalisée à 20% et connait un retard. Elle est en cours.

Activité « Dématérialiser les pièces justificatives et les pièces comptables entre ordonnateurs et comptables publics »

Cette activité n'est pas réalisée.

Activité « Mise en ligne du module vérification des NIF, de l'attestation fiscale et des quittances ».

Cette activité est réalisée à 100%, le module de vérification est réalisé.

Action « Mettre en place l'e-administration pour les usagers »

Cette action est réalisée à 80%.

Activité « Faciliter les démarches en ligne pour les usagers »
Cette activité est réalisée à 80% : la documentation, formulaires de télé-déclaration, télépaiement sont disponibles sur le site de la DGI

Action « Le développent des moyens modernes de paiements des dépenses publiques »

Cette action est globalement réalisée à 85%.

Activité « Développement des moyens modernes de paiements des dépenses publiques et le déployer graduellement ».

Cette activité est réalisée à 40%.

Activité « Développement des paiements en ligne des recettes publiques »

Cette activité est réalisée à 100%, les plateformes de Télépaiement de la vignette, du passeport et de la carte grise sont opérationnelles.

Activité « Poursuivre la dématérialisation des quittances déclenchée en 2021 »

Cette activité est réalisée à 100% et la dématérialisation se poursuit.

II.4.1.2 : Modernisation de l'accès aux données et informations budgétaires et financières

Le développement de nouveaux sites internet ou la refonte des sites existants doit être étudiée pour représenter « la vitrine » de l'administration des finances et permettre l'accès à la documentation, ou imprimés, aux informations, aux droits des usagers.

Dans ce cadre, l'ergonomie et le contenu du site web du Ministère des Finances sera repensée pour améliorer la transparence de l'information financière, faciliter l'accessibilité aux imprimés et à l'offre de services à distance et mieux communiquer auprès des usagers, citoyens et contribuables. Par ailleurs, les sites internet des directions seront complétés d'un espace intranet désormais indispensable dans la communication quotidienne.

Les mesures doivent être prises pour que l'e-administration soit une réalité pour les usagers ainsi que pour les personnels. Ainsi, le développement de la formation à distance dans un territoire vaste comme le nôtre où les déplacements sont difficiles constitue une vraie réponse au besoin de formation des personnels travaillant à l'intérieur du pays et doit être promu.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

A réaliser avant la fin de l'année 2023 :

Toutes, les activités prévues pour l'atteinte de ce résultat.

La migration des données du site de la DPRE vers le site web du Ministère des Finances : Il s'agissait de l'intégration des données du site de la DPRE dans le site du MF et la mise à jour du contenu des rubriques existantes de ce dernier en français et arabe.

L'alimentation de la base documentaire du site web du Ministère des Finances (Rapport, textes législatifs et règlementaires en arabe et français etc.) et de la page Facebook du Ministère des Finances

II.4.2 Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.

Les nouvelles technologies de l'information, aussi puissantes soient-elles, ne peuvent à elles seules, optimiser les opérations dans les organisations et améliorer la qualité et l'efficacité de ce qu'elles produisent.

Pour profiter pleinement des avantages stratégiques des nouvelles technologies de l'information, le Ministère des Finances devra revoir en profondeur ses pratiques organisationnelles plutôt que d'automatiser systématiquement les processus existants.

Toutes les actions présentées ne seront possibles qu'avec une redéfinition des missions et des organisations. Ces dernières doivent être souples et adaptées aux nouveaux enjeux de la gestion publique.

Ce sous-axe est globalement réalisé à 58.75%.

II.4.2.1 Adaptation de l'administration aux enjeux de la réforme :

Le processus de réorganisation de l'administration au niveau central et de son réseau déconcentré sera engagé dans chaque direction du Ministère des finances afin d'améliorer l'efficacité des services et de les rapprocher de l'usager.

L'organigramme du Ministère des Finances et sa mission doivent s'adapter aux nouveaux modes de gestion induits par les réformes.

Action « Révision de l'organigramme »

Cette action est réalisée à 90%

Action « le Renforcement des ressources humaines »

Action réalisé 86,25%

Activité « motiver le personnel »

Activité réalisée à 95% avec la révision et la mise à jour de l'arrêté n°2278 du 7 septembre 2006 fixant les indemnités et jetons de présence allouée au personnel de la DCA et aux membres de la Commission Consultative des Assurances ainsi que l'harmonisation des autres avantages du personnel du MF

Activité « former le personnel »

Activité réalisée à 100% avec la réalisation du plan de formation transmis au Secrétaire Général et la DAAF.

Activité « Doter l'administration des ressources humaines nécessaires »

Activité réalisée à 100% avec la détermination des besoins et trouver dans l'immédiat dans les autres administrations des cadres expérimentés dans le domaine des assurances ou les recruter pour garantir le bon lancement de la Direction et rendre fonctionnelle

Action « exigence du respect des obligations aux acteurs du secteur »

Cette action est réalisée à 90%.

Activité « assurer le respect de la règlementation en vigueur »

Cette activité est réalisée à 90% avec l'élaboration et la diffusion d'une lettre circulaire à toutes les sociétés d'assurances pour leur rappeler leurs obligations de communiquer toutes les informations conformément à la Circulaire n° 002/2023 du 13 janvier 2023.

Par ailleurs, la DCA a tenu une réunion avec les toutes les sociétés d'assurances présidée par le Ministre des Finances.
.

II.4.2.2 Adaptation de l'administration déconcentrée aux enjeux de la réforme :

L'implantation de l'administration des finances au niveau déconcentrée doit être renforcée. Il s'agit notamment de l'administration des domaines et du patrimoine de l'Etat, de structures induites par la LOLF, des contrôleurs financiers, de l'Inspection Générale des finances.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

A réaliser avant la fin de l'année 2022 :

La réorganisation de l'administration au niveau central et de son réseau déconcentré sera engagée dans chaque direction du Ministère des finances afin d'améliorer l'efficacité des services et de les rapprocher de l'usager.

Action « L'adaptation de l'organisation de l'administration, son implication organisationnelle et fonctionnelle pour s'adapter aux exigences de l'application de la LOLF »

Cette action est réalisée à 7,5%. Elle comprend quatre (4) activités dont seule a été réalisée partiellement à 30% l'**activité** « Achever la mise en œuvre du nouvel organigramme de la DGTCP ».

Action « L'adaptation de l'organisation de l'administration aux enjeux de la conception et de la mise en place des pré requis à l'application des réformes »

Cette action n'a pas connu d'avancée : taux de réalisation 0%.

Action « Elaboration d'un manuel de procédures et des fiches de postes de travail du personnel du département (Description pour chaque poste du « personnel technique » et du « personnel administratif »

Cette action est réalisée à 40% avec la réalisation de l'activité « Elaborer un manuel de procédures et des fiches de postes de travail ». Les fiches de postes sont finalisées pour certaines structures.

II.4.3 Sous-axe D.3 : Modernisation des moyens pour lutter contre la fraude en douanes et les trafics

Les douanes sont en première ligne dans la lutte contre la fraude, le terrorisme et le crime organisé souvent liés aux trafics. A cet effet et dans un contexte de mondialisation et de trafics transfrontaliers de plus en plus développés, en nombre et en sophistication, la Direction chargée des Douanes doit s'adapter continuellement sur les plans technologiques, et logistiques. S'adapter nécessite de se moderniser et être en avance sur le plan technologique et matériel sur les trafiquants. Le cadre réglementaire doit également être révisé pour tenir compte des spécificités de l'époque et mieux encadrer le métier de l'administration des douanes.

Ce sous-axe est globalement réalisé à 11%

II.4.3.1 Moderniser des moyens pour lutter contre la fraude en douane

Le présent sous-axe a trait aux aspects règlementaires relatifs aux référentiels métiers, à la logistique et la transition technologique relative à la lutte contre la fraude en douane.

Le deuxième volet de ce sous-axe a trait aux équipements et aux investissements à consentir pour la modernisation de l'administration des Douanes.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

Année 2021 :

- La révision du cadre règlementaire pour l'adapter à la lutte moderne contre les trafics ;
- Le programme d'acquisition doit être finalisé et sa budgétisation pluriannuelle entérinée pour être inscrit en loi de finances.

Action « La révision du cadre règlementaire pour l'adapter à la lutte moderne contre les trafics »

Action réalisée à 20%

Action « programme d'acquisition d'équipements et de construction des locaux »

Cette action est réalisée à 2%.
Toutes les activités la composant ne sont pas réalisées sauf la « Création d'équipes mixtes avec la DGI » qui est réalisée à 20%

II.5 Axe E. Renforcement et harmonisation des procédures de contrôle et d'audit au Ministère des Finances :

Les objectifs stratégiques de cet axe sont :

1. Professionnaliser les missions et les activités d'audit interne et de vérification ;
2. Développer la démarche de contrôle interne.

Cet axe vise à renforcer et structurer le contrôle interne et instaurer la fonction de l'audit interne au sein du Ministère des Finances.

Les contrôles seront réalisés dans un climat de confiance en respectant les normes professionnelles internationales de l'audit et dans un objectif d'apporter de la valeur ajoutée et des propositions adaptées pour améliorer la qualité de services et atteindre les objectifs fixés.

Cet axe est articulé en trois sous-axes :

1) Sous-axe E.1 : Renforcement et harmonisation de la fonction de l'audit interne au Ministère des Finances ;
2) Sous-axe E.2 Structuration de la démarche de contrôle interne au Ministère des Finances ;
3) Sous-axe E.3 : Professionnalisation des missions et des activités de l'Inspection Générale des Finances.

Cet axe est globalement réalisé à 54,63 %.

II.5.1 Sous-axe E.1 Renforcement et harmonisation de la fonction de l'audit interne au Ministère des Finances :

Ce sous-axe est globalement réalisé à 84.5%

II.5.1.1 Instauration de l'audit interne

Les Directions du Ministère des Finances s'engageront dans la mise en œuvre de l'audit interne. Les travaux de professionnalisation engagés au sein de la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne de la DGTCP et de l'Inspection Générale des Finances seront étendus à tous les corps d'inspection.

Les corps de contrôle du Ministère des Finances seront dotés d'une application unifiée de la programmation, du suivi et de la réalisation des programmes d'audit et un comité de gestion des risques sera institué par arrêté afin d'unifier et d'harmoniser la démarche.

Les formations sur les démarches d'audit et de maîtrise des risques seront dispensées à grande échelle pour renforcer les capacités du personnel de toutes les directions et diffuser la culture de l'audit au sein de l'administration.

Enfin une charte de l'audit du Ministère des Finances, conforme aux normes internationales de l'audit, sera adoptée.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

Année 2021 :

- ✓ Création le comité technique de l'audit interne : à achever avec la fin de l'année 2021 ;

A réaliser avant la fin de l'année 2022 :

- ✓ Finalisation du cadre de référence et de l'harmonisation des méthodologies.

A réaliser dans le cadre de l'axe H :

- ✓ Assurer une formation professionnelle continue et de qualité aux auditeurs internes.

Action « Réviser le cadre législatif et règlementaire de l 'IGF »

Cette action est réalisée à 100%, révision faite après l'analyse institutionnelle de l'IGF en vue de publier ses rapports d'audit et de contrôle. Il s'agit notamment du contenu du décret n°135-2005/PM/MF du 2 décembre 2005.

Action « Élaborer et valider les guides de procédures de l'IGF

Cette action est réalisée à 60% avec neuf guides d'audit réalisés et d'autres en phase d'élaboration.

Action « Création du comité technique de l'audit interne »

Cette action est réalisée à 45%.

L'activité « Acter la création du CTAI et toutes les instances pour le pilotage du déploiement de la fonction d'audit interne » est réalisée à 90% avec la finalisation du projet d'arrêté en attendant la validation de décideurs, tandis que la deuxième activité qui compose cette action n'a pas connu de réalisation.

Action « Valider l'arrêté portant cadre de référence de l'IGF »

Cette action est réalisée à 100% avec la rédaction du projet d'arrêté.

Action « Elaborer des fiches de postes des inspecteurs de l'IGF »

Cette action est réalisée à 70%.

Action « Rédaction du texte de création de la fonction d'auditeur interne »

Cette action est réalisée à 70% avec le processus qui est en cours.

II.5.2 Sous-axe E.2 Structuration de la démarche de contrôle interne au Ministère des Finances

Ce sous-axe est réalisé à 20,25 %

II.5.2.1.1 Instauration de la démarche de contrôle interne :

Pour la structuration de la démarche de contrôle interne (comptable, budgétaire et au niveau de la DGI, la DGD ainsi qu'à la DGDPE) un cadre de référence sera élaboré pour définir les missions, le rôle des acteurs et les outils de la maîtrise des risques.

Les corps de contrôle seront dotés d'une application de traitement des données (IDEA ou ACL).

Dans le cadre du contrôle interne, les outils de la maîtrise des risques seront produits par la DGTCP, la DGB, la DGI, la DGD, et la DGDPE qui piloteront chacune dans son secteur les dispositifs de contrôle interne.

La démarche de maîtrise des risques n'est pas une fin en soi, elle constitue un moyen permettant aux gestionnaires de s'assurer que les procédures sont correctement mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Cette démarche s'appuiera également sur le relais des Inspections Générales des départements ministériels qui ont été formés à cette démarche.

Les contrôleurs financiers seront associés à cette démarche de professionnalisation et un guide métier sera élaboré pour les aider dans leurs missions.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

A réaliser avant l'année 2023 :

1) La structuration de la démarche de contrôle interne au Ministère des Finances.

Les actions relatives à la « Structuration de la démarche du contrôle budgétaire interne et celle du contrôle interne,

Ces actions n'ont pas connu un début d'exécution : niveau de réalisation 0%.

Action « Structuration de la démarche du contrôle comptable interne »

Cette action a été réalisée à 67 %

Activité « Elaboration d'un cadre de référence pour définir les missions, le rôle des acteurs et les outils de la maîtrise des risques »

Cette activité est réalisée à 90% avec le projet d'arrêté finalisé qui attend l'approbation du décideur.

Activité « Mise en œuvre d'une démarche qualité au sein des corps de contrôle »

Cette activité est réalisée à 90% avec le projet d'arrêté finalisé qui attend l'approbation du décideur.

Activité « Mise en place d'une application de traitement des données (IDEA ou ACL) »

Cette activité n'a pas connu un début d'exécution, son niveau de réalisation est 0%.

II.5.3 Sous-axe E.3 : Professionnalisation des missions et des activités de l'Inspection Générale des Finances.

Ce sous-axe est réalisé globalement à 60%

II.5.3.1 Poursuite de la professionnalisation :

L'objectif de la réforme envisagée sera donc de formaliser et renforcer les mesures de lutte contre la corruption, la fraude et la mauvaise gestion et celles visant à instaurer une véritable transparence dans la gestion des finances publiques.

La réforme devra permettre à l'Etat d'accompagner la nouvelle approche de budgétisation qui repose sur un cadre programmatique pluriannuel, et de participer activement à la rénovation du contrôle interne et de l'audit au sein de l'administration.

La relecture du corpus législatif et réglementaire qui précise et encadre les travaux de l'IGF va

être faite, afin de procéder à son adaptation à l'environnement actuel et à venir notamment dans la perspective de modernisation des Finances publiques et de mise en place de la LOLF.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

A réaliser avant la fin de l'année 2022 :

2) La finalisation des normes professionnelles de l'audit du cadre de référence ministériel et les manuels de procédures

Action « Evaluer et mettre à jour le plan d'actions de l'IGF »

Cette action est réalisée à 80%.

L'unique **activité** composant cette action à savoir « Mise à jour du plan d'actions de l'IGF « Adéquation du plan d'action avec la mise en place de la LOLF » est réalisée à 80%.

Action « Prévoir une assistance technique »

Cette action est réalisée à 50%.

Activité « Prévoir une assistance technique pour au moins cinq (5) ans »

Cette activité est réalisée à 50%. Elle est en cours.

Action « organiser un voyage d'étude »

Cette action est réalisée à 70%.

Activité « Rédiger les TDRs et mettre en œuvre de l'étude institutionnelle ».

Activité réalisée à 70%.

Action « Examiner les attributions des principales Institutions de Contrôle a priori et a posteriori en Mauritanie en vue de favoriser leur complémentarité (Démarche de mutualisation »

Cette action est réalisée à 60%.

Action « Renforcement des capacités des Inspecteurs de l'IGF »

Cette action est réalisée à 50%.

Activité « L'organisation du processus de formation de l'IGF. La formation sur le Métier. L'accompagnement des nouveaux arrivants par le tutorat. La formation continue. Les outils et manuels de formation. L'évaluation des actions de formation » Cette activité est réalisée à 50%.

II.5.3.2 Démarche de qualité :

La montée en puissance de l'action de l'IGF est une priorité, elle se fera à travers l'amélioration de la qualité des travaux suivant une démarche qualité et quantité (augmentation des contrôles).

Dans ce cadre, le pilotage de l'IGF se basera sur la performance à travers des objectifs et des indicateurs d'activité.

L'IGF jouera par ailleurs son rôle de coordination avec les autres organes de contrôle internes et externes, pour gagner en efficacité et créer une synergie en faveur de l'amélioration des contrôles et de leur programmation.

Elle proposera des modalités d'organisation de la mutualisation des corps de contrôle à travers la tenue de séances périodiques de travail et les propositions des modalités pratiques pour leur mise en en œuvre.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

3) Les activités pour l'atteinte des résultats ciblés doivent être réalisées avant la fin de l'année 2023.

Action « Adoption des statuts particuliers de l'IGF (corps) »

Cette action est réalisée à 50% avec la rédaction du projet de décret portant statut des IGF.

Action « Elaborer une charte graphique et un code de déontologie »

Cette action est réalisée à 80%.

Activité « La création de la marque IGF (Logo, devise, charte graphique). La normalisation de l'identité visuelle de l'IGF, L'élaboration de la maquette du rapport d'activité, Mettre en place un code de déontologie »
Cette activité est réalisée à 80%.

II.5.4 Sous-axe E 5 : Le contrôle externe

Le Ministère des Finances est chargé de la gestion budgétaire, financière et comptable des ressources de l'Etat. A ce titre, il est l'un des interlocuteurs principaux des organes de contrôle externes à savoir la Cour des Comptes et l'Assemblée Nationale.

Ce sous-axe regroupe toutes les actions visant à répondre aux exigences du contrôle externe et ne traitera pas de l'exercice du contrôle externe proprement dit qui est de la responsabilité des structures externes au Ministère des Finances.

Ce sous-axe est globalement réalisé à 53.75%.

II.5.4.1 Transmission des documents et données budgétaires et comptables

Les projets de lois de règlements seront produits et transmis à la Cour des Comptes pour permettre leur soumission à l'Assemblée dans les délais légaux.

Une procédure concernant les modalités de mise en état d'examen sera mise en place pour assurer la transmission des comptes des comptables publics à la Cour des Comptes dans les délais légaux.

Le Ministère des Finances étudiera les supports opportuns pour permettre à la Cour des Comptes d'accéder aux documents nécessaires à la conduite de sa mission, par voie d'intégration aux réseaux de dépenses ou par d'autres formes sécurisées et réalisables.

La coordination de l'IGF avec la Cour des Comptes sera réalisée conformément aux activités du sous-axe E4 pour la mutualisation des contrôles.

Action « Mise en place des modalités de mise en état d'examen pour assurer la transmission des comptes des comptables publics à la Cour des Comptes dans les délais légaux »

Cette action est réalisée à 15%.

Activité « Définition des modalités »
Cette activité est réalisée à 30%.

Activité « Institutionnalisation de ces modalités »
Cette activité est à 0%

Action « Production et transmission des LdR à la Cour des Comptes dans les délais légaux »

Cette action est réalisée à 100%.

Activité « Produire et transmettre les LdR à la Cour des Comptes dans les délais légaux pour 2020 et 2021 »
Activité réalisée à 100%.

Action « Facilitations de l'accès de la Cour des Comptes aux documents et données nécessaires à la conduite de sa mission »

Cette action est réalisée à 100%.

Action « Coordination de l'IGF avec la Cour des Comptes conformément aux activités du sous-axe E4 pour la mutualisation des contrôles »

Cette action n'a pas connu d'avancée. Taux de réalisation 0%.

II.5.4.2 Les transmissions à l'Assemblée Nationale

La documentation budgétaire et comptable annexée aux lois de règlement sera graduellement fortement étoffée conformément à la LOLF[8], en fonction des délais et du calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD des réformes du cadre budgétaire et comptable traitées au niveau de l'axe A.

Le Ministère des Finances mettra en place une procédure institutionnalisée et organisée pour assurer la transmission à l'Assemblée Nationale de la documentation relative à l'exécution budgétaire, dans les délais et formes légaux.

II.5.4.2.1 Renforcement des capacités et assistances techniques

Dans le cadre du plan de formation de l'axe « H », les instances de contrôle externe au Ministère des Finances (cour des comptes, Assemblée Nationale et Inspection Générale d'Etat) bénéficieront du renforcement de capacités et des formations dans le domaine des finances publiques en rapport avec les réformes engagées.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

4) Les activités permettant l'atteinte de ce résultat, seront réalisées suivant le plan de formation de l'axe « H ».

II.6 Axe F. l'intégration du système d'information de la gestion des finances publiques

L'objectif stratégique de l'axe :

- Adapter le système d'information existant aux besoins immédiats ;
- Intégrer les systèmes d'information des gestions des finances publiques

Cet axe a trait aux réformes visant à doter le Ministère des Finances d'un système d'information intégré moderne pour la gestion des finances publiques et adapté aux réformes en cours.

Ce système d'information devra prendre en charge toutes les fonctionnalités et exigences de la réforme des finances publiques dans le cadre d'un progiciel intégré, prenant en charge toute le cycle et les composantes de la gestion finances publiques.

La première voie vise à répondre au plus urgent et améliorer substantiellement la sécurité, le fonctionnement ainsi que le rendement de l'administration des finances et servir de système

[8] *Article 45 de la LOLF*

de recours et de sécurité pendant les phases de test du système intégré cible et de basculement.
La seconde voie concerne l'intégration proprement dite du système d'information cible qui prendra en charge tout le système de gestion des finances publiques.

Cet axe comportera, à cet effet, deux sous-axes :

- ✓ Sous-axe F.1 : Evolution des systèmes d'information existants pour répondre aux besoins actuels ;
- ✓ Sous-axe F.2 : Mise en place du système d'information intégré pour la gestion des finances publiques.

Cet axe est globalement réalisé à 35,67 %.

II.6.1 Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants

II.6.1.1 : L'adaptation des systèmes existants

L'informatisation de certaines fonctions urgentes sera réalisée pour répondre aux besoins immédiats notamment de sécurisation et d'amélioration du rendement de l'administration concernée.

Ce sous-axe est réalisé à 37,8%

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

- Les activités d'adaptation des systèmes doivent être finalisées avant la fin de l'année 2023.

Action « Concevoir et développer un système d'information pour l'IGF »

Cette action est réalisée à 70%.

Activité « Acquisition d'un système d'information pour l'IGF et la mise en place d'une base de données permettant à l'IGF de collecter les informations financières au niveau des EPAs, EPICs et autres »

Cette activité est réalisée à 70% avec l'acquisition d'un système d'information de l'IGF qui est réalisée et la mise en place d'une base de données permettant à l'IGF de collecter les informations financières au niveau des EPAs, EPICs est en cours.

Action « L'adaptation des systèmes existants »

Cette action est réalisée à 28%

Activité « Adapter le système d'information budgétaire »

Cette activité n'a pas connu d'avancée. Son taux de réalisation est 0%.

Activité « Déployer le système d'information de la comptabilité patrimoniale »

Cette activité est réalisée à 50% et elle est en cours.

Activité « Acquisition d'un système d'information pour l'IGF et la mise en place d'une base de données permettant à l'IGF de collecter les informations financières au niveau des EPAs, EPICs et autres »

Activité « Informatisation de la gestion cadastrale »

Cette activité n'a pas connu d'avancée. Son taux de réalisation est 0%.

Activité « Poursuivre l'évolution des fonctionnalités et les interfaçages de JIBAYA »

Cette activité est réalisée à 90% avec les interfaçages réalisés avec le Trésor, la DGB et la DGD.

Activité « Décentralisation de la paie par le développement de l'application RATEB »

Cette activité est réalisée à 50%.

Activité « Amélioration de l'application de la pension MAACHE »

Cette activité est réalisée à 10%, elle a intégré la mise en application des augmentations de 2021 cependant, il faut faire l'étude actuarielle avant.

Activité « Adapter le système d'information comptable »

Cette activité est réalisée à 50% grâce à la réalisation, l'achèvement du déploiement d'ARKAM pour les postes comptables de Nouakchott à 80% avec le système d'information comptable ARKAM implémenté désormais à 20% au niveau central et dans les départements comptables ministériels.

Activité « Développer un module « service bancaire aux déposants obligatoires »

Cette activité n'a pas connu d'avancée. Son taux de réalisation est 0%.

Activité « Déployer le système d'information intégré SIGELE »

Cette activité n'a pas connu d'avancée. Son taux de réalisation est 0% à cause des problèmes liés à la connectivité des communes rurales.

Activité « Système d'information de la paie et des pensions »

Cette activité est réalisée à 70% étant donné que le système RATEB a été amélioré et la déconcentration attend une décision.

Activité « Développer une application de pilotage et de suivi des réformes »

Cette activité est réalisée à 100% et la plateforme est opérationnelle.
Déploiement depuis le 1er janvier 2023 de la nouvelle plateforme web de pilotage des réformes des finances publiques par la DPRE dans toutes les directions centrales du ministère et achèvement de la formation sur l'utilisation de la plateforme de pilotage des réformes pour tous les points focaux désignés par les directions et structures opérationnelles du Ministère des Finances.

Activité « Refonte de RACHAD »

Activité réalisée à 100% par le passage à RACHAD II

II.6.2 Sous-axe F.2 : Mise en place du système d'information intégré pour la gestion des finances publiques

Ce sous-axe n'est pas présenté dans le plan d'actions reçu car il n'y a pas d'avancée notoire par rapport à 2021.

Le sous-axe est globalement réalisé à 33,54 %

II.6.2.1 Stratégie et politique d'informatisation

La modernisation de l'administration des Finances et des pratiques prévues dans les axes D et la formulation des macro-processus liés aux réformes, déjà entamée au niveau de la DGB constitueront un support déterminant pour conception du nouveau système.

Les différentes structures et directions du Ministère des Finances exprime une forte demande en système d'information. Ces demandes sont exprimées de manière non coordonnée et risquent, par conséquent, de compromettre la réalisation de l'objectif d'intégration recherché.

De plus, tenant compte de l'évolution fulgurante de l'outil informatique et le risque d'obsolescence des systèmes, le Ministère des Finances se dotera d'une stratégie d'informatisation, qui débouchera sur la mise en place d'un système intégré de gestion des finances publiques. Cette stratégie, fixera les objectifs à moyen et long terme et définira notamment, la politique en matière de sécurité, les besoins métiers, anticipera les changements et orientera les choix tout en assurant l'adéquation entre les besoins opérationnels de gestion et les solutions informatiques. Elle fixera également les modalités et organisation de la gouvernance de l'informatisation de la gestion des finances publiques.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

2021 :

- La stratégie doit être achevée, validée avec le déclenchement de sa mise en œuvre avant la fin du premier semestre de 2021 ;

Action « Elaboration une stratégie pour informatiser le MF »

Cette action est à 47 %.

II.6.2.2 : Le système d'information intégré de gestion des finances publiques

La mise en place de système intégré sera réalisée dans le cadre d'un projet d'informatisation dont la supervision repose sur deux pôles :

1) Un pôle technique qui traite des aspects relatifs aux métiers informatique ;
2) Un pôle fonctionnel qui traite des fonctionnalités que le système doit permettre en fonction des règles et réglementations des finances publiques.

Une feuille de route issue de la définition, la modernisation et la refonte des chaînes budgétaires et comptables dans une direction d'intégration sera préparée.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

A achever avant la fin de l'année 2022 :

- La conception du système intégré de la gestion des finances publiques.

A réaliser en 2023 :

- Test du nouveau système.
- Acquisition du matériel et équipement.

A réaliser en 2024 :

- Mise en place du nouveau système et mode réel.

A réaliser en 2025 :

- Synthèse des améliorations et correctifs nécessaires, mise en œuvre des ajustements requis.

Action « Conception du nouveau Système d'Information »

Cette action est réalisée à 12,5 %.

Activité « Les cahiers de charges et spécification techniques qui fédère tous les besoins et prend en charge les réformes ainsi que le référentiel »

Cette activité est réalisée à 100%, les six autres activités de cette action ne sont pas réalisées.

Action « Acquisition d'un nouveau logiciel pour la Gestion Automatisée du Secteur des Assurances (GASA) I : les besoins sont précisés et les applications développées suivant une programmation dûment adoptée

Cette action est réalisée à 9.1%.

Activité Mettre en place une application informatique pour le suivi et le contrôle des activités des sociétés d'assurances.

Activité réalisée à 9.1% avec une seule tâche sur cinq qui est réalisée à 70% relative à la conception d'une base de données qui sera alimentée par une collecte de données auprès des compagnies d'assurance avec plus 70% des compagnies d'assurances qui ont répondu positivement à la lettre de collecte données et informations.

Action « Préparation d'une base de données relative à l'approvisionnement du département en fournitures et matériel »

Action prévue pour 2024 et réalisée à 100 %

Action « La mise en place d'une application de gestion et du suivi du personnel et le suivi de la carrière professionnelle de l'ensemble des fonctionnaires et agents du département (notation, évaluation, gestion du plan de formation etc.) »

Action réalisée à 100% : elle permet la notation, l'évaluation, la gestion du plan de formation etc.

II.7 Axe G : Coordination et suivi des réformes :

Cet axe est globalement réalisé à 100 %.

II.7.1 Sous-axe G.1: coordination et pilotage des réformes :

Ce sous-axe est globalement réalisé à 100%.

II.7.1.1.1 Coordination et pilotage des réformes

Les réformes des Finances Publiques sont portées par plusieurs structures du Ministère des Finances. Par conséquent, leur coordination constitue l'un des piliers essentiels pour leur mise

en œuvre de manière coordonnée et organisée. En effet, les réformes programmées, sont fortement interdépendantes, et ne sauraient atteindre leurs objectifs sans une coordination efficace qui permet une synchronisation permanente à tous les niveaux ainsi que le maintien du rythme d'ensemble d'exécution des réformes en cohérence avec les délais impartis et la trajectoire fixée par le présent Schéma Directeur.

Pour opérationnaliser ce dispositif, une série de mesures doivent être mises en place en priorité :

- ✓ L'adoption des textes règlementaires mettant en place le dispositif de pilotage et de coordination et fixant ses modalités de fonctionnement ;
- ✓ La mise en place des outils informatiques du suivi et la connexion de tous les intervenants concernés par la mise à jour des données de l'outil informatique ;
- ✓ Faire la formation des formateurs au profit des Directions et structures concernées du MF et des départements Ministériels sur l'outil informatique de suivi des réformes ;
- ✓ Intégrer tous les acteurs dans un groupe GFU et autres moyens modernes d'échanges d'informations, pour faciliter la transmission de l'information ;
- ✓ Faire un atelier pour la présentation du schéma directeur et le dispositif de pilotage.

Action « Mise en place des instances de pilotage et de coordination des réformes I : Les comptes rendus des réunions des instances de pilotage sont élaborés »

Cette action est réalisée à 100%

Activité « L'adoption des textes règlementaires mettant en place le dispositif de pilotage et de coordination et fixant ses modalités de fonctionnement »

Activité réalisée à 100% : Les notes de service concernées ont été signées le 22/09/2022 pour désigner et élargir le comité technique de pilotage et de suivi des réformes qui se réunit régulièrement.

Activité « La mise en place des outils informatiques du suivi et la connexion de tous les intervenants concernés par la mise à jour des données de l'outil informatique »

Activité réalisée à 100% : après la réalisation de l'état des lieux - tester l'outil et faire les conclusions – et la mise en œuvre des recommandations de mise à jour ainsi que la mise à jour des données, l'outil a été testé et la plateforme est opérationnelle.

Activité « Faire la formation des formateurs au profit des Directions et structures concernées du MF et des départements Ministériels sur l'outil informatique de suivi des réformes »

Activité réalisée à 100% : La formation sur l'utilisation de la plateforme a été achevée pour tous les points focaux désignés par les directions et structures opérationnelles du Ministère des Finances. Chaque Direction centrale a reçu un accès en ligne au niveau

de la plateforme lui permettant de faire les mises à jour relatives à la mise en œuvre de son plan d'actions et éditer à la demande les états PDF et Excel correspondants.

Activité Intégrer tous les acteurs dans un groupe GFU et autres moyens modernes d'échanges d'informations, pour faciliter la transmission de l'information »

Activité réalisée à 100% : Un groupe WhatsApp entre les membres du CT du suivi des réformes a été créé le 03/12/2022.

Activité « Organisation d'ateliers pour la présentation du schéma directeur et le dispositif de pilotage ».

Activité réalisée à 100% ; Un atelier pour la présentation du PAR actualisé s'est tenue le 16/12/2022 présidé par le Ministre des Finances.

II.7.2 Sous-axe G.2 Suivi évaluation des réformes

Ce sous-axe est réalisé à 100%

II.7.2.1.1 : Conduite du suivi-évaluation de la mise en œuvre des réformes

Le suivi évaluation doit être préparé dès la mise en place des indicateurs des réalisations et se baser sur une organisation performante permettant la centralisation des informations sur l'état d'avancement des activités. Ces informations doivent refléter la situation réelle de la mise en œuvre et être conforme au format initial pour permettre de mesurer le niveau de l'atteinte des cibles programmées.

L'outil informatique sera aussi un instrument fondamental pour assurer le suivi- évaluation de la mise en œuvre des réformes.

La direction chargée de la coordination des réformes mettra en place les outils nécessaires pour assurer le suivi-évaluation et produire semestriellement un rapport d'évaluation de la mise en œuvre des réformes qui donnera une image fidèle de l'état d'avancement et fournira une analyse complète qui fait la lumière sur ses points forts et ses points faibles.

Une formation spécifique sur le suivi-évaluation va être dispensée au profit des responsables qui participent à ce processus.

Calendrier initial de réalisation prévu par le SD :

Année 2021 :

- Mise en place des mécanismes et outils du suivi-évaluation, dès l'adoption officielle du cadre institutionnel de pilotage et de coordination des réformes.

Les activités continues :

- Animation de l'application de suivi des réformes ;
- Production des rapports de suivi-évaluations, chaque semestre.

Action « Conduite du suivi-évaluation de la mise en œuvre des réformes

Activité « Mise en place des mécanismes et outils du suivi-évaluation, dès l'adoption officielle du cadre institutionnel de pilotage et de coordination des réformes »

Activité réalisée à 100% : La plateforme est opérationnelle et la mise à jour des données de cet outil informatique a été effectuée par l'équipe de la DPRE et le cadre institutionnel de pilotage a été adopté.

Activité « Animation de l'application de suivi des réformes «

Cette activité est réalisée à 100% : Le Directeur de la Prévision, des Réformes et des Etudes est l'administrateur de la plateforme. Chaque structure a désigné son point focal pour la gestion de cette plateforme

Activité « Production des rapports de suivi-évaluation, chaque semestre »

Cette activité est réalisée à 100% : Le rapport sur la mise en œuvre du plan d'actions du schéma directeur des finances publiques pour l'année 2022 a été réalisé et publié sur le site web du Ministère des Finances la première semaine de janvier 2023.

II.8 Axe H : Renforcement des capacités et communication :

Le renforcement des capacités et la communication forment les deux faces de la même pièce de la conduite du changement. Il participe à susciter l'adhésion aux réformes et atténuer les résistances aux changements susceptibles de compromettre la réussite des réformes.

Cet axe est globalement réalisé à 56 %.

Les objectifs stratégiques de cet axe :

- ✓ Former une masse critique de cadres capables de porter les réformes des finances publiques et les mettre en œuvre ;
- ✓ Rendre la réforme plus visible et réduire les résistances aux changements.

Cet axe se décline en deux sous-axes :

- **Sous-axe :** Formation du personnel et perfectionnement ;
- **Sous-axe :** Communication.

II.8.1 Sous-axe H.1 Formation du personnel et perfectionnement

Ce Sous-axe est réalisé à 12%

II.8.1.1 : Les formations

Des formations à grande échelle seront réalisées pour le développement et la création de compétences afin de renforcer les capacités de manière durable au sein de l'administration. En effet, la durabilité est un facteur essentiel à prendre en compte, vu la mobilité des fonctionnaires qui génère une sorte de « turn-over » qu'il faut anticiper à travers, entre autres, l'élargissement du personnel ciblé et la formation des formateurs internes.

Ces formateurs vont recevoir, de la part des formateurs-conseils externes spécialisés en formation de formateurs, un encadrement pédagogique et des outils pour faciliter leur travail de formateur.

Les modalités pratiques de mise en œuvre du plan de formation vont être définies ainsi que leur rythme et calendrier de réalisation. Ces formations seront réalisées à travers les structures publiques de formation, le cas échéant, et/ou des structures privées qui en ont les capacités.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

Année 2021 :

- Réalisation du plan de formation
- Finalisation du catalogue des modules de formation à réaliser
- Contractualisation avec les structures de formation

Activités continues à compter de 2021 :

- Le déroulement des formations se poursuivra suivant le plan de formation.

Action « Conception et préparation à la réalisation des formations »

Action réalisée à 40%

Activité « Conception et préparation à la réalisation des formations »
Activité réalisée à 50% avec la préparation de la circulaire, les autres tâches n'ayant pas connu un début de réalisation.

Les actions « mise en œuvre des formations » et « voyages d'études liés »

Les activités de cette action n'ont pas été réalisées.

II.8.1.2 : Perfectionnements et échange d'expériences

Les échanges d'expériences avec les autres pays engagés dans des réformes similaires sont une source d'inspirations et de perfectionnements importants.

A cet effet, les cadres les plus impliqués dans la réforme, notamment au niveau conceptuel et du pilotage devront effectuer des visites dans des Etats, ayant des cultures budgétaires diverses, dans le cadre de visites d'étude organisées.

A cet effet, l'évaluation des besoins en stages et perfectionnements sera réalisée et le processus d'identification des partenaires engagés dans la cadre du recensement des besoins de formation.

Calendrier initial de mise en œuvre prévu par le SD :

Année 2021 :

- Echanges avec des pays partenaires et programmation des voyages d'étude année par année en fonction des possibilités offertes et la pertinence des expériences de ces pays.

Activités continues à compter de 2021 :

- Le déroulement des voyages d'études se fera suivant la programmation arrêtée.

II.8.2 Sous-axe H.2 Communication et conduite du changement

Ce sous-axe est réalisé à 100%

II.8.2.1 : La communication

Une stratégie de communication sera élaborée et appliquée en vue de conserver la motivation des intervenants et éviter la démobilisation des acteurs de la réforme, tout au long du déploiement des réformes qui s'étale sur plusieurs années.

Les actions de communication doivent viser des cibles très variées, telles que les membres du gouvernement, parlementaires, cadres des ministères, journalistes et le public.
La redynamisation de newsletter et la diffusion d'outils de communication sur la réforme des finances publiques seront effectuées (des brochures explicatives, des séminaires de vulgarisation, etc.).

Il s'agit de la diffusion progressive de la nouvelle culture de budgétisation et de gestion axée sur les résultats au sein de l'administration et auprès des différentes parties prenantes et de promouvoir la réforme des finances publiques mettant en valeur en quoi cela est bénéfique pour le pays, et comment cela peut profiter à différents secteurs, institutions et parties prenantes. La communication a pour objectif de renforcer la compréhension des acteurs de la réforme, mais aussi leur adhésion et leur capacité à prendre part active au changement[9].

La communication se fera suivant deux directions, l'une externe (Parlement, médias, public) et l'autre interne pour convaincre les cadres nationaux et locaux et passer le message à l'ensemble des fonctionnaires.

Enfin, la gestion du changement doit se dérouler aux moments opportuns permettant d'atteindre les résultats escomptés : elle sera, dans certains cas, réalisée en amont du processus concerné et elle sera, dans d'autres, concomitante à l'action et au déploiement effectif de la réforme en question.

Calendrier de réalisation :

Année 2021 :

- La finalisation et l'adoption de la stratégie de communication et de gestion du changement
- La mise en œuvre de la stratégie de communication et des gestions du changement tout au long du processus de mise en œuvre des réformes.

Action « Organisation de la conduite du changement et de la communication

[9] Plan de communication réalisé à travers l'appui du PAGEFIP, doit être exploité

Action réalisée à 100%

Activité « La finalisation et l'adoption de la stratégie de communication et de gestion du changement »

Activité réalisée à 100% : Réalisation du rapport portant sur la stratégie de communication du ministère des finances et de son plan de communication pour les six (6) premiers mois de l'année 2023.

Activité « La mise en œuvre de la stratégie de communication et des gestions du changement tout au long du processus de mise en œuvre des réformes »

Activité réalisée à 100% : Cette activité a été réalisée par un bureau de consultants spécialisés en communication en collaboration avec la DPRE et le chargé de la communication au MF

ANNEXES

ANNEXE I

Liste des tâches réalisées au 30/06/2022

Liste des tâches réalisées au 30 juin 2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Déploiement des outils de prévisions budgétaires pour préparer le TOFE prévisionnel relatif aux années 2022- 2023-2024. I : le TOFE version complète est élaboré C : TOFE prévisionnel (2022-23-24) réalisé en 2021	Préparer le TOFE prévisionnel dans les délais	mise en application des mécanismes de collecte des données dès le mois de février	DGB	100%	la mise à jour par rapport à l'année de référence 2023 a été réalisée	01/01/2021	31/12/2023
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Organisation des débats d'orientation budgétaire conforme à la LOLF I : rapport de présentation du DPBMT et la synthèse des débats parlementaire "à compléter"	Préparation des rapports et présentation du DPBMT	Préparation des rapports et présentation du DPBMT	DGB	100%	Le DPBMT a été fait mais n'a pas été validé	01/01/2021	01/06/2021
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Préparation de la programmation documentée pour mettre en œuvre les stratégies en conformité avec les objectifs de la SCAPP I : communication en CM adoptant le DPBMT C : DPBMT (2022-2023-2024) adopté en mars 2021	Mettre en place les dispositifs et méthodes garantissant l'effectivité et l'articulation du DPBMT avec la LFI	Mettre en place les dispositifs et méthodes garantissant l'effectivité et l'articulation du DPBMT avec la LFI	DGB	100%	Réalisée	02/01/2021	31/03/2021

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Mise en place de la plate-forme « open data » I : Pourcentage de documents et données publiés par rapport au nombre prévus par l'arrêté. C : 100% des documents publiés en 2021	Mettre en place la structure de coordination et d'animation de la plate-forme et les mécanismes de collecte des données	définir le cadre reglémentaire et les modalités de la mise en place de la structure (y compris le recrutement d'un consultant pour: La mise en place des outils informatiques du suivi "à compléter"	DPRE	100%	Un arrêté précisant les données à minima qui doivent être publiées sur cette plateforme sous format exploitable a été signé en 2021, la plate-forme « open data » a été créé	02/01/2021	31/12/2021
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Mise en place de la plate-forme « open data » I : Pourcentage de documents et données publiés par rapport au nombre prévus par l'arrêté. C : 100% des documents publiés en 2021	Définir les données qui ne sont pas publiables	Mettre en place un système de validation des publications de documents	DPRE	100%	Ce système a été validé en 2021	01/01/2021	31/12/2021
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Mise en place de la plate-forme « open data » I : Pourcentage de documents et données publiés par rapport au nombre prévus par l'arrêté. C : 100% des documents publiés en 2021	Créer la plate-forme informatique sur le WEB	faire l'état des lieux des outils disponibles ou en cours (base de donnéens) déjà élaborée	DPRE	100%	la plate-forme « open data » est opérationnelle et sur le WEB	02/01/2021	31/12/2021
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Publication de la loi de finances annuelle approuvée par le pouvoir législatif I : la loi de finances est publiée deux semaines au maximum à compter de sa promulgation. C : à compter de la loi de finances de l'année 2022	Mettre en place l'organisation et les procédures qui garantissent la publication dans les délais	Mettre en place l'organisation et les procédures qui garantissent la publication dans les délais	DGB	100%	la LDR présente l'execution de la LF dans le meme format	01/01/2021	31/12/2021

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Les résultats budgétaires de l'exercice précédent, présentés avec la loi de finances de l'année selon le même format que celle-ci. I : la loi de finances de l'année N est accompagnée des résultats de l'exercice de l'année N-1 "à compléter"	Produire les résultats et les valider	cette activité doit être synchroniser et mise en relation avec la LdR	DGB	100%	la LDR présente l'execution de la LF dans le meme format	01/01/2021	31/12/2021
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Les résultats budgétaires de l'exercice précédent, présentés avec la loi de finances de l'année selon le même format que celle-ci. I : la loi de finances de l'année N est accompagnée des résultats de l'exercice de l'année N-1 "à compléter"	Mettre en place l'organisation et les procédures qui garantissent la préparation systématique du document dans les délais	cette activité doit être synchroniser et mise en relation avec la LdR	DGB	100%	la LDR présente l'execution de la LF dans le meme format	01/01/2021	31/12/2021
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Les résultats budgétaires de l'exercice précédent, présentés avec la loi de finances de l'année selon le même format que celle-ci. I : la loi de finances de l'année N est accompagnée des résultats de l'exercice de l'année N-1 "à compléter"	Instaurer la concertation et la collaboration entre la DGB et la DGCTP requises pour la production des rapports	La concertation et la collaboration entre la DGB et la DGCTP est une action continue.	DGB	100%	Action continue	01/01/2021	31/12/2021

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Les résultats budgétaires de l'exercice précédent, présentés avec la loi de finances de l'année selon le même format que celle-ci. I : la loi de finances de l'année N est accompagnée des résultats de l'exercice de l'année N-1 "à compléter"	Instaurer la concertation et la collaboration entre la DGB et la DGCTP requises pour la production des rapports	Cette activité doit être synchroniser et mise en relation avec la Ldr	DGB	100%	Réalisée , pourtant la date du fin de l'activité est de 01/01/2024	01/01/2021	31/12/2024
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Les lois de règlements et leurs annexes de l'exercice N-1 à présenter avec la LFI de l'année N I : lettre de transmission du projet de LdR avec copie de la LDR C : à compter de 2022	Production des annexes DGB	Elaborer la loi de règlement de l'exercice 2021.	DGB	100%	Action réalisée (la loi de règlement de l'exercice 2021 a été finalisée et en attente d'approbation par l'Assemblée nationale	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	La feuille de route pour la réalisation du bilan d'ouverture. Indicateur de vérification : le PV de validation de la feuille de route. Cible : validation avant la fin de l'année 2023.	Définition du calendrier et de la méthodologie	adopter l'arrêté portant création du comité de pilotage en charge de la préparation du bilan d'ouverture et de la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale de l'Etat.	DGTCP	100%	voir DGTCP	01/01/2021	31/12/2021
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rénover le cadre juridique et règlementaire Cible: adoption du cadre en année 2023	Identifier les parties à modifier et celles à intégrer	Identifier les parties à modifier et celles à intégrer	DTF	100%	Réalisée avec la mise en place des termes de références qui identifient les besoins	01/09/2022	30/10/2022
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rénover le cadre juridique et règlementaire Cible: adoption du cadre en année 2023	Préparer une note de cadrage destinée au MF pour validation	Préparer une note de cadrage destinée au MF pour validation	DTF	100%	La note de cadrage déjà préparée, il reste la validation du MF	01/11/2022	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rénover le cadre juridique et règlementaire Cible: adoption du cadre en année 2023	Rédiger et valider des TDRs visant à préparer les textes et les classer par parties et ordre	Rédiger et valider des TDRs visant à préparer les textes et les classer par parties et ordre	DTF	100%	Les TDRs sont élaborées	01/11/2022	31/12/2023
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rénover le cadre juridique et règlementaire Cible: adoption du cadre en année 2023	Réaliser un diagnostic et une analyse de l'existant	Réaliser un diagnostic et une analyse de l'existant	DTF	100%	Une analyse de l'existant a été réalisée dans le cadre de l'élaboration de la loi	30/11/2022	31/12/2023
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rédaction et adoption du cadre réglementaire de la comptabilité patrimoniale, (d'arrêtés et d'instructions comptables) "à compléter"	Les instruction et arrêtés relatifs aux conditions dans lesquelles les comptables ministériels sont chargés de : concourir à la tenue et à l'établissements des comptes de l'Etat, "à compléter"	Exécuter et comptabiliser les opérations relatives à la trésorerie de l'Etat effectuées en liaison avec le trésor et les institutions internationales.	DGTCP	100%	Tâche achevée	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	La mise en place des instances interministérielles de coordination pour la comptabilité Indicateur de vérification: les actes de nominations des membres Cible : actes émis avant la fin de l'année 2023.	Préparation du texte créant ces instances et son adoption	Lancer de l'inventaire avec des équipes mixtes de la DGTCP de la DGDPE et de l'IGF.	DGTCP	100%	recencement en cours.	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	La mise en place des instances interministérielles de coordination pour la comptabilité Indicateur de vérification: les actes de nominations des membres Cible : actes émis avant la fin de l'année 2023.	Nomination des membres	Constituer des groupes opérationnels pour les actifs financiers, le passif, l'inventaire, le bilan d'ouverture et les états fiaianciers	DGTCP	100%	Tâche achevée	01/12/2021	31/12/2021

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Les travaux d'organisation de la tenue et du suivi des comptabilités auxiliaires et ceux relatifs aux diverses opérations d'apurement (en accord avec la Cour des Comptes), de formalisation des procédures d'évaluation de la valorisation "à compléter"	Formalisation de la procédure d'évaluation de la valeur du patrimoine	Formaliser la procédure d'évaluation de la valeur du patrimoine	DGTCP	100%	action faite.	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Les travaux d'organisation de la tenue et du suivi des comptabilités auxiliaires et ceux relatifs aux diverses opérations d'apurement (en accord avec la Cour des Comptes), de formalisation des procédures d'évaluation de la valorisation "à compléter"	Formalisation de la procédure d'évaluation de la valeur du patrimoine	Recensement national du patrimoine de l'état à Nouakchott	DGTCP	100%	action achevée.		31/12/2022
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Mise en application l'IS et l'IBAPP . indicateur : la loi d'application de ces impôts est adoptée cible : l'application est effective : les IS et IBAPP comment à être perçus au titre de l'année 2021	MISE EN OEUVRE	Elaboration des modèles de formulaire. Elaboration d'un arreté ministeriel relative a la lequidation et paiement de l'IS et IBAPP. Elaboration d'une note de service relative a l'IS et IBAPP.	DGI	100%	formulaires disponibles et textes d'application	02/01/2021	01/07/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Lutte contre la fraude (activité permanente) L'indicateur : taux d'augmentation des fraudes entravées Cible : définir le taux d'augmentation ciblé	Augmenter progressivement le nombre de vérifications générales et contrôles ponctuels	Elaboration du programme annuel de contrôle fiscal Validation du programme de contrôle fiscal Mise en place du programme de contrôle fiscal 'à compléter'	DGI	100%	Clôturé	02/01/2021	31/12/2025
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Lutte contre la fraude (activité permanente) L'indicateur : taux d'augmentation des fraudes entravées Cible : définir le taux d'augmentation ciblé	Mette à jour la législation mauritanienne pour participer activement au Forum Mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de OCDE	Mette à jour la législation mauritanienne pour participer activement au Forum Mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de OCDE	DGI	100%	Le code général des impôts prévoit des dispositions permettant l'échange de renseignements pour des fins fiscales	02/01/2021	07/08/2021
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Lutte contre la fraude (activité permanente) L'indicateur : taux d'augmentation des fraudes entravées Cible : définir le taux d'augmentation ciblé	Ratification et promulgation de la Convention Multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale avec l'OCDE	Ratification et promulgation de la Convention Multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale avec l'OCDE	DGI	100%	Clôturée	02/01/2021	07/09/2021
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Le traitement des dépenses fiscales Indicateur de vérifcation: rapport d'évaluation produit Cible : production d'un rapport annuel à compter de 2023	Évaluation annuelle de la dépense fiscale en collaboration avec la DG Douanes	Révision du cadre juridique de la gestion des exonérations. Proposition d'un cadre institutionnel pour la coopération avec les autres administrations du MF (DGD, DGDPE, DGTCP, DGB) et les autres ministères 'à compléter'	DGI	100%	Les rapports sur les dépense fiscales sont élaborés d'une manière régulière depuis 2014 avec le peu des données	01/01/2023	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Etablissement de la relation de confiance Indicateur de vérification : voir l'aspect qui est le plus impacté par la confiance et en extraire l'indicateur Cible : voir une cible réaliste	Faire un plan de communication	Définir les principales actions faisant l'objet de communications. Définir les supports nécessaires. Rechercher des sources de financement pour concretiser le plan de communication.	DGI	100%	Manque des locaux	01/01/2020	31/12/2025
Sous-axe B.2 : Renforcement de la mobilisation des recettes douanières	Rénover le cadre juridique et règlementaire Indicateur de vérification : nouveau cadre adopté Cible: adoption du cadre en année 2021	A détailler suivant les textes un à un	Rénover le cadre juridique et règlementaire	DGD	100%	Réalisé	01/01/2021	01/06/2021
Sous-axe B.2 : Renforcement de la mobilisation des recettes douanières	La mise en place de la Plateforme de Télécommunications par Satellite VSAT . I : PV de réception de l'installation de la plateforme C : démarrage de l'utilisation de la plateforme avant la fin de l'année 2022	A détailler : les phases du déploiement	La mise en place de la Plateforme de Télécommunications par Satellite VSAT	DGD	100%	réalisée	01/01/2021	31/12/2023
Sous-axe B.2 : Renforcement de la mobilisation des recettes douanières	La finalisation du module de gestion des exonérations et de l'automatisation du recouvrement des liquidations douanières Indicateur de vérification: PV de réception du module Cible : premier recouvrement automatisé avant la fin de l'année 2023	A détailler : les activités de mise en œuvre	"La finalisation du module de gestion des exonérations et de l'automatisation du recouvrement des liquidations douanières "	DGD	100%	Réalisée	01/01/2021	31/12/2021

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	L'organisation et la conception des outils et méthodologie pour la réalisation de l'inventaire (cette action est réalisée en concertation avec la DGTCP) I : les outils et organisation sont finalisés 'à compléter'	Les formations et perfectionnement des cadres sur les techniques d'inventaire et sur les outils mis en place Nouk pilote	Formation des agents en charge du recensement (Réaliser)	DGDPE	100%	"La formation se déroule sur les thèmes suivants : -Une Présentation de la comptabilité patrimoniale. -Une Présentation de la mission d'inventaire national mixte DGDPE / IGF / DACI - une formation sur l'application moumtelekaty mobil "	01/10/2021	30/11/2021
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	La finalisation de la stratégie immobilière de l'Etat Indicateur de vérification: la stratégie adoptée Cible : adoption avant la fin de l'année 2022	Opérationnalisation de la stratégie et confectionner son plan de mise en œuvre et ses objectifs	Plane d'action de l'inventaire national du patrimoine de l'État (Signier par le minister des Finances en mars 2022) Création du comité de pilotage en charge de la préparation du bilan d'ouverture 'à compléter'	DGDPE	100%	Plan d'action de l'inventaire national du patrimoine de l'État (Signer par le ministre des Finances en mars 2022) Création du comité de pilotage en charge de la préparation du bilan d'ouverture et de la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale de l'État suivant l'arrêter N° 245/2022 en date des 09/03/2022 mises Mise a jour du plan d'action envi d'intégrer les comité de fiabilisation des résultat de recensement (En cours de signature)	01/02/2022	09/03/2022

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	La mise en place de l'application et les procédures de suivi du patrimoine immobilier et mobilier de l'Etat. I : l'inventaire comptable contient également toutes informations et données nécessaires à la gestion du patrimoine 'à compléter'	Mise à jour de la base de données du patrimoine de l'Etat patrimoine matériel	Élaboration d'une méthode de travail est un planning pour la mission. développement du logiciel de préparation de recensement. formation. 'à compléter'	DGDPE	100%	Le développement évolutif et la mise à jour de la base de données est continue jusqu'à la mise en place du bilan d'ouverture.	01/03/2021	31/12/2024
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	La sécurisation physique et numérique du foncier (Etat et particulier) I : nombre de périmètres foncier sécurisés et numérisé C : nombre annuelle ciblé (à définir)	Détailler avec les activités de mise en œuvre	La dematrialisation des archives de la conservation Foncière et des services Domaniau a la DGDPE	DGDPE	100%	l'opération de numérisation des archives de la conservation foncière et les attributions domaniales sont réalisées	01/10/2022	31/12/2022
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Effectuer les audits annuels du compte prévus par la loi 2008-020. Indicateur de vérification : nombre d'audits réalisés. Cible : la totalité des audits est réalisée avant la fin de l'année 2023	Préparer les termes de référence pour l'audit des états financiers des exercices 2015 à 2019	Réaliser les termes de référence pour l'audit des états financiers des exercices 2015 à 2020	DGTCP	100%	Voir DGTCP	01/01/2021	31/12/2021
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Effectuer les audits annuels du compte prévus par la loi 2008-020. Indicateur de vérification : nombre d'audits réalisés. Cible : la totalité des audits est réalisée avant la fin de l'année 2024	Réaliser l'audit	Réaliser l'audit des états financiers des exercices 2015 à 2020	DGTCP	100%	Voir DGTCP	01/01/2021	31/12/2021

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe C.1 : Renforcement du suivi de la situation financière des opérateurs publics et entreprises publiques	Communiquer en interne et en externe. Cible: 2024	Publier régulièrement les textes juridiques, rapports et informations disponibles afférents aux entreprises publiques sur le site web de la DTF	Publier régulièrement les textes juridiques, rapports et informations disponibles afférents aux entreprises publiques sur le site web de la DTF	DTF	100%	Les informations relatives au EP sont quotidiennement publiées sur le site de la DTF	15/10/2022	31/12/2025
Sous-axe C.1 : Renforcement du suivi de la situation financière des opérateurs publics et entreprises publiques	Communiquer en interne et en externe. Cible: 2024	Publier le rapport des commissaires aux comptes sur les EP	Publier le rapport des commissaires aux comptes sur les EP	DTF	100%	Réalisée	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe C.1 : Renforcement du suivi de la situation financière des opérateurs publics et entreprises publiques	Communiquer en interne et en externe. Cible: 2024	Publier le rapport annuel sur les Entreprises Publiques	Publier le rapport annuel sur les Entreprises Publiques	DTF	100%	Réalisée	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe C2. Amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette intérieure de l'Etat.	Renforcement de la prévision de la trésorerie I: le plan de trésorerie issue de la prévision et en harmonie avec le plan des engagements est préparé C : le plan de trésorerie issue de la prévision est préparé en 2022	Production du plan de trésorerie	Le plan de trésorerie est produit régulièrement.	DGTCP	100%	Le plan de trésorerie est élaboré hebdomadairement	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe C2. Amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette intérieure de l'Etat.	Diversification des outils de gestion de la trésorerie I : tous les outils de diversification sont définis et adoptés validés C : la mise en œuvre graduelle de ce processus doit être achever avant la fin de 2022	Renforcement de la fonction d'analyse économique de la DGTCP	Elaborer le Projet de Loi de Règlement au titre de l'année 2021, Rapport sur l'exécution du Budget de l'Etat (premier semestre 2022), le Tableau des Opérations Financières de l'Etat(TOFE), "à compléter"	DGTCP	100%	Tâche achevée	03/01/2022	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe C2. Amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette intérieure de l'Etat.	Diversification des outils de gestion de la trésorerie I : tous les outils de diversification sont définis et adoptés validés C : la mise en œuvre graduelle de ce processus doit être achever avant la fin de 2022	Renforcement de la fonction d'analyse économique de la DGTCP	Elaborer les statistiques communales	DGTCP	100%	organisation de formation continue sur les statistiques des finances locales.	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe C2. Amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette intérieure de l'Etat.	Diversification des outils de gestion de la trésorerie I : tous les outils de diversification sont définis et adoptés validés C : la mise en œuvre graduelle de ce processus doit être achever avant la fin de 2022	Renforcement de la fonction d'analyse économique de la DGTCP	Le tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE)	DGTCP	100%	Le TOFE est élaboré suivant le modèle de 2014.	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe C2. Amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette intérieure de l'Etat.	Mise en place d'une stratégie pour les placements des ressources disponibles dans le FNRH et les Fonds similaires futures " à compléter"	(à réaliser en coordination avec les activités pour l'atteinte du résultat : Résultat attendu B4.6: La stratégie d'investissement à partir du FNRH est élaborée et validée)	Le comité consultatif d'investissement relatif au FNRH a été mise en place	DGTCP	100%	Tâche achevée	01/06/2021	30/06/2021
Sous-axe C.3: Instauration d'une gestion dynamique de la dette extérieure	Réhabilitation et mise à jour de SYGADE, et gestion des données I : Réhabilitation et mise à jour de SYGADE, et gestion des données est réalisée C : Réhabiliter et mettre à jour de SYGADE chaque année	Mise à jour continue de SYGAD	Mise à jour de l'application du SYGADE, et des donnéées de la dette,	DDE	100%	La mise à jour a été effectuée et pour la mise en place, cependant cette version n'inclut pas l'analyse de la viabilité de la dette. C'est pourquoi , la DDE compte acquérir la nouvelle version 7.0	01/07/2022	30/06/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe C.3: Instauration d'une gestion dynamique de la dette extérieure	Réhabilitation et mise à jour de SYGADE, et gestion des données I : Réhabilitation et mise à jour de SYGADE, et gestion des données est réalisée C : Réhabiliter et mettre à jour de SYGADE chaque année	Instauration d'une gestion efficace des données de la dette extérieure	Mise à jour de l'application du SYGADE, et des donnéées de la dette,	DDE	100%	Pour rémedier à la fragmentation de cette gestion de la dette entre plusieurs parties prenantes (BCM, MAEPSP et MF).Un Comité National de la Dette publique a été mis en place pour harmoniser les données nécessaires à l'outil analytique de la stratégie de gestion à moyen terme de la dette publique	01/07/2022	30/06/2023
Sous-axe C.3: Instauration d'une gestion dynamique de la dette extérieure	Réhabilitation et mise à jour de SYGADE, et gestion des données I : Réhabilitation et mise à jour de SYGADE, et gestion des données est réalisée C : Réhabiliter et mettre à jour de SYGADE chaque année	Mise en œuvre du moratoire du G20 jusqu'à sont accomplissement	Signature des protocoles d'accords avec les créanciers pour la mise en œuvre de l'initiative	DDE	100%	Tous les accords de suspension de paiement du service de la dette ont été signés à l'exception du bresil, l'allemagne et l'inde.	31/12/2020	01/12/2022
Sous-axe C.3: Instauration d'une gestion dynamique de la dette extérieure	Réhabilitation et mise à jour de SYGADE, et gestion des données I : Réhabilitation et mise à jour de SYGADE, et gestion des données est réalisée C : Réhabiliter et mettre à jour de SYGADE chaque année	Production et publication du bulletin de la dette extérieure	Le bulletin statistique de la dette au titre des années 2020 et 2021 sont produits et publiés	DDE	100%	Sur le site www.tresor.mr	01/01/2020	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe C.3: Instauration d'une gestion dynamique de la dette extérieure	Renforcement des capacités dans le cadre du plan de formation qui sera élaboré I : Réhabilitation et mise à jour de SYGADE, et gestion des données est réalisée C : Réhabiliter et mettre à jour de SYGADE chaque année	Définir les besoins en formation pour les intégrer dans le plan de formation et de renforcement de capacité (sous-H.1)	Les besoins de formation du personnel de la direction ont été transmises dans le cadre du plan de formation du ministère	DDE	100%	La formation des cadres de la direction dans les stratégies d'analyse de la dette est fondamentale	01/01/2022	01/04/2022
Sous-axe C.3: Instauration d'une gestion dynamique de la dette extérieure	Elaborer une stratégie pluriannuelle de l'endettement I : une stratégie pluriannuelle de l'endettement est finalisée C : la stratégie est finalisée avant la fin de l'année 2021	Faire l'analyse de la viabilité de la dette extérieure annuellement et suite aux évènements qui peut l'impacter fortement	L'analyse de viabilité de la dette est prévue courant 2022	DDE	100%	L'analyse de la viabilité de la dette a été réalisée avec l'appui et le soutien de l'équipe conjointe de la banque et du Fonds.	01/09/2022	01/12/2022
Sous-axe C.3: Instauration d'une gestion dynamique de la dette extérieure	Redynamisation de la coordination de la gestion de la dette I : CNDP produit les PV de ses réunions régulièrement C : la redynamisation est réalisée avant la fin de l'année 2021	Mettre en place toutes les procédures et mécanismes idoines	Arrêté révisé (n°301) en date du 23 mars 2022 et CNDP opérationnel	DDE	100%	Le CNDP émet un avis sur toute procédure d'endettement qu'il soumet aux autorités compétentes.	01/01/2022	01/03/2022
Sous-axe C.3: Instauration d'une gestion dynamique de la dette extérieure	Redynamisation de la coordination de la gestion de la dette I : CNDP produit les PV de ses réunions régulièrement C : la redynamisation est réalisée avant la fin de l'année 2021	Révision de l'arrêté portant création du Comité National de la Dette Publique (CNDP)	Arrêté révisé (n°301) en date du 23 mars 2022 et CNDP opérationnel	DDE	100%	Le CNDP se réunit régulièrement ainsi que son comité technique	01/01/2022	01/03/2022

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe C.3: Instauration d'une gestion dynamique de la dette extérieure	Redynamisation de la coordination de la gestion de la dette I : CNDP produit les PV de ses réunions régulièrement C : la redynamisation est réalisée avant la fin de l'année 2021	Renforcement de la gestion unifiée des engagements financiers de l'Etat (emprunt, avals, garanties etc)	Renforcement de la gestion unifiée des engagements financiers de l'Etat (emprunt, avals, garanties etc)	DDE	100%	Dans le cadre de l'évaluation de l'impact des passifs conditionnels pour la viabilité de la dette publique, j'ai l'honneur de vous informer que la direction de la dette extérieure procède actuellement à l'inventaire des dettes garanties et rétrocédées par l'Etat aux entreprises publiques .	01/01/2022	01/03/2022
Sous-axe C.3: Instauration d'une gestion dynamique de la dette extérieure	Redynamisation de la coordination de la gestion de la dette I : CNDP produit les PV de ses réunions régulièrement C : la redynamisation est réalisée avant la fin de l'année 2021	Etude des modalités de mise en œuvre des recommandations de l'Afritac relative à l'intégration des structures chargées de la gestion de la dette intérieure et extérieure.	Etude des modalités de mise en œuvre des recommandations de l'Afritac relative à l'intégration des structures chargées de la gestion de la dette intérieure et extérieure.	DDE	100%	Voir DDE	01/01/2022	01/03/2022
Sous-axe C.4: Réformes du cadre de gestion du secteur des assurances	Révision du cadre légal et réglementaire Indicateur de vérification : la cadre rénové est adoptée Cible : le cadre est révisé avant la fin de l'année 2023	Analyse de la réglementation en vigueur (cadres légal et règlementaire) pour identifier et évaluer les changements à opérer	Réaliser un diagnostic et une analyse de l'existant	DCA	100%	Réalisé sous forme d'une note	01/12/2022	01/09/2023
Sous-axe C.4: Réformes du cadre de gestion du secteur des assurances	Révision du cadre légal et réglementaire Indicateur de vérification : la cadre rénové est adoptée Cible : le cadre est révisé avant la fin de l'année 2023	Rédaction et adoption du nouveau corpus légal et règlementaire	Rédiger et valider des TDRs visant à recruter une entreprise spécialisée dans l'élaboration d'un code des assurances	DCA	100%	TDR réalisés	01/12/2022	01/10/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges	Le développent des paiements en ligne et numérique des recettes publiques (les activités en liens avec le système d'information doivent être préparée en coordination et insérées dans l'axe F « système d'information » "à compléter"	Mettre en place et en concertation avec la BCM un mécanisme de modernisation des moyens des paiements conformément au cadre légal et règlementaire régissant le système national de paiement.	Recruter un prestataire externe pour la modernisation des moyens des paiements en concertation avec la BCM.	DGI	100%	la plateforme de télédéclaration et de télépaiement est mise en place. Nous avons testé les premiers paiement et on est entrain de la stabiliser	01/01/2022	31/12/2025
Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges	Le développent des paiements en ligne et numérique des recettes publiques (les activités en liens avec le système d'information doivent être préparée en coordination et insérées dans l'axe F « système d'information » "à compléter"	Mis en ligne du module vérification des NIF, de l'attestation fiscale et des quittances	Concevoir et mettre en œuvre en concertation avec la DGI un module de vérification	DGI	100%	Module de verification réalisé	02/01/2021	31/12/2025
Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges	Le développent des moyens modernes de paiements des dépenses publiques (les activités en liens avec le système d'information doivent être préparée en coordination et insérées dans l'axe F « système d'information » "à compléter"	Développement des paiements en ligne des recettes publiques	l'étude de faisabilité d'extention du Télépaiement aux autres natures de recettes est en cours.	DGTCP	100%	Les plateformes de Télépaiement de la vignette, du passeport et de la carte grise sont opérationnelles.	01/01/2021	30/04/2021

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges	Le développent des moyens modernes de paiements des dépenses publiques (les activités en liens avec le système d'information doivent être préparée en coordination et insérées dans l'axe F « système d'information » "à compléter"	Poursuivre la dématérialisation des quittances déclenchée en 2021	La dématérialisation des quittances déclenchée en 2021 couvre tout le territoire national.	DGTCP	100%	action réalisée	01/01/2021	30/06/2021
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	le Renforcement des ressources humaines	motiver le personnel	Révision et mise à jour de l'arrêté n°2278 du 7 septembre 2006 fixant les indemnités et jetons de présence alloués au personnel de la DCA et aux membres de la Commission Consultative des Assurances	DCA	100%	Voir DCA	01/11/2022	01/02/2023
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	le Renforcement des ressources humaines	former le personnel	Planifier un programme de formation et de perfectionnement du personnel de la Direction	DCA	100%	Déjà établi conformément à la lettre n° 200 en date du 14 décembre 2022 adressée au SG du MF	01/06/2023	31/12/2023
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	le Renforcement des ressources humaines	Doter l'adminsitration des ressources humaines nécessaires	Lancer un concours pour le recrutement de cadres relevant du corps de contrôle des assurances	DCA	100%	Expression de nos besoins en matière du recrutement des Commissaires Contrôleurs en réponse à la lettre de la Primature.	01/11/2022	31/12/2022

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	l'exigence du respect des obligations aux acteurs du secteur	assurer le respect de la reglementation en vigueur	Élaboration et diffusion d'une lettre circulaire à toutes les sociétés d'assurances pour leur rappeler leurs obligations de communiquer toutes les informations "à compléter"	DCA	100%	Elaborée et diffusée à l'ensemble des sociétés d'assurances conformément à la Circulaire n° 002/2023 du 13 janvier 2023	01/11/2022	01/12/2022
Sous-axe E.1 : Renforcement et harmonisation de la fonction de l'audit interne au Ministère des Finances	Réviser le cadre législatif et règlementaire de l 'IGF	* Analyse institutionnelle de l'IGF en vue de publier ses rapports d'audit et de contrôle . *Réviser les textes de l'IGF notamment le contenu du décret n°135-2005/PM/MF du 2 décembre 2005	* Analyse institutionnelle de l'IGF en vue de publier ses rapports d'audit et de contrôle . *Réviser les textes de l'IGF notamment le contenu du décret n°135-2005/PM/MF du 2 décembre 2005	IGF	100%	La décision sera prise par le Ministre des Finances	01/01/2021	01/06/2021
Sous-axe E.1 : Renforcement et harmonisation de la fonction de l'audit interne au Ministère des Finances	Valider l'arrêté portant cadre de référence de l'IGF	Finaliser l'arrêté portant cadre de référence de l'IGF	Finaliser l'arrêté portant cadre de référence de l'IGF	IGF	100%	En Phase de validation par le MF	01/03/2021	31/12/2021
Sous-axe E 5 : Le contrôle externe	Production et transmission des LdR à la Cour des Comptes dans les délais légaux Les indicateurs sont ceux présentés pour le résultats A.1.2	La production des LdR et leurs annexes se fera dans le cadre des activités prévues pour l'atteinte du Résultat attendu A.1.4.	Produire et transmettre les LdR à la Cour des Comptes dans les délais légaux pour 2020 et 2021	DGTCP	100%	Action continue (Production et transmission des LdR à la Cour des Comptes dans les délais légaux pour 2020 et 2021)	01/01/2021	31/12/2022

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe E 5 : Le contrôle externe	Facilitations de l'accès de la Cour des Comptes aux documents et données nécessaires à la conduite de sa mission I : les modalités de facilitation sont définies C : les modalités de facilitation sont mises en place avant la fin de l'année 2024	La facilitation de l'accès sera rendu possible par les réformes engagées notamment l'axe F du système d'information	Faciliter l'accès de la Cour des Comptes aux documents et données nécessaires à la conduite de sa mission	DGTCP	100%	Voir DGTCP	02/08/2021	31/12/2021
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Elaboration une stratégie pour informatiser le MF I : La stratégie est élaborée est validée par les instances compétentes. C : la stratégie est mise en œuvre dans son intégralité avant la fin de l'année 2025	Développer une application de pilotage et de suivi des réformes	Développer une application de pilotage et de suivi des réformes	CABINET	100%	La plateforme est opérationnelle, la mise à jour des données de cet outil informatique est effectuée par l'équipe de la DPRE en collaboration avec un bureau d'expertise	01/01/2021	31/12/2022
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Elaboration une stratégie pour informatiser le MF I : La stratégie est élaborée est validée par les instances compétentes. C : la stratégie est mise en œuvre dans son intégralité avant la fin de l'année 2025	Refonte de RACHAD	Refonte de RACHAD	DGB	100%	en cours de préparation avec khatry	01/01/2021	30/04/2024
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Conception du nouveau Système d'Information	Les cahiers de charges et spécification techniques qui fédère tous les besoins et prend en charge les réformes ainsi que le référentiel	Les cahiers de charges et spécification techniques qui fédère tous les besoins et prend en charge les réformes ainsi que le référentiel	CABINET	100%	Voir CM	01/08/2022	01/12/2022

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Préparation d'une base de données relative à l'approvisionnement du département en fournitures et matériel	mise en place de la base des données appropriée	finaliser la mise en place de la base avant la fin de l'année 2024	DAAF	100%	acquisition base de donnée	01/01/2023	31/12/2024
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	La mise en place d'une application de gestion et du suivi du personnel et le suivi de la carrière professionnelle de l'ensemble des fonctionnaires et agents du département (notation, évaluation, gestion du plan de formation etc.)	mise en place de l'applicationde gestion et du suivi du personnel et le suivi de la carrière professionnelle de l'ensemble des fonctionnaires et agents du département	finaliser la mise en place de l'application et les procédures de suivi du personnel (Informatiser la gestion du personnel par l'acquisition d'un système d'information et d'une base des données)	DAAF	100%	Base de donnée numérique du Personnel Finalisée	01/07/2022	31/12/2023
Sous-axe G.1: coordination et pilotage des réformes	Mise en place des instances de pilotage et de coordination des réformes I : Les comptes rendus des réunions des instances de pilotage sont élaborés	ü L'adoption des textes règlementaires mettant en place le dispositif de pilotage et de coordination et fixant ses modalités de fonctionnement .	Réviser la composition du Comité Technique de coordination et de suivi des réformes	DPRE	100%	Une note de service révisant ce Comité Technique a été signé par le Ministre des Finances le 22/09/2022,	22/09/2022	30/09/2022
Sous-axe G.1: coordination et pilotage des réformes	Mise en place des instances de pilotage et de coordination des réformes I : Les comptes rendus des réunions des instances de pilotage sont élaborés	ü La mise en place des outils informatiques du suivi et la connexion de tous les intervenants concernés par la mise à jour des données de l'outil informatique .	état des lieux - tester l'outil et faire les conclusions - mettre en œuvre les recommandations de mise à jour, mise à jour des données	DPRE	100%	L'outil a été testé, les recommandations de mise à jour ont été mises en place et les données sont mises à jour	20/10/2022	30/11/2022

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe G.1: coordination et pilotage des réformes	Mise en place des instances de pilotage et de coordination des réformes I : Les comptes rendus des réunions des instances de pilotage sont élaborés	ü Faire la formation des formateurs au profit des Directions et structures concernées du MF et des départements Ministériels sur l'outil informatique de suivi des réformes .	faire le chronogramme des formations et les réaliser	DPRE	100%	La formation sur l'utilisation de la plateforme a été achevée pour tous les points focaux désignés par les directions et structures opérationnelles du Ministère des Finances. Aujourd'hui, chaque Direction centrale a un accès en ligne au niveau de la plateforme lui permettant de faire les mises à jour relatives à la mise en oeuvre de son plan d'actions et éditer à la demande les états PDF et Excel correspondants.	02/01/2023	31/01/2023
Sous-axe G.1: coordination et pilotage des réformes	Mise en place des instances de pilotage et de coordination des réformes I : Les comptes rendus des réunions des instances de pilotage sont élaborés	ü Intégrer tous les acteurs dans un groupe GFU et autres moyens modernes d'échanges d'informations, pour faciliter la transmission de l'information .	Créer un groupe WhatsApp, entre les utilisateurs, les représentants des directions etc pour faciliter les échanges et la tenue de la base de données	DPRE	100%	Un groupe WhatsApp entre les membres du CT du suivi des réfomes a été crée le 03/12/2022	01/12/2022	31/12/2022
Sous-axe G.1: coordination et pilotage des réformes	Mise en place des instances de pilotage et de coordination des réformes I : Les comptes rendus des réunions des instances de pilotage sont élaborés	ü Organisation d'ateliers pour la présentation du schéma directeur et le dispositif de pilotage.	Actualiser le PAR et l'opérationnaliser, organiser des ateliers de sensibilisations	DPRE	100%	Un atelier pour la présentation du PAR actualisé s'est tenue le 16/12/2022 présidé par le Ministre des Finances	01/12/2022	31/12/2022

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe G.1: coordination et pilotage des réformes	Conduite du suivi-évaluation de la mise en œuvre des réformes Indicateur de vérification : Le rapport d'évaluation sont produits Cible Le premier rapport d'évaluation est produit en fin de l'année 2021	Mise en place des mécanismes et outils du suivi-évaluation, dès l'adoption officielle du cadre institutionnel de pilotage et de coordination des réformes	Activer le Suivi-évaluation par les services concernés à la DPRE	DPRE	100%	La plateforme est opérationnelle et la mise à jour des données de cet outil informatique a été effectuée par l'équipe de la DPRE	01/11/2022	31/12/2022
Sous-axe G.1: coordination et pilotage des réformes	Conduite du suivi-évaluation de la mise en œuvre des réformes Indicateur de vérification : Le rapport d'évaluation sont produits Cible Le premier rapport d'évaluation est produit en fin de l'année 2021	Mise en place des mécanismes et outils du suivi-évaluation, dès l'adoption officielle du cadre institutionnel de pilotage et de coordination des réformes	Adoption du cadre institutionnel de pilotage	DPRE	100%	Le cadre institutionnel de pilotage a été adopté	01/11/2022	31/12/2022
Sous-axe G.1: coordination et pilotage des réformes	Conduite du suivi-évaluation de la mise en œuvre des réformes Indicateur de vérification : Le rapport d'évaluation sont produits Cible Le premier rapport d'évaluation est produit en fin de l'année 2021	Animation de l'application de suivi des réformes	Action continue: Nommer un responsable pour la gestion de la plateforme et des points focaux	DPRE	100%	Le Directeur de la Prévision, des Réformes et des Etudes est l'administrateur de la plateforme. Chaque structure a désigné son point focal pour la gestion de cette plateforme	19/09/2022	26/09/2022

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe G.1: coordination et pilotage des réformes	Conduite du suivi-évaluation de la mise en œuvre des réformes Indicateur de vérification : Le rapport d'évaluation sont produits Cible Le premier rapport d'évaluation est produit en fin de l'année 2021	Production des rapports de suivi-évaluation, chaque semestre	les personnes désignées pour la mise à jour des données de la plateforme devront produire des notes d'avancement trimestrielles des réformes	DPRE	100%	Le rapport sur la mise en œuvre du plan d'actions du schéma directeur des finances publiques a été réalisé et publié sur le site web du Ministère des Finances	30/11/2022	31/12/2022
Sous-axe H.2 Communication et conduite du changement	Organisation de la conduite du changement et de la communication I : le nombre de campagnes et de manifestations de sensibilisation C : les cibles seront définies dans le cadre de la préparation de la stratégie de communication	La finalisation et l'adoption de la stratégie de communication et de gestion du changement	réaliser la stratégie et toutes les tâches qui concours à lever les résistances aux changements à rendre les réformes visibles pour les acteures, les citoyens et les partenaires	DPRE	100%	Réalisation du rapport portant sur la stratégie de communication du ministère des finances et de son plan de communication pour les six (6) premiers mois de l'année 2023	01/11/2022	31/12/2022
Sous-axe H.2 Communication et conduite du changement	Organisation de la conduite du changement et de la communication I : le nombre de campagnes et de manifestations de sensibilisation C : les cibles seront définies dans le cadre de la préparation de la stratégie de communication	La mise en œuvre de la stratégie de communication et des gestions du changement tout au long du processus de mise en œuvre des réformes.	déployer la stratégie et la mettre en œuvre et utilisation de tous les instruments disponibles (média, internet etc....)	DPRE	100%	Cette activité a été réalisée par un bureau de consultants spécialisés en communication en collaboration avec la DPRE et le chargé de la communication au MF	01/11/2022	31/12/2022

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe H.1 : Formation du personnel et perfectionnement	Conception et préparation à la réalisation des formations	Réalisation du plan de formation	les directions doivent exprimer leur besoins en formation liés aux réformes et autres besoins facilitant la mise en place des réformes pour pouvoir accompagner éfficacement les réformes entamés	DAAF	100%	La circulaire du SG a été envoyée à toutes les structures concernées	01/03/2023	15/03/2023

ANNEXE II

Liste des tâches en cours au 30/06/2022

Liste des tâches en cours au 30 juin 2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Développement des techniques de prévisions budgétaires Indicateur de vérification : le modèle de prévision est adopté officiellement Cible : adoption en 2021	Développer les techniques de prévision des recettes et des dépenses, dans le cadre d'un outil validé et le rendre opérationnel	poursuivre l'amélioration de la prévision Budgétaire	DGB	80%	le DPBMT 2023 a été réalisé et la loi des finances 2023 a été élaborée sur cette base. Le modèle de prévision budgétaire est en cours d'amélioration notamment avec l'appui du PAGFAM	02/01/2021	31/12/2025
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Développement des techniques de prévisions budgétaires Indicateur de vérification : le modèle de prévision est adopté officiellement Cible : adoption en 2021	Définir les fonctionnalités du système d'information à mettre en place	1.définir dans un manuel qui définit les fonc 2.Mettre en place l'outil informatique permettant l'utilisation du modèle sous forme d'un système d'information avec des accès aux utilisateurs	DGB	40%	le modèle a été partagé avec la DGI et la DGD, les recettes non fiscales sont préparés en dehors du modèle	02/01/2022	31/12/2025
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Développement des techniques de prévisions budgétaires Indicateur de vérification : le modèle de prévision est adopté officiellement Cible : adoption en 2021	Formaliser l'adoption officielle des techniques de prévision développées	Partager le modèle avec les autres directions du MF en charge de la prévision de recettes et de dépenses	DGB	40%	le modèle a été partagé avec la DGI et la DGD, les recettes non fiscales sont préparés en dehors du modèle	02/01/2021	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Déploiement des outils de prévisions budgétaires pour préparer le TOFE prévisionnel relatif aux années 2022- 2023-2024. I : le TOFE version complète est élaboré C : TOFE prévisionnel (2022-23-24) réalisé en 2021	Mettre en place les mécanismes d'échanges de données	'faire la liste des données qui servent à faire tourner le Modèle et les structures en charge de leur production , de leur collecte et de leur saisie. 2 préciser les personnes respsables de la collecte des données "à compléter"	DGB	90%	les données sont précisées par le système/ les personnes responsables n'ont pas été désignées officiellement, mais elles ont participé à la prévision de 2023	01/01/2021	31/12/2024
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Déploiement des outils de prévisions budgétaires pour préparer le TOFE prévisionnel relatif aux années 2022- 2023-2024. I : le TOFE version complète est élaboré C : TOFE prévisionnel (2022-23-24) réalisé en 2021	Élargir le TOFE aux collectivité territoriales	Élargir le TOFE aux collectivité territoriales	DGTCP	10%	DGTCP	01/01/2021	31/12/2023
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Préparation de la programmation documentée pour mettre en œuvre les stratégies en conformité avec les objectifs de la SCAPP I : communication en CM adoptant le DPBMT C : DPBMT (2022-2023-2024) adopté en mars 2021	Adopter les manuels de préparation du DPBMT	adopter offciellement les manuels en place après leur étude et éventuelle mise à jour	DGB	70%	le manuel est déjà élaboré et l'acte d'officialisation du manuel	01/01/2021	01/02/2021

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Préparation de la programmation documentée pour mettre en œuvre les stratégies en conformité avec les objectifs de la SCAPP I : communication en CM adoptant le DPBMT C : DPBMT (2022-2023-2024) adopté en mars 2021	Mettre en œuvre les manuels pour préparer le DPBMT dans les délais règlementaires	mettre en place l'organisation adéquat pour la préparation du DPBMT sur la base de l'organigramme de la DGB	DGB	90%	il reste à prendre note de service de mise en œuvre	01/01/2021	01/02/2021
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	L'application des CE et CP : la loi de finances de l'année 2022 est programmée et exécutée sur la base des CE et CP . I : la loi de finances présente les crédits d'engagement et les crédits de paiement conformément à l'article 22 de la LOLF "à compléter"	Préparer les manuels et procédures de mise en place des CE et des CP	faire le point sur les études déjà menées et leur niveau d'avancement	DGB	20%	sur la base des études faites les autres taches seront affinées et reprogrammées	01/01/2021	30/09/2023
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	L'application des CE et CP : la loi de finances de l'année 2022 est programmée et exécutée sur la base des CE et CP . I : la loi de finances présente les crédits d'engagement et les crédits de paiement conformément à l'article 22 de la LOLF "à compléter"	Préparer les manuels et procédures de mise en place des CE et des CP	évaluer ses études et les compléter le cas échéants	DGB	20%	sur la base des études faites les autres taches seront affinées et reprogrammées	01/01/2021	30/09/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	L'application des CE et CP : la loi de finances de l'année 2022 est programmée et exécutée sur la base des CE et CP . I : la loi de finances présente les crédits d'engagement et les crédits de paiement conformément à l'article 22 de la LOLF "à compléter"	Concevoir les modules de formation et les intégrer dans le plan de formation prévu à l'axe « H »	faire les modules de formations	DGB	50%	Réalisée partiellement	01/01/2021	31/12/2021
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Mise en place et adoption de l'architecture budgétaire par programme I : décret fixant l'architecture budgétaire programmatique C : le décret est adopté en 2021	Mise en place et adoption de l'architecture budgétaire par programme	Adoption du décret fixant l'architecture budgétaire programmatique	DGB	60%	18 ministères déjà réalisés	01/01/2021	30/06/2023
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Développement, test et finalisation du cadre conceptuel pour la gestion par la performance avec la définition des indicateurs pour chaque programme . I : manuels de procédures validés C : le manuel est adopté en 2021	Concevoir et appuyer la mise en œuvre des PAP	appuiyer les Ministères pour la préparation des PAP et RAP conformément aux modèles et canevas préparés par la DGB	DGB	50%	Les projets de guides ont été préparés et validé en vu de leur partage	01/01/2021	31/12/2021

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Joindre le premier lot d'annexe aux lois de finances conforme à la LOLF Indicateur de vérification : le nombre d'annexes prévus est publiés Cible : les annexes prévues par le SD pour l'année 2022	Production des annexes précisées dans le SD	définir ces annexes parmi ceux préciser par la LOLF ainsi que leurs formats et les contenues, 2 annexer ces annexes après leur validation	DGB	30%	certaines annexes sont déjà transmises à l'assemblée	04/01/2023	01/01/2024
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Joindre le premier lot d'annexe aux lois de finances conforme à la LOLF Indicateur de vérification : le nombre d'annexes prévus est publiés Cible : les annexes prévues par le SD pour l'année 2022	Production des annexes précisées dans le SD	Elaborer la liste des comptes spéciaux à créer et à supprimer.	DGB	20%	Décalée	01/01/2021	01/01/2024
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Communication des rapports sur l'exécution du budget en cours systématiquement communiqués au public i : les rapports sont publiés dans un délai d'un mois maximum après la fin de la période qu'ils couvrent c : à appliquer à compter de 2023	Production des annexes précisées dans le SD	définir le contenu de ces rapports et les mettre en ligne	DGB	20%	Décalée	01/01/2022	01/01/2024

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Joindre le troisième lot d'annexes aux lois de finances conforme à la LOLF (joint à la LFI 2024) Indicateur de vérification : le nombre d'annexes prévues Cible : les annexes prévues par le SD pour l'année 2023	Production des annexes précisées dans le SD	définir ces annexes parmi ceux préciser par la LOLF ainsi que leurs formats et les contenues, 2 annexer ces annexes après leur validation	DGB	30%	Décalée	01/01/2022	01/01/2024
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Joindre le troisième lot d'annexes aux lois de finances conforme à la LOLF (joint à la LFI 2024) Indicateur de vérification : le nombre d'annexes prévues Cible : les annexes prévues par le SD pour l'année 2023	Production des annexes précisées dans le SD	Elaborer les annexes explicatives développant pour chaque, budget annexe et compte spécial du trésor, le montant définitif des recettes et des dépenses constatées et pour chaque compte de prêt et de garantie, "à compléter"	DGB	20%	Décalée	01/01/2022	01/01/2024
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	le projet du budget annuel du département est préparé en concertation avec les autres structures du département en conformité aux dispositions de la LOLF	Assurer une bonne coordination avec les structures concernées durant la phase de la préparation du projet de budget annuel du département en respectant le calendrier budgétaire	A partir de l'année 2022, il s'agit du budget de l'année 2023 (action continue)	DAAF	50%	LFI 2023 préparée en concertation avec toutes les structures du Département. La préparation de la LFR 2023 prévue vers juin 2023	01/07/2022	31/12/2025
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rénover le cadre juridique et règlementaire Cible: adoption du cadre en année 2023	Faire adopter et promulguer le projet de loi	Faire adopter et promulguer le projet de loi	DTF	80%	le premier draft est élaboré. Il doit être soumis à l'approbation du MF	01/11/2022	31/01/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rénover le cadre normatif de la comptabilité Cible: adoption du cadre en année 2024	Faire adopter et promulguer le projet de loi portant PCM	Faire adopter et promulguer le projet de loi portant PCM	DTF	90%	Voir DTF	01/01/2021	31/12/2023
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rédaction et adoption du cadre réglementaire de la comptabilité patrimoniale, (d'arrêtés et d'instructions comptables) "à compléter"	Finalisation de la révision du plan comptable de l'Etat	Adopter le projet d'arrêté d'instruction comptable de l'Etat	DGTCP	90%	Le projet d'arrêté est finalisé. Il attend l'approbation du décideur.	01/01/2021	01/12/2022
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rédaction et adoption du cadre réglementaire de la comptabilité patrimoniale, (d'arrêtés et d'instructions comptables) "à compléter"	L'instruction et arrêtés relatifs au cadre réglementaire de la comptabilité	Adopter le Projet d'arrêté fixant les opérations de fin de gestion et le projet d'arrêté fixant la limitation des encaisses et actifs financiers.	DGTCP	90%	Le projet des arrêtés sont finalisé. Ils attendent l'approbation du décideur.	01/01/2021	30/03/2023
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rédaction et adoption du cadre réglementaire de la comptabilité patrimoniale, (d'arrêtés et d'instructions comptables) "à compléter"	Les instruction et arrêtés relatifs au le seuil des acquisitions de biens qui ne seront pas comptabilisées en immobilisations,	Elaborer le projet d'arrêté fixant la valeur unitaire des biens destinés à rester durablement dans le patrimoine de l'Etat.	DGTCP	10%	Voir DGTCP	01/11/2022	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rédaction et adoption du cadre réglementaire de la comptabilité patrimoniale, (d'arrêtés et d'instructions comptables) "à compléter"	Les instruction et arrêtés relatifs aux conditions dans lesquelles les comptables ministériels sont chargés de : concourir à la tenue et à l'établissements des comptes de l'Etat, "à compléter"	Elaborer l'instruction et arrêtés relatifs aux conditions dans lesquelles les comptables ministériels sont chargés de : concourir à la tenue et à l'établissements des comptes de l'Etat, "à compléter"	DGTCP	80%	Voir DGTCP	30/06/2022	30/03/2023
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rédaction et adoption du cadre réglementaire de la comptabilité patrimoniale, (d'arrêtés et d'instructions comptables) "à compléter"	Les instruction et arrêtés relatifs aux conditions dans lesquelles les comptables ministériels sont chargés de : concourir à la tenue et à l'établissements des comptes de l'Etat, "à compléter"	Exécuteer et comptabiliser les opérations relatives à la dette de l'Etat	DGTCP	90%	Voir DGTCP	01/01/2021	30/06/2023
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rédaction et adoption du cadre réglementaire de la comptabilité patrimoniale, (d'arrêtés et d'instructions comptables) "à compléter"	La révision du plan comptable de l'Etat	Adopter le projet d'arrêté portant référentiel de contrôle interne des risques comptables et le projet d'arrêté et d'instruction relative à la nomenclature comptable et budgetaire (cette tâche relative au plan comptable de l'Etat).	DGTCP	90%	Le projet d'arrêté est finalisé. Il attend l'approbation du décideur.	01/01/2021	01/12/2022

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rédaction et adoption du cadre réglementaire de la comptabilité patrimoniale, (d'arrêtés et d'instructions comptables) "à compléter"	Arrêté portant création du comité ministériel d'audit interne	Adopter le projet d'arrêté portant création et attributions du comité technique d'audit et de contrôle interne au sein du Ministère des Finances en application de l'article 240 du décret n° 2019-186 "à compléter"	DGTCP	90%	Le projet d'arrêté est finalisé. Il attend l'approbation du décideur.	01/01/2021	01/12/2022
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rédaction et adoption du cadre réglementaire de la comptabilité patrimoniale, (d'arrêtés et d'instructions comptables) "à compléter"	Adopter les autres arrêtés d'application du RGGBCP	Adopter le projet d'Arrêté relatif au cadre de référence du contrôle interne comptable de l'État pris en application des articles "à compléter"	DGTCP	90%	Le projet d'arrêté est finalisé. Il attend l'approbation du décideur.	01/01/2021	01/12/2022
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	La mise en place des instances interministérielles de coordination pour la comptabilité Indicateur de vérification: les actes de nominations des membres Cible : actes émis avant la fin de l'année 2023.	Formation des membres	Formation des membres	DGTCP	50%	Voir DGTCP	01/01/2021	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Les travaux d'organisation de la tenue et du suivi des comptabilités auxiliaires et ceux relatifs aux diverses opérations d'apurement (en accord avec la Cour des Comptes), de formalisation des procédures d'évaluation de la valorisation "à compléter"	Définir l'organisation pour la tenue et le suivi des comptabilités auxiliaires et des opérations d'apurement	Définir la démarche de valorisation des comptes à la DGTCP, Améliorer le processus de pré-centralisation comptable de la PDDE et de la PPCDC et le processus de centralisation à la DCCGT.	DGTCP	60%	Voir DGTCP	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Les travaux d'organisation de la tenue et du suivi des comptabilités auxiliaires et ceux relatifs aux diverses opérations d'apurement (en accord avec la Cour des Comptes), de formalisation des procédures d'évaluation de la valorisation "à compléter"	Formalisation de la procédure d'évaluation de la valeur du patrimoine	Phase pilote: recensement du patrimoine du ministère des Finances à Nouakchott est certains capitales de Wilayas (Réaliser) , recensement national du patrimoine de l'état à Nouakchott (Phase finale) "à compléter"	DGTCP	90%	Il reste le recencement du patrimoine de Ministère des finances aux capitales de Wilayas de l'intérieur.	01/06/2021	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Les activités de recensement, de fiabilisation des comptes et d'intégration des éléments d'actifs et de passifs Indicateur de vérification : le bilan de fin d'année "à compléter"	Lancer les activités d'inventaire et de recensement	Poursuivre les activités d'inventaire et de recensement.	DGTCP	60%	en cours.	01/06/2021	31/12/2023
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Les activités de recensement, de fiabilisation des comptes et d'intégration des éléments d'actifs et de passifs Indicateur de vérification : le bilan de fin d'année "à compléter"	Lancer les activités d'inventaire et de recensement	les opérations des activités de l'inventaire et de recensements sont déjà lancé depuis juin 2021	DGTCP	80%	ces opérations comprennent trois étapes : 1-phase pilote: recensement du patrimoine du ministère des Finances à Nouakchott est certains capitales de Wilayas (Réaliser) 2-recensements nationaux du patrimoine de l'état à Nouakchott (Phase finale) 3-recensements nationaux du patrimoine de l'état à l'interieur du pays (En phase preparative)	01/06/2021	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Les activités de recensement, de fiabilisation des comptes et d'intégration des éléments d'actifs et de passifs Indicateur de vérification : le bilan de fin d'année "à compléter"	Comptabilisation des éléments du patrimoines de l'Etat	Comptabiliser des éléments du patrimoines de l'Etat.	DGTCP	5%	Voir DGTCP	01/01/2021	31/12/2024
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Les activités de recensement, de fiabilisation des comptes et d'intégration des éléments d'actifs et de passifs Indicateur de vérification : le bilan de fin d'année "à compléter"	Evaluation et comptabilisation des participations de l'Etat	Evaluation et comptabilisation des participations de l'Etat	DGTCP	90%	Voir DGTCP	01/10/2022	30/12/2022
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Les activités de recensement, de fiabilisation des comptes et d'intégration des éléments d'actifs et de passifs Indicateur de vérification : le bilan de fin d'année "à compléter"	Production du bilan de l'Etat au 31 décembre, qui constitue le bilan d'ouverture de l'exercice de l'année 2024 correspondant à la première année de mise en œuvre de la comptabilité générale fondée sur les droits et obligations.	Produire le bilan de l'Etat au 31 décembre 2023	DGTCP	10%	en cours.	01/01/2023	30/04/2024

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	L'accompagnement, des collectivités territoriales pour la mise en place d'outils permettant la fiabilisation et le renforcement de la qualité comptable des états financiers Indicateur de vérification : voir les indicateurs d'activités "à compléter"	La relecture des dispositions relatives aux finances publiques à la lumière de la LOLF	Réviser les dispositions relatives aux finances publiques des collectivités territoriales à la lumière de la LOLF.	DGTCP	40%	Création d'un comité de relecture au sein de la DGTCP afin d'adapter les textes régissant les collectivités territoriales aux exigences de la LOLF.	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	L'accompagnement, des collectivités territoriales pour la mise en place d'outils permettant la fiabilisation et le renforcement de la qualité comptable des états financiers Indicateur de vérification : voir les indicateurs d'activités "à compléter"	Réviser la nomenclature des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales :	Réviser la nomenclature des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales	DGTCP	40%	Adaptation des système d'information El Khazin et SIGEL à cette nomenclature.	01/01/2021	31/12/2021
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	L'accompagnement, des collectivités territoriales pour la mise en place d'outils permettant la fiabilisation et le renforcement de la qualité comptable des états financiers Indicateur de vérification : voir les indicateurs d'activités "à compléter"	Renforcement de l'archivage comptables :	Intégrer un module d'archivage éléctronique au système d'information SIGEL.	DGTCP	80%	Ce module est dèjà développé, et sera déployé au niveau des perceptions de Nktt et de capitales régionales par l'équipement des postes en scanners et la formation des receveurs municipaux sur leur utilisation.	01/01/2021	31/12/2021

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	L'accompagnement, des collectivités territoriales pour la mise en place d'outils permettant la fiabilisation et le renforcement de la qualité comptable des états financiers Indicateur de vérification : voir les indicateurs d'activités "à compléter"	Renforcements de la prévisibilité des ressources du contrôle interne de la comptabilité	Elaborer et valider les différentes mesures du renforcement du contrôle interne comptable (plan de trésorerie, nomenclature des pièces justificatives, gestion et uniformisation des valeurs inactives, etc...).	DGTCP	60%	Par la formation continue du personnel de la DFL et l'organisation de missions de supérvision, de contrôleet d'assistance aux receveurs municipaux.	01/01/2021	31/12/2024
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	L'accompagnement, des collectivités territoriales pour la mise en place d'outils permettant la fiabilisation et le renforcement de la qualité comptable des états financiers Indicateur de vérification : voir les indicateurs d'activités "à compléter"	Révision du décret sur la reddition des comptes : à finaliser avant la fin de l'année 2024	Réviser le décret sur la reddition des comptes : à finaliser avant la fin de l'année 2024	DGTCP	20%	Actualisation de l'arsenal juridique régissant l'activité des collectivités territoriales.	01/01/2024	31/12/2024
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Introduire la tenue de la comptabilité matière ;	Mise en œuvre de la comptabilité matière	Bilan de l'année 2024 au 31/12/2024 sur la base de la comptabilisation en mode comptabilité générale (action continue)	DAAF	50%	Acquisition d'un logiciel sur la comptabilité Matière Recensement des immobilisations en cours	01/01/2023	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Mise en place des mécanismes de coordination entre les régies de recettes Indicateur de vérification : rapport et PV de réunion des instances de coordination Cible : les travaux démarrent en 2022	Etapes et outils	Renforcement et développement de l'interfacage avec la DGD, DGB, DGCTP et DGDPE (retour des informations sous forme de recoupement de la DGD et DGTCP et DGB …)	DGI	90%	Seule la DGDPE n'est pas interfacée avec la DGI	01/01/2020	31/12/2024
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Lutte contre la fraude (activité permanente) L'indicateur : taux d'augmentation des fraudes entravées Cible : définir le taux d'augmentation ciblé	Développer la programmation du CSP à partir de l'analyse risque	Revoir le Décret n° 349-2019 pour donner à l'unité de gestion de risque un statut juridique adéquat. Détermination des éléments permettant la programmation du CSP en fonction de l'analyse de risque (instruction ou arrêté du MF) 'à compléter'	DGI	40%	13 Critères listés	01/01/2023	31/12/2025
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Lutte contre la fraude (activité permanente) L'indicateur : taux d'augmentation des fraudes entravées Cible : définir le taux d'augmentation ciblé	Moderniser les services des enquêtes et des recoupements	Mise en place de mécanismes pour assurer la fiabilité du système de circulation et d'exploitation des recoupements Former les agents aux techniques et procédures d'enquête 'à compléter'	DGI	20%	voir DGI	02/01/2021	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Lutte contre la fraude (activité permanente) L'indicateur : taux d'augmentation des fraudes entravées Cible : définir le taux d'augmentation ciblé	Développer des outils d'analyse et de collecte des informations	Organiser des missions d'intervention sur place pour collecter les informations fiscales Envoyer des demandes de renseignements a toutes les entités publiques, les commissions de passation des marches publiques, 'à compléter'	DGI	70%	En cours	01/10/2022	31/12/2025
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Lutte contre la fraude (activité permanente) L'indicateur : taux d'augmentation des fraudes entravées Cible : définir le taux d'augmentation ciblé	Rédiger un guide pour le Contrôle fiscal	Recrutement d'un expert pour l'élaboration d'un guide de contrôle fiscal Validation du guide de contrôle fiscal par le DGI	DGI	80%	En cours	01/06/2022	01/06/2023
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	L'évaluation des politiques d'incitation fiscales du secteur des extractions . I : le rapport d'évaluation des incitations du secteur extractif validé C : ce rapport est finalisé avant la fin de l'année 2022.	Redynamiser le cadre institutionnel de coopération interministériel dans le cadre de la fiscalité des secteurs Extractives et son suivi par les services compétents des administrations concernées, 'à compléter'	Proposer un cadre institutionnel pour la coopération Opérationnaliser le cadre institutionnel à travers des réunions periodiques	DGI	40%	"La coopération existe selon les besoins, mais elle n'est pas institutionnalisée Sous reserves de l'engagement des autres Ministères concernés"	02/01/2021	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	L'évaluation des politiques d'incitation fiscales du secteur des extractions . I : le rapport d'évaluation des incitations du secteur extractif validé C : ce rapport est finalisé avant la fin de l'année 2022.	Réaliser une étude sur l'efficacité des incitations fiscales dans le secteur extractif	Etablissement d'une liste exhaustive des incitations fiscales dans le secteur extractif en collaboration avec le ministere des mines Collecte des statistiques nécessaires en collaboration avec le ministère en charge des mines 'à compléter'	DGI	30%	Une liste globale des incitations fiscales est déjà établie comportant les incitations destinées au secteur exctractif	01/01/2020	31/12/2025
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	L'évaluation des politiques d'incitation fiscales du secteur des extractions . I : le rapport d'évaluation des incitations du secteur extractif validé C : ce rapport est finalisé avant la fin de l'année 2022.	Evaluer le montant des créances fiscales non recouvrées	Élaboration d'une note de cadrage de la mission selon les dispositions du décret n° 349-2019 du 09 Septembre 2019 (art.101) Classification des RAR selon leurs origines et leurs natures 'à compléter'	DGI	40%	la classification est déjà faite et un projet d'arrêté ministériel est en cours de préparation (RAR)	01/11/2022	01/12/2023
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	L'évaluation des politiques d'incitation fiscales du secteur des extractions . I : le rapport d'évaluation des incitations du secteur extractif validé C : ce rapport est finalisé avant la fin de l'année 2022.	Rédaction du manuel de procédure : recouvrement	Rédaction de termes de références pour le recrutement d'un expert charge de l'élaboration de l'avant-projet du manuel des procédures de recouvrement 'à compléter'	DGI	10%	TDR déjà redigé et expert pour la realisation déjà recruté	01/11/2022	01/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Mieux établir l'Impôt Indicateur de vérification : taux d'augmentation du nombre de contribuable ayant un NIF Cible : x% d'augmentation à définir	La fiabilisation du fichier des contribuables .	Élaboration d'une instruction pour définir les termes (NIF provisoir, NIF définitif, NIF actif et NIF inactif) et les conditions d'octrois de NIF. Fiabilisation et mise à jour des NIFs en zone franche de Nouadhibou 'à compléter'	DGI	40%	Retard du au manque de coordination entre la DGI et la zone franche	01/09/2022	31/12/2023
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Mieux établir l'Impôt Indicateur de vérification : taux d'augmentation du nombre de contribuable ayant un NIF Cible : x% d'augmentation à définir	La création de la base tiers nationale partagée entre tous les acteurs des chaines financières (Etat/ Collectivités locales) et basée sur le NIF.	La fiabilisation du fichier des contribuables. Collaboration avec les autres acteurs des chaines financières pour interfaçages entre le système Jibaya et les autres systèmes d'information 'à compléter'	DGI	20%	Sous reserves de l'engagement des autres acteurs des chaînes financières	01/09/2022	31/12/2024
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Mieux établir l'Impôt Indicateur de vérification : taux d'augmentation du nombre de contribuable ayant un NIF Cible : x% d'augmentation à définir	Elargissement de l'assiette fiscale	Élaboration d'une note d'orientation pour les visites sur place des contribuables avec des NIF provisoires. Exploitation des résultats de recensement des villes de Nouadhibou et Rosso (2021) 'à compléter'	DGI	40%	Recensement au niveau de NDB et Rosso réalisé et exploitation des données	01/09/2022	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Le traitement des dépenses fiscales Indicateur de vérifcation: rapport d'évaluation produit Cible : production d'un rapport annuel à compter de 2023	Évaluation de la dépense fiscale générée par des projets d'exonération	Estimation de la perte de revenus due aux nouvelles mesures d'exonération/de réduction des taux qui seront introduits. Renforcement des capacités de la DGI en la matière 'à compléter'	DGI	80%	activité permanante	02/01/2023	31/12/2025
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	La mise en œuvre des mesures issues de l'évaluation des politiques d'incitation fiscales du secteur extractif et des dépenses fiscales I : nombre d'exonération traitées C : à définir en fonction des résultats de l'évaluation	Realisation d'etude d'impact pour justifier la proposition de revisions du cadre juridique (suppression, ajustement etc)	Analyse et exploitation des résultats des études d'évaluations Élaboration de l'avant-projet des dispositions à inscrire dans le projet de la loi de finances pour réviser les incitations fiscales 'à compléter'	DGI	50%	un projet d'arreté instituant une unité de politique fiscale est en cours	01/07/2023	31/12/2025
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Etablissement de la relation de confiance Indicateur de vérification : voir l'aspect qui est le plus impacté par la confiance et en extraire l'indicateur Cible : voir une cible réaliste	Mettre le plan de communication en œuvre	Élaboration et distribution de questionnaires, et analyse des réponses reçues. Organisation de portes ouvertes sur l'administration fiscale 'à compléter'	DGI	30%	les questionnaires d'enquête de satisfaction sont en cours	01/08/2023	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Etablissement de la relation de confiance Indicateur de vérification : voir l'aspect qui est le plus impacté par la confiance et en extraire l'indicateur Cible : voir une cible réaliste	Ramener les délais de traitement des contentieux à moins de 75 jours	Adapter l'organisation administrative de la DLC pour accélérer le traitement des litiges (selon le type de litige). Élaborer une instruction sur l'organisation des procédures contentieuses, avec l'aide d'une assistance technique spécialisée. 'à compléter'	DGI	20%	Elaboration d'un projet de TDR	01/11/2022	31/12/2024
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Etablissement de la relation de confiance Indicateur de vérification : voir l'aspect qui est le plus impacté par la confiance et en extraire l'indicateur Cible : voir une cible réaliste	Renforcer les échanges avec les contribuables	Élaborer d'une note de cadrage pour échanger avec les contribuables . Organiser des rencontres régulières avec les représentants des contribuables et les professionnels de la fiscalité 'à compléter'	DGI	30%	ces échanges sont prévus en cas d'introduction de nouvelles procédures	02/01/2023	31/12/2025
Sous-axe B.2 : Renforcement de la mobilisation des recettes douanières	La démarche stratégique engagée en 2020 et les actions permettant la mise en œuvre opérationnelle du code CEDEAO I : nombre de mesures dont l'application est prévue. C : définir le nom à appliquer en 2021 et 2022.	A détailler : les activités permettant la mise en œuvre opérationnelle du code CEDEAO	La démarche stratégique engagée en 2020 et les actions permettant la mise en œuvre opérationnelle du code CEDEAO	DGD	60%	Finalisé en français; traduction en arabe en cours	01/06/2021	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.2 : Renforcement de la mobilisation des recettes douanières	La mise en place et l'opérationnalisation des structures chargées du règlement des litiges et l'institutionnalisation du code d'Ethique des Douanes I : pourcentage des litiges réglés C : pourcentage ciblé (à définir)	A détailler : Les activités permettant la mise en œuvre opérationnelle du code d'éthique	La mise en place et l'opérationnalisation des structures chargées du règlement des litiges et l'institutionnalisation du code d'Ethique des Douanes	DGD	70%	En retard	01/06/2021	01/09/2023
Sous-axe B.2 : Renforcement de la mobilisation des recettes douanières	Restructurer la profession de commissionnaires en douanes et des intermédiaires I : texte révisant la profession adopté C : Première application du texte en 2023 et achever en 2023	Etapes de la restructuration et sa mise en œuvre	"Restructurer la profession de commissionnaires en douanes et des intermédiaires	DGD	10%	En retard	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe B.2 : Renforcement de la mobilisation des recettes douanières	Création du centre de formation. Indicateur de vérification: acte règlementaire créant le centre Cible : l'acte est adopté avant la fin de 2023	Textes, procédures de création, et de mise en service	"Création du centre de formation. "	DGD	10%	En cours	01/01/2023	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	La révision du cadre règlementaire pour l'adapter à la lutte moderne contre les trafics. Indicateur de vérification : acte règlementaire instituant les nouveaux mécanismes pour la lutte contre les trafics Cible : l'acte est adopté avant la fin de 2023	Détailler les textes en question	"La révision du cadre règlementaire pour l'adapter à la lutte moderne contre les trafics. "	DGD	20%	En retard	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	Le programme d'acquisition d'équipements et de construction des locaux. Indicateur de vérification : la programmation pluriannuelle est finalisée Cible : adoption de la programmation avant la fin de 2021	Création d'équipes mixtes avec la DGI	Création d'équipes mixtes avec la DGI	DGD	20%	En retard	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	La finalisation de la stratégie immobilière de l'Etat Indicateur de vérification: la stratégie adoptée Cible : adoption avant la fin de l'année 2021	Détailler la procédure de préparation et validation de la stratégie	Evaluation du patrimoine de l'Etat	DGDPE	70%	l'inventaire national et l'évaluation sont déjà réalisés pour les wilayas de Nouakchott. la mise ajour du plan d'action est encours pour l'inventaire à l'intérieure.	01/06/2021	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	La mise en place de l'application et les procédures de suivi du patrimoine immobilier et mobilier de l'Etat. 'à compléter'	Révision des pièces justificatives des dépenses pour introduire l'attestation de d'enregistrement du patrimoine acquis	Interfaçage avec les systèmes d'information ARACHAD et ARKAM (en cours de réalisation)	DGDPE	40%	Le système moumtelekaty permet l'interfaçage aux autres systèmes du ministère des Finances, l'objectif de cet interfaçage est le partage des donnés entre les entités intervenant dans la mise en place de la comptabiliser patrimonial	01/06/2021	31/12/2023
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	La mise en place de l'application et les procédures de suivi du patrimoine immobilier et mobilier de l'Etat. Indicateur de vérification: l'inventaire comptable 'à compléter'	L'optimisation l'occupation par les administrations du patrimoine immobilier de l'Etat	l'optimisation de l'occupation par les administrations du patrimoine immobilier de l'État	DGDPE	70%	L'optimisation de l'occupation par les administrations du patrimoine immobilier de l'État sont des objectifs de la création du registre foncier de la propriété immobilier de l'État	01/06/2021	31/12/2023
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	La mise en place de l'application et les procédures de suivi du patrimoine immobilier et mobilier de l'Etat. I : l'inventaire comptable contient également toutes informations et données nécessaires à la gestion du patrimoine 'à compléter'	Adaptation du parc immobilier de l'Etat et son mobilier aux fonctions et besoins de l'administration	Mise en place table matière de l'État	DGDPE	70%	l'opération nationale de recensements du patrimoine de l'État vise la mise en place à la comptabiliser matir de l'État	01/06/2021	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	La révision du cadre juridique règlementaire relatif à la fonction de conservation foncière et au champ de compétence de l'administration en charge des domaines I : le cadre juridique et règlementaire est adopté 'à compléter'	Détailler avec les activités de mise en œuvre	Révision générale de l'arsenal juridique régissant le domaine foncier et domanial	DGDPE	90%	le rapport définitif a été déjà remis et validé par la DGDPE. Il reste la présentation et l'adoption en CM et l'Assemblée générale pour la loi.	01/06/2021	31/12/2022
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	L'actualisation de la règlementation de la fonction du notariat . Indicateur de vérification: le cadre règlementaire est actualisé I: le cadre règlementaire est actualisé C : à adopter avant la fin de l'année 2022	"L'actualisation de la règlementation de la fonction du notariat ; "	Mise à jour du CGI par une loi de finances pour ce qui concerne la fonction de notariat	DGDPE	40%	La mise à jour du CGI porte principalement sur le droit d'enregistrement et en fait le droit d'enregistrement a été révisé plusieurs reprises.	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	L'authentification et la normalisation de toutes les propriétés foncières inventoriées I: nombre de propriétés authentifiées et normalisées C : nombre annuelle ciblé (à définir)	Détailler avec les activités de mise en œuvre	Création du registre foncier de propriété de l'Etat	DGDPE	70%	l'établissement d'un registre foncier des services ministériels au niveau de NOUAKCHOTT.	01/01/2021	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	L'élaboration d'une politique managériale pour la gestion patrimoine immobilier et foncier I : validation de la politique managériale C : validation avant la fin de l'année 2023	Évaluation du patrimoine de l'État à travers le recensement général du patrimoine de l'État.	ÉvRecensement général du patrimoine de l'État.	DGDPE	70%	il reste que le recensement du patrimoine à l'intérieur du pays.	01/10/2022	31/12/2023
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	La valorisation des immobilisations non financières de l'Etat et le référentiel commun des prix I : le dispositif est finalisé et validé C : validation avant la fin de l'année 2022	"La valorisation des immobilisations non financières de l'Etat et le référentiel commun des prix "	"La valorisation des immobilisations non financières de l'Etat	DGDPE	90%	- projet d'arrêté fixant la base de perception des droits d'enregistrement et e publicité foncière à la signature. - projet d'arrêté fixant les prix de cession des terrains dans le milieu urbain et dans la zone industrielles à la signature.	01/10/2021	31/12/2022
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	L'élargissement de l'assiette des recettes : liées aux transactions relatives à la propriété et les mesures d'incitation à formaliser les transactions par le circuit officiel pour générer des recettes pour l'Etat 'à compléter'	L'élargissement de l'assiette des recettes : liées aux transactions relatives à la propriété	La taxe sur le foncier non Bâtie -Mise en place d'un réseau de recouvrement des droits d'enregistrement	DGDPE	40%	le projet d'arrête Instituant une taxe foncière sur les propriétés non- bâties, à la signature.	31/10/2022	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Redynamisation et engagement des diligences de recouvrement. Indicateur de vérification: le dispositif est d'engagement des diligences de recouvrement est activé. Cible : la mise en œuvre des diligences du recouvrement forcé avant la fin de l'année 2023	Définir la politique et le cadre juridique du recouvrement des recettes non fiscales	Règlementer les procédures de recouvrement des recettes non fiscales	DGTCP	60%	Voir DGTCP	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Redynamisation et engagement des diligences de recouvrement. Indicateur de vérification: le dispositif est d'engagement des diligences de recouvrement est activé. Cible : la mise en œuvre des diligences du recouvrement forcé avant la fin de l'année 2023	Mettre en œuvre les diligences du recouvrement forcé rapides et adaptées	Développer La phase 3 et 4 d'Arkam qui va permettre de couvrir des périmètres fonctionnels non couverts actuellement comme les recettes non fiscales.	DGTCP	80%	Voir DGTCP	01/01/2022	31/12/2022

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Mise en œuvre des droits constatés. Indicateur de vérification: le dispositif comptable en droit constaté est mis en application pour les recettes non fiscal due à l'Etat. Cible : le processus est appliqué avant fin 2026	Développer des mécanismes de pilotage et reporting pour le suivi du recouvrement	Développer La phase 3 et 4 d'Arkam qui va permettre de couvrir des périmètres fonctionnels non couverts actuellement comme les recettes non fiscales.	DGTCP	80%	Voir DGTCP	01/01/2022	31/12/2022
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Evaluation du poids potentiel du secteur des hydrocarbures. Indicateur de vérification: l'étude d'évaluation du potentiel du secteur est finalisée. Cible : cette étude est finalisée avant la fin de l'année 2023	Inclure les projections de recettes du FNRH et les hypothèses relatives à la production, aux prix et au rendement des actifs dans les Lois de finances	Effectuer des rapprochements bancaires périodiques sur le compte FNRH	DGTCP	40%	Voir DGTCP	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Effectuer les audits annuels du compte prévus par la loi 2008-020. Indicateur de vérification : nombre d'audits réalisés. Cible : la totalité des audits est réalisée avant la fin de l'année 2025	Mettre en œuvre des activités découlant des conclusions de l'audit	Mettre en œuvre des activités découlant des conclusions de l'audit	DGTCP	20%	Voir DGTCP	01/01/2022	31/12/2025
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Définir la stratégie d'investissement du fonds	Elaborer une stratégie de placement pour les ressources du fonds	Définir la politique de placement du FNRH en précisant les actifs éligibles au placement et les normes de performance.	DGTCP	40%	Voir DGTCP	01/01/2021	29/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Renforcer le suivi et le reporting des organes de gouvernance du fonds. Indicateur de vérification: le nombre de rapport produit par les instances de gouvernance du FNRH. Cible : définir le nombre annuel ciblé	Elaborer le calendrier des sessions ordinaires du CCI	Elaborer le calendrier des sessions ordinaires du CCI	DGTCP	90%	Le comité consultatif d'investissement	01/07/2022	31/08/2022
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Renforcer le suivi et le reporting des organes de gouvernance du fonds. Indicateur de vérification: le nombre de rapport produit par les instances de gouvernance du FNRH. Cible : définir le nombre annuel ciblé	Effectuer un reporting régulier adressé au Ministre rendant compte des résultats obtenus via la stratégie adoptée en matière de placement et d'investissement	Effectuer un reporting régulier adressé au Ministre rendant compte des résultats obtenus via la stratégie adoptée en matière de placement et d'investissement	DGTCP	30%	Le comité consultatif d'investissement	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe C.1 : Renforcement du suivi de la situation financière des opérateurs publics et entreprises publiques	Rénover le cadre organisationnel de l'administration chargée des entreprises publiques Cible: adoption du cadre en année 2023	Adopter un nouvel organigramme fonctionnel	Adoper un nouvel organigramme fonctionnel	DTF	80%	le projet d'organigramme élaboré et soumis à l'approbation du Ministre	01/01/2023	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe C2. Amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette intérieure de l'Etat.	Mise en place du CUT dans sa version complète I : le compte Uniques dans sa version complète C : production du CUT complet avant la fin de l'année 2022	Poursuite de l'élaboration des annexes à la convention avec la BCM	Rédiger le reste des annexes à la convention entre l'Etat et la BCM	DGTCP	60%	Les annexes liées à l'opérationnalisation du CUT ont été déjà élaborées	01/01/2021	31/12/2024
Sous-axe C2. Amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette intérieure de l'Etat.	Diversification des outils de gestion de la trésorerie I : tous les outils de diversification sont définis et adoptés validés C : la mise en œuvre graduelle de ce processus doit être achever avant la fin de 2022	Renforcement de la fonction d'analyse économique de la DGTCP	Le rapport Annuel pour la gestion des avoirs du Fonds National des revenus des Hydrocarbures 2021	DGTCP	80%	Voir DGTCP	03/01/2022	30/12/2022
Sous-axe C.3: Instauration d'une gestion dynamique de la dette extérieure	Réhabilitation et mise à jour de SYGADE, et gestion des données I : Réhabilitation et mise à jour de SYGADE, et gestion des données est réalisée C : Réhabiliter et mettre à jour de SYGADE chaque année	Mise en place d'un archivage électronique pour la dématérialisation des conventions, des accords etc	Toutes les conventions des prêts ont été scannées	DDE	80%	Une réactualisation du système d'archivage est nécessaire	01/02/2021	01/12/2022
Sous-axe C.3: Instauration d'une gestion dynamique de la dette extérieure	Elaborer une stratégie pluriannuelle de l'endettement I : une stratégie pluriannuelle de l'endettement est finalisée C : la stratégie est finalisée avant la fin de l'année 2021	Elaboration d'un schéma annuel de financement	Les stratégies de gestion de la dette à moyen terme 2022-2024 et 2023-2025 prévoient un plan annuel de financement	DDE	90%	Avec l'appui de l'assistance technique du FMI Afritac Ouest, la DDE a élaboré une stratégie de gestion de dette à moyen terme (2023-2025) mais sa mise en oeuvre est en cours.	01/07/2021	01/09/2022

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe C.3: Instauration d'une gestion dynamique de la dette extérieure	Elaborer une stratégie pluriannuelle de l'endettement I : une stratégie pluriannuelle de l'endettement est finalisée C : la stratégie est finalisée avant la fin de l'année 2021	Opérationnalisation de la stratégie (plan opérationnel de mise en application)	Les stratégies de gestion de la dette à moyen terme 2022-2024 et 2023-2025 prévoient un plan annuel de financement	DDE	90%	Les stratégies élaborées devront être soumises à l'approbation des autorités en vue de leur mise en œuvre	01/07/2021	01/09/2022
Sous-axe C.4: Réformes du cadre de gestion du secteur des assurances	Révision du cadre légal et réglementaire Indicateur de vérification : la cadre rénové est adoptée Cible : le cadre est révisé avant la fin de l'année 2023	Rédaction et adoption du nouveau corpus légal et règlementaire	Recruter d'un consultant pour préparer et rédiger les textes relatifs aux parties manquantes	DCA	90%	le recrutement est en cours	01/12/2022	01/09/2023
Sous-axe C.4: Réformes du cadre de gestion du secteur des assurances	Révision du cadre légal et réglementaire Indicateur de vérification : la cadre rénové est adoptée Cible : le cadre est révisé avant la fin de l'année 2023	Diffusion, sensibilisation et préparation à la mise en application du nouveau corpus	Organiser un atelier de validation de la nouvelle réglementation	DCA	20%	Le code en cours de révision	01/12/2022	01/10/2023
Sous-axe C.4: Réformes du cadre de gestion du secteur des assurances	Mise en place des instances de contrôle I : les instances de contrôles produisent leurs rapports C : les rapports des instances de contrôles sont produits régulièrement à compter de juin 2022	Mise en place effective des instances de contrôle	Mise en place de la Commission Consultative des Assurances prévue à l'article 318 (nouveau) de l'ordonnance n°026-2007 du 9 avril 2007 abrogeant, "à compléter"	DCA	90%	Les projets des lettres de désignation sont à la signature du Ministre des Finances	01/11/2022	01/02/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe C.4: Réformes du cadre de gestion du secteur des assurances	Mise en place des instances de contrôle I : les instances de contrôles produisent leurs rapports C : les rapports des instances de contrôles sont produits régulièrement à compter de juin 2022	Mise en place effective des instances de contrôle	Activation de la Commission Consultative des Assurances prévue à l'article 318 (nouveau) de l'ordonnance n°026-2007 du 9 avril 2007 abrogeant, "à compléter"	DCA	80%	Voir DCA	01/11/2022	01/06/2023
Sous-axe C.4: Réformes du cadre de gestion du secteur des assurances	Mise en place des instances de contrôle I : les instances de contrôles produisent leurs rapports C : les rapports des instances de contrôles sont produits régulièrement à compter de juin 2023	Mise en place effective des instances de contrôle	Rédiger le projet de décret ainsi que le rapport de présentation à destination du Ministre des Finances pour soumission au Conseil des Ministres	DCA	80%	Projet de décret élaboré	01/11/2022	01/06/2023
Sous-axe C.4: Réformes du cadre de gestion du secteur des assurances	Mise en place des instances de contrôle I : les instances de contrôles produisent leurs rapports C : les rapports des instances de contrôles sont produits régulièrement à compter de juin 2023	Mise en place effective des instances de contrôle	Prise de l'arrêté approuvant le règlement intérieur qui régit le fonctionnement de la commission consultative des assurances (cf. article 323 nouveau) après son adoption par cette dernière	DCA	10%	l'arrêté qui régit son fonctionnement est en cours d'élaboration, en attendant la finalisation du règlement intérieur	01/11/2022	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe C.4: Réformes du cadre de gestion du secteur des assurances	Mise en place des instances de contrôle I : les instances de contrôles produisent leurs rapports C : les rapports des instances de contrôles sont produits régulièrement à compter de juin 2023	Mise en place effective des instances de contrôle	Désignation des commissaires-contrôleurs (cf. article 315) dont la mission est essentielle pour le Contrôle du respect des règlementations du secteur des assurances	DCA	30%	elle dépend de l'approbation du projet de décret qui est en cours	01/11/2022	31/12/2023
Sous-axe C.4: Réformes du cadre de gestion du secteur des assurances	Mise en place des instances de contrôle I : les instances de contrôles produisent leurs rapports C : les rapports des instances de contrôles sont produits régulièrement à compter de juin 2023	Mise en place effective des instances de contrôle	Mise en place du corps des fonctionnaires de l'État chargés du contrôle des assurances prévu à l'article 315 de la loi n°93-44 du 20 juillet 1993. "à compléter"	DCA	20%	le projet de décret est en cours d'élaboration	01/11/2022	31/12/2023
Sous-axe C.4: Réformes du cadre de gestion du secteur des assurances	Mise en place des instances de contrôle I : les instances de contrôles produisent leurs rapports C : les rapports des instances de contrôles sont produits régulièrement à compter de juin 2023	Mise en place effective des instances de contrôle	l'observation de l'application stricte des branches obligatoires autres que la Responsabilité Civile Automobile (RCA) à savoir : Tout Risque Chantier (TRC) et Transport et Facultés Maritimes (TFM)	DCA	80%	Diffusion d'une circulaire et une réunion est prévue après le Ramadan	01/11/2022	01/06/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges	Le développent des paiements en ligne et numérique des recettes publiques (les activités en liens avec le système d'information doivent être préparée en coordination et insérées dans l'axe F « système d'information » "à compléter"	Révision des textes pour instaurer l'obligation de la télé-déclaration des impôts ainsi que les procédures de télépaiement des impôts	Organisation des rencontres avec les représentants des contribuables et les professionnels de la fiscalité pour s'assurer que les conditions préalables à l'établissement de l'obligation de télédéclaration et télépaiement sont remplies "à compléter"	DGI	90%	Les premiers paiements en ligne sont réalisés le 31 mars en collaboration avec la banque centrale, la DGTCP et GIMTEL	01/01/2023	31/12/2024
Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges	Le développent des paiements en ligne et numérique des recettes publiques (les activités en liens avec le système d'information doivent être préparée en coordination et insérées dans l'axe F « système d'information » "à compléter"	Mise en ligne du répertoire des NIF, des attestations fiscales et des quittances payées	Procéder à une nouvelle approche pour la vérification de tous les documents fiscaux (par exemple : QR code)	DGI	70%	voir la même tâche au niveau de la DGTCP (niveau d'exécution et dates..)	02/01/2023	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges	Le développent des paiements en ligne et numérique des recettes publiques (les activités en liens avec le système d'information doivent être préparée en coordination et insérées dans l'axe F « système d'information » "à compléter"	Intégrer à la procédure de télé déclaration, l'intégralité de la liasse fiscale (toutes les déclarations et les états financiers)	Mise à jour des liasses fiscales (de préférence adoptés par décision du DGI). Intégration des liasses fiscales dans le système Jibaya (prévu). Formation des agents de l'administration fiscale sur la déclaration fiscale en ligne. "à compléter"	DGI	30%	En cours	01/01/2023	31/12/2025
Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges	Le développent des paiements en ligne et numérique des recettes publiques (les activités en liens avec le système d'information doivent être préparée en coordination et insérées dans l'axe F « système d'information » "à compléter"	Généraliser (obligation légale) la télé déclaration à tous les contribuables de la DGE	Formation des agents de l'administration aux procédures de télédéclaration. Formation des contribuables aux procédures de télédéclaration . Acceptation d'une période d'essai de 6 mois pour les grands contribuables. "à compléter"	DGI	70%	Quelques agents et certains contribuables ont déjà bénéficié de cette formation	01/01/2023	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges	Le développent des paiements en ligne et numérique des recettes publiques (les activités en liens avec le système d'information doivent être préparée en coordination et insérées dans l'axe F « système d'information » "à compléter"	Réalisation des campagnes de sensibilisation et de promotion doit être conduite	Production et diffusion de spots publicitaires, annonces et interviews sur la radio, El Mauritania et certains sites d'internet.	DGI	70%	En cours	02/01/2021	31/12/2022
Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges	Le développent des paiements en ligne et numérique des recettes publiques (les activités en liens avec le système d'information doivent être préparée en coordination et insérées dans l'axe F « système d'information » "à compléter"	Révision des procédures et leur adaptation à la dématérialisation	Elaborer les textes réglementaires nécessaires à l'adaptation des procédures au nouveau contexte de dématérialisation.	DGI	70%	En cours	02/01/2021	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges	Le développent des paiements en ligne et numérique des recettes publiques (les activités en liens avec le système d'information doivent être préparée en coordination et insérées dans l'axe F « système d'information » "à compléter"	Étude de faisabilité acquisition (machés conclu) de la télé-déclaration et télé-paiement des recettes douanières	Élaborer les TDRs et lancer l'étude, Développer des paiements numériques et en ligne des recettes publiques.	DGD	20%	En retard	01/01/2022	31/12/2023
Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges	Mettre en place l'e-administration pour les usagers I. : les outils pour l'e-administration mis en place Cible les outils sont mis en place avant la fin de l'année 2023	Faciliter les démarches en ligne pour les usagers	Faciliter les démarches en ligne pour les usagers	DGI	80%	La documentation ,formulaires de télédéclaration, télépaiement sont disponibles sur le site de la DGI	02/01/2021	31/12/2025
Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges	Le développent des moyens modernes de paiements des dépenses publiques (les activités en liens avec le système d'information doivent être préparée en coordination et insérées dans l'axe F « système d'information » "à compléter"	Développement des moyens modernes de paiements des dépenses publiques et le déployer graduellement	Concevoir des moyens modernes de paiements des dépenses publiques et les déployer graduellement	DGTCP	40%	Voir DGTCP	02/01/2022	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	Révision de l'organigramme	Révision de l'organigramme	Elaborer le projet de décret	DCA	90%	Voir DCA	01/12/2022	01/10/2023
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	le Renforcement des ressources humaines	motiver le personnel	Rendre la Direction plus attractive pour le personnel afin d'éviter la tentation du départ vers les autres directions et services du département et accorder à son personnel les mêmes avantages que ceux alloués à leurs collègues dans les autres services	DCA	90%	A travers la transmission du projet du nouvel organigramme et la révision de l'arrêté fixant les indemnités allouées aux personnel de la DCA.	01/11/2022	01/06/2023
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	le Renforcement des ressources humaines	Doter l'adminsitration des ressources humaines nécessaires	Trouver dans l'immédiat dans les autres administrations des cadres expérimentés dans le domaine des assurances ou les recruter pour garantir le bon lancement de la Direction et rendre fonctionnelle	DCA	10%	Voir DCA	01/11/2022	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	l'exigence du respect des obligations aux acteurs du secteur	assurer le respect de la reglementation en vigueur	Organisation d'une réunion au Ministère, sous la présidence du Ministre des Finances avec l'ensemble des acteurs du secteur des assurances pour nouer le contact et rappeler, "à compléter"	DCA	80%	La DCA a pris toutes les mesures nécessaires pour la tenue de la réunion, elle attend fixer une date par le MF selon son agenda. Cependant la DCA compte tenir une réunion avec les DG des sociétés d'assurance. L'ordre du jour et les brochures sont déjà préparés"	01/11/2022	01/12/2022
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	L'adaptation de l'organisation de l'administration implication organisationnelle et fonctionnelle pour s'adapter aux exigences de l'application de la LOLF I. : les organigrammes sont adaptés à la LOLF.	Achever la mise en œuvre du nouvel organigramme de la DGTCP	Elaborer les arrêtés d'application du décret de l'organigramme de la DGTCP (pour les départements comptables ministériels, la PGT, les directions de la centralisation et de l'informatique "à compléter"	DGTCP	30%	Une note a été réalisé par la DERC qui attend leur approbation afin de commencer la préparation des textes cités.	01/10/2021	31/12/2023
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	Elaboration d'un manuel de procédures et des fiches de postes de travail du personnel du département (Description pour chaque poste du « personnel technique » et du « personnel administratif » du MF)	Elaborer un manuel de procédures et des fiches de postes de travail	l'Elaboration d'un manuel de procédures et des fiches de postes de travail du personnel est effectuée conformément à l'organigramme du MF avant la fin de l'année 2024	DAAF	40%	Fiches de postes disponibles à mettre a jour	01/01/2023	31/12/2024

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe E.1 : Renforcement et harmonisation de la fonction de l'audit interne au Ministère des Finances	Élaborer et valider les guides de procédures de l'IGF	Rédiger et finaliser les guides de procédures de l'IGF : Guide d'audit des EPA, Guide d'audit des EPIC, Guide audit de la commande publique, Guide d'évaluation des politiques publiques, Autres guides	Rédiger et finaliser les guides de procédures de l'IGF : Guide d'audit des EPA, Guide d'audit des EPIC, Guide audit de la commande publique, Guide d'évaluation des politiques publiques, Autres guides	IGF	60%	"Neuf guides d'audit ont été réalisés et d'autres en phase d'élaboration "	01/03/2021	01/03/2023
Sous-axe E.1 : Renforcement et harmonisation de la fonction de l'audit interne au Ministère des Finances	Création du comité technique de l'audit interne Indicateur de vérification : l'acte créant le CAI est adopté Cible : : l'acte créant le CAI est adopté avant la fin de l'année 2021	Acter la création du CTAI et toutes les instances pour le pilotage du déploiement de la fonction d'audit interne	Adopter le projet d'arrêté portant création et attributions du comité technique d'audit et de contrôle interne au sein du Ministère des Finances en application de l'article 240 "à compléter"	DGTCP	90%	le projet d'arrêté est finalisé en attendant la validation de décideurs .	02/01/2023	29/12/2023
Sous-axe E.1 : Renforcement et harmonisation de la fonction de l'audit interne au Ministère des Finances	Elaborer des fiches de postes des inspecteurs de l'IGF	Elaborer des fiches de postes des inspecteurs de l'IGF (Description pour chaque poste du « personnel technique » et du « personnel administratif » de l'IGF et plan de formation	Elaborer des fiches de postes des inspecteurs de l'IGF (Description pour chaque poste du « personnel technique » et du « personnel administratif » de l'IGF et plan de formation	IGF	70%	TDR en phase d'élaboration (Enquête RH	01/03/2021	01/03/2022

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe E.1 : Renforcement et harmonisation de la fonction de l'audit interne au Ministère des Finances	Rédaction du texte de création de la fonction d'auditeur interne	Rédiger le texte portant création de la fonction d'auditeur interne (l'objectif étant de préparer des auditeurs de l'IGF en vue d'être agréer par l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne)) "à compléter"	Rédiger le texte portant création de la fonction d'auditeur interne (l'objectif étant de préparer des auditeurs de l'IGF en vue d'être agréer par l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne)	IGF	70%	Processus en cours	01/06/2021	01/06/2025
Sous-axe E.2: Structuration de la démarche de contrôle interne au Ministère des Finances	Structuration de la démarche du contrôle comptable interne I : les référentiels pour l'instauration de la démarche du contrôle comptable interne sont finalisés. C : la démarche de contrôle comptable interne est instaurée avant la fin de l'année 2023	- Elaboration d'un cadre de référence pour définir les missions, le rôle des acteurs et les outils de la maîtrise des risques .	Adopter le projet d'Arrêté relatif au cadre de référence du contrôle interne comptable de l'État pris en application des articles 104, 107 et 239 du décret n° 2019-186/PM du 31 juillet 2019 "à compléter"	DGTCP	90%	Le projet d'arrêté est finalisé. Il attend l'approbation du décideur.	01/01/2021	01/12/2022
Sous-axe E.2: Structuration de la démarche de contrôle interne au Ministère des Finances	Structuration de la démarche du contrôle comptable interne I : les référentiels pour l'instauration de la démarche du contrôle comptable interne sont finalisés. C : la démarche de contrôle comptable interne est instaurée avant la fin de l'année 2023	- Mise en œuvre d'une démarche qualité au sein des corps de contrôle	Adopter le projet d'arrêté portant référentiel de contrôle interne des risques comptables, Projet d'arrêté et d'instruction realtive à la nomenclature comptable et budgétaire (relative au sein des corps de contrôle).	DGTCP	90%	Le projet d'arrêté est finalisé. Il attend l'approbation du décideur.	01/01/2021	01/12/2022

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe E.3 : Professionnalisation des missions et des activités de l'Inspection Générale des Finances	Evaluer et mettre à jour le plan d'actions de l'IGF	Mise à jour du plan d'actions de l'IGF. *Adéquation du plan d'action avec la mise en place de la LOLF	Adéquation du plan d'action avec la mise en place de la LOLF	IGF	80%	"Le plan d'action sera révisé périodiquement "	01/01/2021	01/03/2024
Sous-axe E.3 : Professionnalisation des missions et des activités de l'Inspection Générale des Finances	Prévoir une assistance technique	Prévoir une assistance technique pour au moins 5 ans	Prévoir une assistance technique	IGF	50%	En cours	01/01/2021	01/03/2025
Sous-axe E.3 : Professionnalisation des missions et des activités de l'Inspection Générale des Finances	organiser un voyage d'étude	*Rédiger les TDRs . *La mise en œuvre de l'étude institutionnelle	*Rédiger les TDRs . *La mise en œuvre de l'étude institutionnelle	IGF	70%	Faire un benchmarking en vue d'apprécier les expériences des pays de la sous région en plus de la France	01/03/2021	01/09/2021
Sous-axe E.3 : Professionnalisation des missions et des activités de l'Inspection Générale des Finances	Examiner les attributions des principales Institutions de Contrôle à priori et à posteriori en Mauritanie en vue de favoriser leur complémentarité (Démarche de mutualisation	*Proposer des modalités d'organisation de la mutualisation des corps de contrôle à travers la tenue de séances périodiques de travail avec : "à compléter"	*Proposer des modalités d'organisation de la mutualisation des corps de contrôle à travers la tenue de séances périodiques de travail avec	IGF	60%	Démarche en cours	01/06/2021	01/06/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe E.3 : Professionnalisation des missions et des activités de l'Inspection Générale des Finances	Renforcement des capacités des Inspecteurs de l'IGF	L'organisation du processus de formation de l'IGF . La formation sur le Métier. L'accompagnement des nouveaux arrivants par le tutorat. La formation continue. Les outils et manuels de formation. L'évaluation des actions de formation	L'organisation du processus de formation de l'IGF . La formation sur le Métier. L'accompagnement des nouveaux arrivants par le tutorat. La formation continue. Les outils et manuels de formation. L'évaluation des actions de formation	IGF	50%	processus continu	01/01/2021	31/12/2024
Sous-axe E.3 : Professionnalisation des missions et des activités de l'Inspection Générale des Finances	Adoption des statuts particuliers de l'IGF (corps	Rédiger le texte portant création d'un corps pour l'IGF.	Rédiger le texte portant création d'un corps pour l'IGF.	IGF	50%	"Le projet de décret permet de transformer l'IGF à un corps professionnel "	01/05/2021	01/05/2023
Sous-axe E.3 : Professionnalisation des missions et des activités de l'Inspection Générale des Finances	Elaborer une charte graphique et un code de déontologie	*La création de la marque IGF (Logo, devise, charte graphique). *La normalisation de l'identité visuelle de l'IGF. "à compléter"	*La création de la marque IGF (Logo, devise, charte graphique). *La normalisation de l'identité visuelle de l'IGF	IGF	80%	"La création de la marque IGF (Logo, devise, charte graphique), La normalisation de l'identité visuelle de l'IGF, L'élaboration de la maquette du rapport d'activité, Mettre en place un code de déontologie "	01/04/2021	01/04/2022

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe E 5 : Le contrôle externe	Mise en place des modalités de mise en état d'examen pour assurer la transmission des comptes des comptables publics à la Cour des Comptes dans les délais légaux "à compléter"	Définition des modalités	Définir les modalités de mise en état d'examen pour assurer la transmission des comptes des comptables publics à la Cour des Comptes dans les délais légaux.	DGTCP	30%	Voir DGTCP	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Concevoir et développer un système d'information pour l'IGF	Acquisition d'un système d'information pour l'IGF. *Mise en place d'une base de données permettant à l'IGF de collecter les informations financières au niveau des EPAs, EPICs et autres	Acquisition d'un système d'information pour l'IGF. *Mise en place d'une base de données permettant à l'IGF de collecter les informations financières au niveau des EPAs, EPICs et autres	IGF	70%	L'acquisition d'un système d'information de l'IGF a été réalisée. La mise en place d'une base de données permettant à l'IGF de collecter les informations financières au niveau des EPAs, EPICs et autres est en cours.	01/04/2021	01/04/2022
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	L'adaptation des systèmes existants I : les besoins sont précisés et les applications développées suivant une programmation dûment adoptée. C : le développement des applications sont effectuées conformément de l'urgence de la demande	Déployer le système d'information de la comptabilité patrimoniale	Déployer le système d'information de la comptabilité patrimoniale	DGTCP	50%	en cours de développement.	01/01/2021	31/12/2022

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	L'adaptation des systèmes existants I : les besoins sont précisés et les applications développées suivant une programmation dûment adoptée. C : le développement des applications sont effectuées conformément de l'urgence de la demande	Evaluation des systemes d'information existants en matiere de recouvrement	Élaboration d'une note de cadrage pour l'évaluation des modules de recouvrement dans le système Jibaya. Évaluation des modules existants en matière de recouvrement (DCCAR+SAR).	DGI	30%	Contrat déjà signé avec l'expert qui doit réaliser ce travail	02/01/2024	31/12/2025
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	L'adaptation des systèmes existants I : les besoins sont précisés et les applications développées suivant une programmation dûment adoptée. C : le développement des applications sont effectuées conformément de l'urgence de la demande	Poursuivre l'évolution des fonctionnalités et les interfaçages de JIBAYA	Organisation des réunions avec les administrations concernées. Signature de protocoles pour échange d'information (structures + mode d'échange).	DGI	90%	Interfaçages déjà réalisés avec le Trésor, la DGB et la DGD	01/01/2020	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	L'adaptation des systèmes existants I : les besoins sont précisés et les applications développées suivant une programmation dûment adoptée. C : le développement des applications sont effectuées conformément de l'urgence de la demande	Décentralisation de la paie par le développement de l'application RATEB	Décentralisation de la paie par le développement de l'application RATEB	DGB	50%	Voir DGB	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	L'adaptation des systèmes existants I : les besoins sont précisés et les applications développées suivant une programmation dûment adoptée. C : le développement des applications sont effectuées conformément de l'urgence de la demande	Amélioration de l'application de la pension MAACHE	Amélioration de l'application de la pension MAACHE	DGB	10%	La mise en application des augmentations de 2021, Il faut faire l'étude actuarielle avant, était est financés par le FMI sur la viabilité	01/01/2021	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	L'adaptation des systèmes existants I : les besoins sont précisés et les applications développées suivant une programmation dûment adoptée. C : le développement des applications sont effectuées conformément de l'urgence de la demande	Adapter le système d'information comptable	Achever le déploiement d'ARKAM pour les postes comptables de Nouakchott.	DGTCP	80%	Le système d'information comptable ARKAM a été implémenté au niveau central et dans les départements comptables ministériels.	01/01/2022	02/01/2023
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	L'adaptation des systèmes existants I : les besoins sont précisés et les applications développées suivant une programmation dûment adoptée. C : le développement des applications sont effectuées conformément de l'urgence de la demande	Adapter le système d'information comptable	Implémenter le système pour le reste des postes comptables.	DGTCP	20%	Le système d'information comptable ARKAM a été implémenté au niveau central et dans les départements comptables ministériels.	03/01/2022	29/12/2023
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Elaboration une stratégie pour informatiser le MF I : La stratégie est élaborée est validée par les instances compétentes. C : la stratégie est mise en œuvre dans son intégralité avant la fin de l'année 2025	Système d'information de la paie et des pensions	Système d'information de la paie et des pensions	DGB	70%	Le système RATEB a été amélioré et déconcentration attend une décision	01/01/2021	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	l'acquisition d'un nouveau logiciel pour la Gestion Automatisée du Secteur des Assurances (GASA) I : les besoins sont précisés et les applications développées suivant une programmation dûment adoptée	Mettre en place une application informatique pour le suivi et le contrôle des activités des sociétés d'assurances	Conception d'une base de données qui sera alimentée par une collecte de données auprès des compagnies d'assurance.	DCA	70%	Plus 70% des compagnies d'assurances ont répondue positivement à la lettre de collecte données et informations		30/09/2023

ANNEXE III

Liste des tâches non réalisées au 30/06/2022

Liste des tâches non réalisées au 30 juin 2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Développement des techniques de prévisions budgétaires Indicateur de vérification : le modèle de prévision est adopté officiellement Cible : adoption en 2021	Formaliser l'adoption officielle des techniques de prévision développées	valider le produit final	DGB	0%	le modèle a été partagé avec la DGI et la DGD, les recettes non fiscales sont préparés en dehors du modèle	02/01/2021	31/12/2025
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Développement des techniques de prévisions budgétaires Indicateur de vérification : le modèle de prévision est adopté officiellement Cible : adoption en 2021	Formaliser l'adoption officielle des techniques de prévision développées	prendre un arrêté instituant le modèle comme outil officiel de la prévision budgétaire	DGB	0%	le modèle a été partagé avec la DGI et la DGD, les recettes non fiscales sont préparés en dehors du modèle	02/01/2021	31/12/2025
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Déploiement des outils de prévisions budgétaires pour préparer le TOFE prévisionnel relatif aux années 2022- 2023-2024. I : le TOFE version complète est élaboré C : TOFE prévisionnel (2022-23-24) réalisé en 2021	Adopter le manuel de procédure et le mettre en application	Adopter le manuel de procédure et le mettre en application	DGB	0%	l'adoption officielle n'a pas été faite, en attendant le rodage du modèle	01/01/2021	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Organisation des débats d'orientation budgétaire conforme à la LOLF I : rapport de présentation du DPBMT et la synthèse des débats parlementaire "à compléter"	Faire un atelier de sensibilisation pour les députés sur les objectifs et les spécifités du DOB	1. préparer la présentation et la documentation à présenter au parlement 2. définir de manière détailler le contenu du DOB, mettre en relief ses objectifs	DGB	0%	ceci est prévu pour le mois de juin et la DGB mettra en place les equipes pour préparer l'atelier	01/01/2021	30/09/2023
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Organisation des débats d'orientation budgétaire conforme à la LOLF I : rapport de présentation du DPBMT et la synthèse des débats parlementaire "à compléter"	Faire un atelier de sensibilisation pour les députés sur les objectifs et les spécifités du DOB	désigner l'equipe en charge de la préparation de cette atélier	DGB	0%	ceci est prévu pour le mois de juin et la DGB mettra en place les equipes pour préparer l'atelier	01/01/2021	30/09/2023
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Organisation des débats d'orientation budgétaire conforme à la LOLF I : rapport de présentation du DPBMT et la synthèse des débats parlementaire "à compléter"	Définir les modalités de déroulement du DOB et le valider avec l'assemblée nationale	identifier dans le cadre de l'atelier les attentes des parlementaires en accords avec la LOLF sur la plan des données qui les intéresses les modalités des déroulements qui leur convient	DGB	0%	ceci est prévu pour le mois de juin et la DGB mettra en place les equipes pour préparer l'atelier	01/06/2021	30/09/2023
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Organisation des débats d'orientation budgétaire conforme à la LOLF I : rapport de présentation du DPBMT et la synthèse des débats parlementaire "à compléter"	Définir les modalités de déroulement du DOB et le valider avec l'assemblée nationale	préparer un document qui définit ces modalités et le faire valider par l'atelier et le transmettre officiellement à l'AN par les voies officielles	DGB	0%	ceci est prévu pour le mois de juin et la DGB mettra en place les equipes pour préparer l'atelier	01/06/2021	30/09/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	L'application des CE et CP : la loi de finances de l'année 2022 est programmée et exécutée sur la base des CE et CP . I : la loi de finances présente les crédits d'engagement et les crédits de paiement conformément à l'article 22 de la LOLF "à compléter"	Préparer les manuels et procédures de mise en place des CE et des CP	Définir les modalités pratiques d'application des CE et CP et faire des ateliers techniques d'application sur ces procédures à la DGB et aux Ministères	DGB	0%	sur la base des études faites les autres taches seront affinées et reprogrammées	01/01/2021	30/09/2023
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	L'application des CE et CP : la loi de finances de l'année 2022 est programmée et exécutée sur la base des CE et CP . I : la loi de finances présente les crédits d'engagement et les crédits de paiement conformément à l'article 22 de la LOLF "à compléter"	Mettre en place et formaliser les outils et mécanisme de suivi pluriannuel des CE et CP	définir par arrêté du Ministre des finances les modalités de mise en œuvre de ces procédures	DGB	0%	sur la base des études faites les autres taches seront affinées et reprogrammées	01/01/2021	30/09/2023
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	L'application des CE et CP : la loi de finances de l'année 2022 est programmée et exécutée sur la base des CE et CP . I : la loi de finances présente les crédits d'engagement et les crédits de paiement conformément à l'article 22 de la LOLF "à compléter"	Mettre en place la comptabilité des engagements	Mettre en place la comptabilité des engagements	DGB	0%	sur la base des études faites les autres taches seront affinées et reprogrammées	01/01/2021	30/04/2024

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	L'application des CE et CP : la loi de finances de l'année 2022 est programmée et exécutée sur la base des CE et CP . I : la loi de finances présente les crédits d'engagement et les crédits de paiement conformément à l'article 22 de la LOLF "à compléter"	Faire la Réingénierie des procédures de gestion des crédits et d'exécution de la dépense	Faire la Réingénierie des procédures de gestion des crédits et d'exécution de la dépense	DGB	0%	sur la base des études faites les autres taches seront affinées et reprogrammées	01/01/2021	30/04/2024
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	L'application des CE et CP : la loi de finances de l'année 2022 est programmée et exécutée sur la base des CE et CP . I : la loi de finances présente les crédits d'engagement et les crédits de paiement conformément à l'article 22 de la LOLF "à compléter"	Préciser les modalités de passage du système actuel vers le système CP et CE	Préciser les modalités de passage du système actuel vers le système CP et CE	DGB	0%	sur la base des études faites les autres taches seront affinées et reprogrammées	01/01/2021	30/09/2023
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Conception des outils de suivi dynamique destinés à actualiser et maîtriser les données relatives aux déterminants de la dépense et leur implémentation "à compléter"	Préparation des plans annuels d'engagement	définir le format du plan d'engagement 2. faire des ateliers avec les départements Ministériels	DGB	0%	la mise en place de cette activité est liée à la mise en place du système d'information qui pourra porter la mise en œuvre des fonctionnalité prévues par le LOLF	01/01/2023	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Conception des outils de suivi dynamique destinés à actualiser et maîtriser les données relatives aux déterminants de la dépense et leur implémentation "à compléter"	Préparation des plans annuels d'engagement	définir par texte reglémentaire le contenu et les acteurs en charge de la production des ces plans	DGB	0%	la mise en place de cette activité est liée à la mise en place du système d'information qui pourra porter la mise en œuvre des fonctionnalité prévues par le LOLF	01/01/2023	31/12/2023
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Conception des outils de suivi dynamique destinés à actualiser et maîtriser les données relatives aux déterminants de la dépense et leur implémentation "à compléter"	Préparation des plans annuels d'engagement	mettre en place et affiner les outils de consolidation et d'analyse de ces plans (RACHAD) les arrimer aux plans de trésoreries	DGB	0%	la mise en place de cette activité est liée à la mise en place du système d'information qui pourra porter la mise en œuvre des fonctionnalité prévues par le LOLF	01/01/2023	31/12/2023
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Introduction de la démarche du contrôle financier basé sur les risques . I : voir les indicateurs d'activité (l'action est réalisée si ces indicateurs sont satisfaits) C : toutes les activités sont finalisées avant la fin de l'année 2024.	Introduire la démarche de contrôle interne et la gestion des risques dans les missions du CFM	faire une étude permettant de mieux définir cetre démarche les options à retenir	DGB	0%	cette activité est pilotée par l'IGF	01/01/2024	31/12/2025
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Introduction de la démarche du contrôle financier basé sur les risques . I : voir les indicateurs d'activité (l'action est réalisée si ces indicateurs sont satisfaits) C : toutes les activités sont finalisées avant la fin de l'année 2024.	Préparer les manuels de procédure spécifiques aux contrôleurs financiers	faire une étude permettant de mieux définir cetre démarche les options à retenir	DGB	0%	la mise en place de cette activité est liée à la mise en place du système d'information qui pourra porter la mise en œuvre des fonctionnalité prévues par le LOLF	01/01/2021	31/12/2024

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Introduction de la démarche du contrôle financier basé sur les risques . I : voir les indicateurs d'activité (l'action est réalisée si ces indicateurs sont satisfaits) C : toutes les activités sont finalisées avant la fin de l'année 2024.	Etudier et mettre en œuvre la déconcentration du contrôle financier au niveau des régions	faire une étude permettant de mieux définir cetre démarche les options à retenir	DGB	0%	la DGB fera une évaluation de l'existant et une étude sur l'évolution du CF sera faite	01/01/2021	31/12/2024
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Mise en place du contrôle interne	Instaurer le contrôle interne dans la gestion budgétaire direction du Budget	faire une étude permettant de mieux définir cetre démarche les options à retenir	DGB	0%	cette activité est pilotée par l'IGF	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Application des dispositions prévues par le RGGBCP relatives au contrôle financier I : voir les indicateurs d'activité (l'action est réalisée si ces indicateurs sont satisfaits) C : toutes les activités sont réalisées avant la fin de l'année 2023.	Adopter et mettre en œuvre les textes d'application du RGGBCP relatif au CF	analyser le texte existant et préparer le cadre reglementaire adapté à la LOLF	DGB	0%	la DGB fera une évaluation de l'existant et une étude sur l'évolution du CF sera faite	01/01/2023	31/12/2024

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Application des dispositions prévues par le RGGBCP relatives au contrôle financier I : voir les indicateurs d'activité (l'action est réalisée si ces indicateurs sont satisfaits) C : toutes les activités sont réalisées avant la fin de l'année 2023.	Révision le décret l'instituant le contrôle financier Ministériel	analyser le texte existant et préparer le cadre reglementaire adapté à la LOLF	DGB	0%	la DGB fera une évaluation de l'existant et une étude sur l'évolution du CF sera faite	01/01/2021	31/12/2024
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	Effectuer un audit annuel de la DAAF conformémentent aux dispositions des articles 239 et 240 du RGGBCP (contrôle interne basé sur les risques)	Réaliser un audit de la DAAF conformément aux dispositions des articles 239 et 240 du décret n° 2019-186 du 31 juillet 2019 portant règlement général de gestion budgétaire et de la comptabilité publique	l'audit de la DAAF est réalisée avant la fin du 1er simestre de l'année 2024 (Action continue)	DAAF	0%	Audit pour 2023 sera préparer à compter du 4ème Trimestre 2023	01/10/2023	31/12/2025
Sous-axe A.1 : Rénovation du cadre budgétaire	le projet du budget annuel du département est préparé en concertation avec les autres structures du département en conformité aux dispositions de la LOLF	Améliorer les outils de simulation du projet de budget annuel du département et le respect du calendrier	A partir de l'année 2023, il s'agit du budget de l'année 2024 (action continue)	DAAF	0%	En concertation avec la DGB pour l'élaboration d'outils de simulation du projet de budget annuel	01/07/2022	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	La feuille de route pour la réalisation du bilan d'ouverture. Indicateur de vérification : le PV de validation de la feuille de route. Cible : validation avant la fin de l'année 2023.	Validation de la feuille de route	Validation de la feuille de route	CT PILOTAGE DES REFORMES	0%			31/12/2023
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	La feuille de route pour la réalisation du bilan d'ouverture. Indicateur de vérification : le PV de validation de la feuille de route. Cible : validation avant la fin de l'année 2023.	Définition du périmètre de départ du bilan (représentatif des enjeux), et de l'organisation de mise en œuvre	adopter le plan d'action relatif à l'invenatire national du patrimoine de l'Etat à l'effet de leur intégration au bilan d'ouverture de l'année 2024 au plus tard.	DGTCP	0%	Voir DGTCP	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rénover le cadre juridique et règlementaire Cible: adoption du cadre en année 2023	Rédiger et valider des TDRs visant à recruter une entreprise spécialisée dans l'élaboration des textes normatifs	Rédiger et valider des TDRs visant à recruter une entreprise spécialisée dans l'élaboration des textes normatifs	DTF	0%	Non encore réalisé	01/11/2022	31/12/2023
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rénover le cadre juridique et règlementaire Cible: adoption du cadre en année 2023	Faire adopter et promulguer les projets décrets d'application	Faire adopter et promulguer les projets décrets d'application	DTF	0%	l'élaboration des décrets d'application est liée à l'approbation de la loi par l'Assemblée Nationale	01/02/2023	31/12/2023
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rénover le cadre juridique et règlementaire Cible: adoption du cadre en année 2023	Adopter un décret portant classification des entreprises publiques	Adopter un décret portant classification des entreprises publiques	DTF	0%	En attente de réalisation	01/02/2023	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rénover le cadre normatif de la comptabilité Cible: adoption du cadre en année 2024	Rédiger et valider des TDRs visant à produire un nouveau Plan Comptable Mauritanien transposant les normes IFRS	Rédiger et valider des TDRs visant à produire un nouveau Plan Comptable Mauritanien transposant les normes IFRS	DTF	0%	Pas encore réalisé	01/01/2023	31/12/2025
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rénover le cadre normatif de la comptabilité Cible: adoption du cadre en année 2024	Soumettre le projet de Plan Comptable à l'approbation du CNC	Soumettre le projet de Plan Comptable à l'approbation du CNC	DTF	0%	Voir DTF	31/01/2023	31/12/2024
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rénover le cadre normatif de la comptabilité Cible: adoption du cadre en année 2024	Produire des plans comptables sectoriels	Produire des plans comptables sectoriels	DTF	0%	Voir DTF	01/01/2023	31/12/2025
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rénover le cadre normatif de la comptabilité Cible: adoption du cadre en année 2024	Produire des guides thématiques et des manuels pratiques sur le nouveau PCM	Produire des guides thématiques et des manuels pratiques sur le nouveau PCM	DTF	0%	Voir DTF	31/01/2023	31/12/2024
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Rénover le cadre normatif de la comptabilité Cible: adoption du cadre en année 2024	Diffuser et vulgariser le nouveau Plan Comptable Mauritanien	Diffuser et vulgariser le nouveau Plan Comptable Mauritanien	DTF	0%	Voir DTF	01/01/2023	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Les travaux d'organisation de la tenue et du suivi des comptabilités auxiliaires et ceux relatifs aux diverses opérations d'apurement (en accord avec la Cour des Comptes), de formalisation des procédures d'évaluation de la valorisation "à compléter"	Concevoir les fonctionnalités du réseau informatique centralisant les données patrimoniales	Concevoir les fonctionnalités des systèmes d'informations centralisant les données patrimoniales	DGTCP	0%	voir DGTCP	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	Les activités de recensement, de fiabilisation des comptes et d'intégration des éléments d'actifs et de passifs Indicateur de vérification : le bilan de fin d'année "à compléter"	Mise en œuvre de la comptabilité matière	Mise en œuvre de la comptabilité matière	DGTCP	0%	Voir DGTCP	01/01/2024	31/12/2024
Sous-axe A.2 : Rénovation du cadre comptable publique et privé	L'accompagnement, des collectivités territoriales pour la mise en place d'outils permettant la fiabilisation et le renforcement de la qualité comptable des états financiers Indicateur de vérification : voir les indicateurs d'activités "à compléter"	Adoption la loi d'apurement des comptes de la comptabilité des collectivités territoriales .	Adopter la loi d'apurement des comptes de la comptabilité des collectivités territoriales .	DGTCP	0%	Création d'un comité mixte entre la DGTCP et la Cour des Comptes pour le renforcement de la concertation.	01/08/2021	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	L'évaluation des politiques d'incitation fiscales du secteur des extractions . I : le rapport d'évaluation des incitations du secteur extractif validé C : ce rapport est finalisé avant la fin de l'année 2022.	La mise en œuvre d'une etude analytique de la fiscalité minière en collaboration avec le Ministère chargé des Mines	Élaboration d'une note de cadrage (ToR). Collecte de statistiques pour la modélisation de la fiscalité minière 'à compléter'	DGI	0%	voir DGI	01/01/2023	31/12/2024
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Etablissement de la relation de confiance Indicateur de vérification : voir l'aspect qui est le plus impacté par la confiance et en extraire l'indicateur Cible : voir une cible réaliste	Mettre en application le guide du contribuable	Élaboration du guide du contribuable par la CCOCC avec la participation de la Conseiller Technique. Validation du guide du contribuable par la DGI. Distribution du guide du contribuable (papier/électronique)	DGI	0%	voir DGI	01/01/2023	01/03/2024
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Etablissement de la relation de confiance Indicateur de vérification : voir l'aspect qui est le plus impacté par la confiance et en extraire l'indicateur Cible : voir une cible réaliste	Publication des rescrits sur le site de la DGI	Élaborer une note de cadrage pour la publication des rescrits fiscaux sur le site de la DGI. Publier les rescrits fiscaux sur le site de la DGI	DGI	0%	voir DGI	01/11/2023	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Instaurer une meilleure répartition de l'effort fiscal en les citoyens et les entreprises I : mesures prises pour mieux répartition de l'effort fiscal C : mettre en œuvre toutes les mesures prise avant la fin de l'année 2025	Réaliser l'Etude sur la répartition de l'effort fiscale	Élaboration d'une note de cadrage (TdR) pour l'étude (fiscalité des personnes physiques, morales, consommation, par secteur...). Collecte des statistiques nécessaires pour l'étude à partir du système Jibaya 'à compléter'	DGI	0%	voir DGI	01/06/2023	31/12/2025
Sous-axe B.1 : Renforcement de la mobilisation des recettes fiscales	Instaurer une meilleure répartition de l'effort fiscal en les citoyens et les entreprises I : mesures prises pour mieux répartition de l'effort fiscal C : mettre en œuvre toutes les mesures prise avant la fin de l'année 2025	Programmer et mettre en œuvre les recommandations de l'étude	Analyse des recommandations de l'étude sur la répartition de l'effort fiscal. Préparation d'un avant-projet des dispositions à mettre à jour. Transmettre le projet au Ministère des Finances pour compléter les procédures d'adoption et de publication	DGI	0%	voir DGI	01/01/2024	31/12/2025
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	Le programme d'acquisition d'équipements et de construction des locaux. Indicateur de vérification : la programmation pluriannuelle est finalisée Cible : adoption de la programmation avant la fin de 2021	Préparation du programme et sa validation	Préparation du programme et sa validation	DGD	0%	En attente	01/06/2023	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	Le programme d'acquisition d'équipements et de construction des locaux. Indicateur de vérification : la programmation pluriannuelle est finalisée Cible : adoption de la programmation avant la fin de 2021	Adoption de la planification budgétaire pluriannuelle des investissements en équipements et constructions	Adoption de la planification budgétaire pluriannuelle des investissements en équipements et constructions	DGD	0%	En attente	01/06/2023	31/12/2025
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	Le programme d'acquisition d'équipements et de construction des locaux. Indicateur de vérification : la programmation pluriannuelle est finalisée Cible : adoption de la programmation avant la fin de 2021	Dotation de la direction des renseignements en moyens humains et matériels	Dotation de la direction des renseignements en moyens humains et matériels	DGD	0%	En retard	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	Le programme d'acquisition d'équipements et de construction des locaux. Indicateur de vérification : la programmation pluriannuelle est finalisée Cible : adoption de la programmation avant la fin de 2021	Création des brigades motorisées et fluviales de surveillance	Création des brigades motorisées et fluviales de surveillance	DGD	0%	En attente	01/06/2021	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B.3 : Renforcement de la mobilisation des recettes domaniales et foncières de l'Etat	Le programme d'acquisition d'équipements et de construction des locaux. Indicateur de vérification : la programmation pluriannuelle est finalisée Cible : adoption de la programmation avant la fin de 2021	Acquisition de matériel de communication radio pour le personnel chargé de la surveillance	Acquisition de matériel de communication radio pour le personnel chargé de la surveillance	DGD	0%	En attente	01/06/2023	31/12/2025
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Achèvement du renforcement de l'assise juridique et la justification des recettes non fiscales Indicateur de vérification: l'assise juridique et la justification des recettes non fiscales adoptée Cible : validation avant la fin de l'année 2022	Normer et renforcer l'émission des ordres de recette	Entamer la procédure de normalisation des titres de recettes non fiscales	DGTCP	0%	Voir DGTCP	01/06/2023	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Achèvement du renforcement de l'assise juridique et la justification des recettes non fiscales. Indicateur de vérification: l'assise juridique et la justification des recettes non fiscales adoptée. Cible : validation avant la fin de l'année 2023	Elaborer la nomenclature des pièces justificatives des recettes non fiscales	Etablir une nomenclature des pièces justificatives des recettes non fiscales	DGTCP	0%	Voir DGTCP	01/06/2023	31/12/2024
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Redynamisation et engagement des diligences de recouvrement. Indicateur de vérification: le dispositif est d'engagement des diligences de recouvrement est activé. Cible : la mise en œuvre des diligences du recouvrement forcé avant la fin de l'année 2023	Détecter et relancer les défaillants	Établir la situation de quotte irrécouvrable des recettes non fiscales.	DGTCP	0%	Voir DGTCP	01/01/2023	31/12/2025
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Mise en œuvre des droits constatés Indicateur de vérification: le dispositif comptable en droit constaté est mis en application pour les recettes non fiscal due à l'Etat	Assurer une prise en charge dès la naissance du droit pour l'Etat	Développer La phase 3 et 4 d'Arkam qui va permettre de couvrir des périmètres fonctionnels non couverts actuellement comme les recettes non fiscales.	DGTCP	0%	Voir DGTCP	01/01/2023	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Mise en œuvre des droits constatés. Indicateur de vérification: le dispositif comptable en droit constaté est mis en application pour les recettes non fiscal due à l'Etat. Cible : le processus est appliqué avant fin 2024	Suivre et ajuster les comptabilités auxiliaires des ordonnateurs et des comptables	Développer La phase 3 et 4 d'Arkam qui va permettre de couvrir des périmètres fonctionnels non couverts actuellement comme les recettes non fiscales.	DGTCP	0%	Voir DGTCP	01/01/2023	31/12/2023
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Mise en œuvre des droits constatés. Indicateur de vérification: le dispositif comptable en droit constaté est mis en application pour les recettes non fiscal due à l'Etat. Cible : le processus est appliqué avant fin 2024	Développer des outils de pilotage et de reporting	Etablir des situations périodiques des recettes non fiscales (émissions, recouvrement, reste à recouvrer et quotte irrécouvrable)	DGTCP	0%	Voir DGTCP	01/06/2023	31/12/2025
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Evaluation du poids potentiel du secteur des hydrocarbures. Indicateur de vérification: l'étude d'évaluation du potentiel du secteur est finalisée. Cible : cette étude est finalisée avant la fin de l'année 2023	Réaliser une étude sur les ressources de l'Etat issues du secteur des hydrocarbures	Élaborer les TDR d'une étude sur les ressources issues du secteur des hydrocarbures en concertation avec les départements concernés et éffectuer l'étude	DGTCP	0%	Voir comité consultatif.	01/01/2023	31/12/2023
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Définir la stratégie d'investissement du fonds	Définir les projets pouvant être financés par les ressources du Fonds à travers des indicateurs	Définir les projets pouvant être financés par les ressources du Fonds à travers des indicateurs	DGTCP	0%	Le comité consultatif d'investissement	01/01/2021	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe B4 : Renforcement de la mobilisation et du traitement des recettes non fiscales	Définir la stratégie d'investissement du fonds	Etablir une grille d'indicateurs permettant de mesurer l'impact des projets d'investissement structurant pour l'économie nationale	Arrêter des indicateurs mésurables pour la priorisation des projets d'investissement selon leurs impacts sur l'économie nationale.	DGTCP	0%	Le comité consultatif d'investissement	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe C.1 : Renforcement du suivi de la situation financière des opérateurs publics et entreprises publiques	Rénover le cadre institutionnel de la profession comptable. Cible: adoption du cadre en année 2023	Réviser le décret relatif au Conseil National de la Comptabilité	Réviser le décret relatif au Conseil National de la Comptabilité	DTF	0%	Voir DTF	30/11/2022	31/12/2023
Sous-axe C.1 : Renforcement du suivi de la situation financière des opérateurs publics et entreprises publiques	Rénover le cadre institutionnel de la profession comptable. Cible: adoption du cadre en année 2024	Élaborer le manuel sur les normes d'audit applicables aux missions d'audit et de commissariats aux comptes	Élaborer le manuel sur les normes d'audit applicables aux missions d'audit et de commissariats aux comptes	DTF	0%	Voir DTF	31/01/2023	31/12/2024
Sous-axe C.1 : Renforcement du suivi de la situation financière des opérateurs publics et entreprises publiques	Rénover le cadre institutionnel de la profession comptable. Cible: adoption du cadre en année 2024	Réviser le décret relatif à l'ONEC	Réviser le décret relatif à l'ONEC	DTF	0%	Voir DTF	31/01/2023	31/12/2024
Sous-axe C.1 : Renforcement du suivi de la situation financière des opérateurs publics et entreprises publiques	Rénover le cadre institutionnel de la profession comptable. Cible: adoption du cadre en année 2024	Réviser les honoraires des commissaires aux comptes	Réviser les honoraires des commissaires aux comptes	DTF	0%	Voir DTF	01/06/2023	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe C.1 : Renforcement du suivi de la situation financière des opérateurs publics et entreprises publiques	Renforcer la gouvernance des entreprises publiques. Cible: 2024	Rédiger et valider des TDRs visant à recruter des experts pour produire les bilans d'ouverture des EPA et établissements similaires pour préparer d'une comptabilité à partie double au sein des EPA et établissements similaires	Rédiger et valider des TDRs visant à recruter des experts pour produire les bilans d'ouverture des EPA et établissements similaires pour préparer d'une comptabilité à partie double au sein des EPA et établissements similaires	DTF	0%	Voir DTF	31/01/2023	31/12/2025
Sous-axe C.1 : Renforcement du suivi de la situation financière des opérateurs publics et entreprises publiques	Renforcer la gouvernance des entreprises publiques. Cible: 2024	Mettre à niveau le réseau comptable pour s'adapter au système de comptabilité à partie double	Mettre à niveau le réseau comptable pour s'adapter au système de comptabilité à partie double	DTF	0%	Voir DTF	31/01/2023	31/12/2025
Sous-axe C.1 : Renforcement du suivi de la situation financière des opérateurs publics et entreprises publiques	Renforcer la gouvernance des entreprises publiques. Cible: 2024	Élaborer un manuel de procédures détaillé sur le fonctionnement des organes délibérants des entreprises publiques	Élaborer un manuel de procédures détaillé sur le fonctionnement des organes délibérants des entreprises publiques	DTF	0%	Voir DTF	01/01/2024	31/12/2025
Sous-axe C.1 : Renforcement du suivi de la situation financière des opérateurs publics et entreprises publiques	Renforcer la gouvernance des entreprises publiques. Cible: 2024	Mettre en place un mécanisme de suivi de l'endettement des entreprises publique	Mettre en place un mécanisme de suivi de l'endettement des entreprises publique	DTF	0%	Voir DTF	31/01/2023	31/12/2024
Sous-axe C.1 : Renforcement du suivi de la situation financière des opérateurs publics et entreprises publiques	Renforcer la gouvernance des entreprises publiques. Cible: 2024	Mettre en place un mécanisme dédié à la cartographie des risques des entreprises publiques	Mettre en place un mécanisme dédié à la cartographie des risques des entreprises publiques	DTF	0%	Voir DTF	31/01/2023	31/12/2024

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe C.1 : Renforcement du suivi de la situation financière des opérateurs publics et entreprises publiques	Communiquer en interne et en externe. Cible: 2024	Concevoir un logo pour la DTF	Concevoir un logo pour la DTF	DTF	0%	Voir DTF	01/06/2023	30/09/2023
Sous-axe C.1 : Renforcement du suivi de la situation financière des opérateurs publics et entreprises publiques	Communiquer en interne et en externe. Cible: 2024	Actualiser et vulgariser les guides de missions destinés aux Administrateurs, PCA et CAC	Actualiser et vulgariser les guides de missions destinés aux Administrateurs, PCA et CAC	DTF	0%	Voir DTF	01/01/2024	31/12/2025
Sous-axe C.1 : Renforcement du suivi de la situation financière des opérateurs publics et entreprises publiques	Communiquer en interne et en externe. Cible: 2024	Organiser des ateliers de formation au profit des PCA	Organiser des ateliers de formation au profit des PCA	DTF	0%	Voir DTF	31/01/2024	31/12/2024
Sous-axe C2. Amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette intérieure de l'Etat.	Mise en place du CUT dans sa version complète I : le compte Uniques dans sa version complète C : production du CUT complet avant la fin de l'année 2022	Consolidation et élargissement du périmètre du CUT simplifié pour couvrir progressivement tout le territoire .	Ouvrir progressivement des comptes d'opérations aux postes comptables	DGTCP	0%	Extension du périmètre à Nouadhibou et à Rosso et recrutement d'une banque primaire pour la couverture à l'intérieur du pays là ou la BCM n'a pas des succursales.	01/01/2025	31/12/2025
Sous-axe C2. Amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette intérieure de l'Etat.	Renforcement de la prévision de la trésorerie I: le plan de trésorerie issue de la prévision et en harmonie avec le plan des engagements est préparé C : le plan de trésorerie issue de la prévision est préparé en 2022	Création et animation du comité de trésorerie	Elaborer le texte réglementaire instituant le comité de trésorerie. Désignation des membres du comité de trésorerie.	DGTCP	0%	Voir DGTCP	01/01/2021	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe C2. Amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette intérieure de l'Etat.	Amélioration de la gestion des trésoreries régionales I : tous les mécanismes d'amélioration des trésoreries régionales sont préparés et validés C : la mise en œuvre graduelle de ce processus doit être achever avant la fin de 2022	Amélioration de la gestion des trésoreries régionales I : tous les mécanismes d'amélioration des trésoreries régionales sont préparés et validés	Elaborer le texte réglementaire instituant le comité régional de trésorerie. Désignation des membres du comité régional de trésorerie.	DGTCP	0%	Voir DGTCP	01/06/2023	31/12/2023
Sous-axe C.4: Réformes du cadre de gestion du secteur des assurances	Mise en place des instances de contrôle I : les instances de contrôles produisent leurs rapports C : les rapports des instances de contrôles sont produits régulièrement à compter de juin 2023	Mise en place effective des instances de contrôle	Révision et mise à jour du décret prévu à l'article 340 de la loi n°93-040 du 20 juillet 1993 portant Code des assurances fixant les taux contributions annuelles des sociétés d'assurances "à compléter"	DCA	0%	Cette action a été reportée puisque notre priorité actuelle est de recouvrir le potentiel de la contribution et la révision du taux sera envisagée ultérieurement.	01/11/2023	01/06/2024
Sous-axe C.4: Réformes du cadre de gestion du secteur des assurances	Mise en place du fonds de garantie automobile I : fonds de garantie automobile fonctionne C : fonds de garantie automobile fonctionne avant la fin de l'année 2023	A détailler les phases à mettre en œuvre	Mise en œuvre du décret portant création du Fonds de Garantie Automobile conformément aux dispositions de l'article 345 du Code des Assurance	DCA	0%	Voir DCA	01/10/2022	01/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges	Le développent des paiements en ligne et numérique des recettes publiques (les activités en liens avec le système d'information doivent être préparée en coordination et insérées dans l'axe F « système d'information » "à compléter"	Généraliser (obligation légale) le télépaiement à tous les contribuables de la DGE	Formation des agents de l'administration aux procédures de télépaiement. Formation des contribuables pour la procédures de télépaiement . Acceptation d'une période d'essai de 12 mois. Generalisation de la télépaiement pour les grands contribuables.	DGI	0%	voir DGI	01/07/2023	31/12/2025
Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges	Le développent des paiements en ligne et numérique des recettes publiques (les activités en liens avec le système d'information doivent être préparée en coordination et insérées dans l'axe F « système d'information » "à compléter"	Dématérialiser les pièces justificatives et les pièces comptables entre ordonnateurs et comptables publics	Expérimenter la dématérialisation des pièces justificatives pour des postes comptables pilotes à Nouakchott.	DGTCP	0%	En-attente	01/01/2023	31/12/2024

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges	Le développent des paiements en ligne et numérique des recettes publiques (les activités en liens avec le système d'information doivent être préparée en coordination et insérées dans l'axe F « système d'information » "à compléter"	Dématérialiser la production et la transmission des états financiers de l'Etat et des collectivités territoriales	Expérimenter la production des états financiers pour trois communes pilotes à Nouakchott.	DGTCP	0%	En-attente	01/01/2024	31/12/2025
Sous-axe D.1 : Modernisation des procédures et des échanges	Amélioration de l'ergonomie et de la qualité des sites des administrations des finances ainsi que leurs actualisations I. : le nombre de sites du Ministère des Finances rénovés et mis à jour régulièrement. "à compléter"	Détailler les activités de mise en œuvre	Formation des agents de l'administration aux procédures de télépaiement	CABINET	0%	Voir CM	01/07/2023	31/12/2025
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	L'adaptation de l'organisation de l'administration implication organisationnelle et fonctionnelle pour s'adapter aux exigences de l'application de la LOLF I. : les organigrammes sont adaptés à la LOLF.	Création des programmes, des BOP et des UO avec l'adaptation de l'organisation administrative aux nouvelles fonctions à l'instar de toutes l'administration de l'Etat	Création des programmes, des BOP et des UO avec l'adaptation de l'organisation administrative aux nouvelles fonctions à l'instar de toutes l'administration de l'Etat	CABINET	0%	Voir CM	01/01/2021	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	L'adaptation de l'organisation de l'administration implication organisationnelle et fonctionnelle pour s'adapter aux exigences de l'application de la LOLF I. : les organigrammes sont adaptés à la LOLF.	adapter la DGDPE à la mise en place de la comptabilité patrimoniale (création du déconcentré des correspondants immobilier	adapter la DGDPE à la mise en place de la comptabilité patrimoniale (création du déconcentré des correspondants immobilier	DGDPE	0%	Voir DGDPE	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	L'adaptation de l'organisation de l'administration implication organisationnelle et fonctionnelle pour s'adapter aux exigences de l'application de la LOLF I. : les organigrammes sont adaptés à la LOLF.	Adopter l'organisation à la nouvelle gestion budgétaire	Adopter l'organisation à la nouvelle gestion budgétaire	CABINET	0%	Voir CM	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	L'adaptation de l'organisation de l'administration aux enjeux de la conception et de la mise en place des prérequis à l'application des réformes "à compléter"	Création d'un réseau des receveurs domaniaux	Création d'un réseau des receveurs domaniaux	DGDPE	0%	Voir DGDPE	31/01/2021	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	L'adaptation de l'organisation de l'administration aux enjeux de la conception et de la mise en place des prérequis à l'application des réformes "à compléter"	Modernisation de la gestion cadastrale	Modernisation de la gestion cadastrale	DGDPE	0%	Voir DGDPE	01/01/2021	31/12/2023
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	L'adaptation de l'organisation de l'administration aux enjeux de la conception et de la mise en place des prérequis à l'application des réformes "à compléter"	Restructuration de la DGDPE	Restructuration de la DGDPE	DGDPE	0%	Voir DGDPE	01/01/2021	31/12/2023
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	L'adaptation de l'organisation de l'administration aux enjeux de la conception et de la mise en place des prérequis à l'application des réformes "à compléter"	Adaptation pour se rapprocher et tenir compte des besoins des usagers	Adaptation pour se rapprocher et tenir compte des besoins des usagers	CABINET	0%	Voir CM	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	L'adaptation de l'organisation de l'administration aux enjeux de la conception et de la mise en place des prérequis à l'application des réformes "à compléter"	Adaptation pour améliorer la performance de l'administration et de son efficacité	Adaptation pour améliorer la performance de l'administration et de son efficacité	CABINET	0%	Voir CM	01/07/2023	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe D.2 : Adaptation de l'organisation de l'administration centrale et déconcentrée aux enjeux des réformes.	L'adaptation de l'organisation de l'administration aux enjeux de la conception et de la mise en place des prérequis à l'application des réformes "à compléter"	Adaptation aux impératifs de la conception, de la coordination, de l'accompagnement, de la diffusion, du déploiement des nouveaux modes de gestion et la satisfaction des prérequis aux réformes	Adaptation aux impératifs de la conception, de la coordination, de l'accompagnement, de la diffusion, du déploiement des nouveaux modes de gestion et la satisfaction des prérequis aux réformes	CABINET	0%	Voir CM	01/07/2023	31/12/2025
Sous-axe E.2: Structuration de la démarche de contrôle interne au Ministère des Finances	Structuration de la démarche du contrôle budgétaire interne I : les référentiels pour l'instauration de la démarche du contrôle budgétaire interne sont finalisés. C : la démarche de contrôle budgétaire interne est instaurée avant la fin de l'année 2023	"Structuration de la démarche du contrôle budgétaire interne "	"Structuration de la démarche du contrôle budgétaire interne "	DGB	0%	Voir DGB	01/01/2023	31/12/2025
Sous-axe E.2: Structuration de la démarche de contrôle interne au Ministère des Finances	Structuration de la démarche du contrôle interne I : les référentiels pour l'instauration de la démarche du contrôle interne sont finalisés. C : la démarche de contrôle interne à la DGI est instaurée avant la fin de l'année 2023	Elaboaration d'un arrêté ministeriel relatif a l'organisation de procédures de contrôle interne	Élaboration d'une note de cadrage pour définir les objectifs de l'audit interne, Élaboration d'un arrêté de l'organisation des procédures de contrôle interne sur la base de la note de cadrage et à l'aide d'une assistance technique spécialisée	DGI	0%	voir DGI	01/10/2022	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe E.2: Structuration de la démarche de contrôle interne au Ministère des Finances	Structuration de la démarche du contrôle comptable interne I : les référentiels pour l'instauration de la démarche du contrôle comptable interne sont finalisés. C : la démarche de contrôle comptable interne est instaurée avant la fin de l'année 2023	- Mise en place d'une application de traitement des données (IDEA ou ACL).	Poursuivre les formations et acquérir d'autres licenses	DGTCP	0%	Organisation des deux formations portant sur IDEA et acquisition de trois licences pour la DGTCP.	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe E.2: Structuration de la démarche de contrôle interne au Ministère des Finances	Structuration de la démarche du contrôle interne I : les référentiels pour l'instauration de la démarche du contrôle interne sont finalisés.C : la démarche de contrôle interne à la DGI est instaurée avant la fin de l'année 2024	Mise en œuvre des opérations de contrôle interne	Adapter une organisation administrative interne de l'IPS Élaboration d'un guide de contrôle interne à l'aide d'un expert spécialisé Renforcer l'IPS par des ressources humaines qualifiées "à compléter"	DGI	0%	voir DGI	01/07/2023	31/12/2025
Sous-axe E 5 : Le contrôle externe	Mise en place des modalités de mise en état d'examen pour assurer la transmission des comptes des comptables publics à la Cour des Comptes dans les délais légaux "à compléter"	Institutionnalisation de ces modalités	Mettre en place les modalités de mise en état d'examen pour assurer la transmission des comptes des comptables publics à la Cour des Comptes dans les délais légaux.	DGTCP	0%	Voir DGTCP	01/01/2021	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe E 5 : Le contrôle externe	Coordination de l'IGF avec la Cour des Comptes conformément aux activités du sous-axe E4 pour la mutualisation des contrôles. I : les modalités de coordinations sont définies "à compléter"	Modalité de mise en œuvre de cette action sont prévue dans le sous-axe E3 relatif à la professionnalisation des activités de l'IGF	La DGTCP n'est pas concernée par cette activité.	DGTCP	0%	La DGTCP n'est pas concernée par cette activité.	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	L'adaptation des systèmes existants I : les besoins sont précisés et les applications développées suivant une programmation dûment adoptée. C : le développement des applications sont effectuées conformément de l'urgence de la demande	Adapter le système d'information budgétaire	Adapter le système d'information budgétaire	DGB	0%	Voir DGB	02/01/2021	31/12/2025
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	L'adaptation des systèmes existants I : les besoins sont précisés et les applications développées suivant une programmation dûment adoptée. C : le développement des applications sont effectuées conformément de l'urgence de la demande	Informatisation de la gestion cadastrale	Informatisation de la gestion cadastrale	DGDPE	0%	Voir DGDPE	01/01/2021	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	L'adaptation des systèmes existants I : les besoins sont précisés et les applications développées suivant une programmation dûment adoptée. C : le développement des applications sont effectuées conformément de l'urgence de la demande	Développer un module « service bancaire aux déposants obligatoires »	Développer un module « service bancaire aux déposants obligatoires »	DGTCP	0%	à revoir si c'est toujour un objectif.	01/01/2025	31/12/2025
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	L'adaptation des systèmes existants I : les besoins sont précisés et les applications développées suivant une programmation dûment adoptée. C : le développement des applications sont effectuées conformément de l'urgence de la demande	Déployer le système d'information intégré SIGELE	Poursuivre le déploiement pour les communes rurales.	DGTCP	0%	problème lié à la deconnectivité des communes rurales.	01/01/2024	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Elaboration une stratégie pour informatiser le MF I : La stratégie est élaborée est validée par les instances compétentes. C : la stratégie est mise en œuvre dans son intégralité avant la fin de l'année 2025	Nouveaux besoins exprimés :	Nouveaux besoins exprimés dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie pour informatiser le MF	CABINET	0%	le système RATEB a été amélioré et ses fonctionnalités ont été modernisées avec la deconcentration de l'opération de paie en javier 2022. mais il manque plusieurs fonctionalités pour qu'il puisse prendre en charge certains traitements nécessaires à la modernisation de la gestion de paie	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Elaboration une stratégie pour informatiser le MF I : La stratégie est élaborée est validée par les instances compétentes. C : la stratégie est mise en œuvre dans son intégralité avant la fin de l'année 2025	Refonte système d'information budgétaire	Refonte système d'information budgétaire	CABINET	0%	Voir CM	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Elaboration une stratégie pour informatiser le MF I : La stratégie est élaborée est validée par les instances compétentes. C : la stratégie est mise en œuvre dans son intégralité avant la fin de l'année 2025	Système d'information de la gestion foncière et domaniale	Système d'information de la gestion foncière et domaniale	DGDPE	0%	Voir DGDPE	01/01/2021	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Elaboration une stratégie pour informatiser le MF I : La stratégie est élaborée est validée par les instances compétentes. C : la stratégie est mise en œuvre dans son intégralité avant la fin de l'année 2025	Assurer l'interfaçage des systèmes d'information avec les applications remettantes	Assurer l'interfaçage des systèmes d'information avec les applications remettantes	CABINET	0%	Voir CM	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Elaboration une stratégie pour informatiser le MF I : La stratégie est élaborée est validée par les instances compétentes. C : la stratégie est mise en œuvre dans son intégralité avant la fin de l'année 2025	Intégrer le système de gestion du secteur des assurances	Intégrer le système de gestion du secteur des assurances	CABINET	0%	Voir DCA et CM	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Conception du nouveau Système d'Information	La conception du système intégré de la gestion des finances publiques	La conception du système intégré de la gestion des finances publiques	CABINET	0%	Voir CM	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Conception du nouveau Système d'Information	Test du nouveau système	Test du nouveau système	CABINET	0%	Voir CM	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Conception du nouveau Système d'Information	Acquisition du matériel et équipement	Acquisition du matériel et équipement	CABINET	0%	Voir CM	01/01/2021	31/12/2025

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Conception du nouveau Système d'Information	Dépoilement du système	Déploiement du système	CABINET	0%	Voir CM	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Conception du nouveau Système d'Information	Mise en place de la gouvernance et l'équipe projet (fonctionnel et technologiques)	Mise en place de la gouvernance et l'équipe projet (fonctionnel et technologiques)	CABINET	0%	Voir CM	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	l'acquisition d'un nouveau logiciel pour la Gestion Automatisée du Secteur des Assurances (GASA) I : les besoins sont précisés et les applications développées suivant une programmation dûment adoptée	Mettre en place une application informatique pour le suivi et le contrôle des activités des sociétés d'assurances	Procéder à un appel à la concurrence et les procédures de notification	DCA	0%	En attente	01/06/2023	01/06/2024
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	l'acquisition d'un nouveau logiciel pour la Gestion Automatisée du Secteur des Assurances (GASA) I : les besoins sont précisés et les applications développées suivant une programmation dûment adoptée	Mettre en place une application informatique pour le suivi et le contrôle des activités des sociétés d'assurances	Suivre les travaux de développement et mobiliser les équipes pour accompagner le prestataire informatique	DCA	0%	En Attente	01/06/2023	01/06/2024

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	l'acquisition d'un nouveau logiciel pour la Gestion Automatisée du Secteur des Assurances (GASA) I : les besoins sont précisés et les applications développées suivant une programmation dûment adoptée	Mettre en place une application informatique pour le suivi et le contrôle des activités des sociétés d'assurances	Tester le système d'information	DCA	0%	En attente	01/06/2023	01/06/2024
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	l'acquisition d'un nouveau logiciel pour la Gestion Automatisée du Secteur des Assurances (GASA) I : les besoins sont précisés et les applications développées suivant une programmation dûment adoptée	Mettre en place une application informatique pour le suivi et le contrôle des activités des sociétés d'assurances	Mettre en production le SI	DCA	0%	En attente	01/06/2023	01/06/2024
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Renforcer la gouvernance des entreprises publiques Cible: 2024	Adopter un progiciel comptable et budgétaire adapté aux EPA	Adopter un logiciel comptable pour les EPA	DTF	0%	Voir DTF	01/01/2024	31/12/2025
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Renforcer la gouvernance des entreprises publiques Cible: 2023	Rédiger et valider des TDRs visant à recruter un consultant (MOA) pour établir un cahier des charges détaillé identifiant les besoins (Budgets, Reporting, Représentants, CAC, etc.), "à compléter"	Rédiger et valider des TDRs visant à recruter un consultant (MOA) pour établir un cahier des charges détaillé identifiant les besoins (Budgets, Reporting, Représentants, CAC, etc.)	DTF	0%	Voir DTF	01/08/2023	31/12/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Renforcer la gouvernance des entreprises publiques Cible: 2023	Rédiger et valider des TDRs visant à recruter un consultant (MOE) pour développer le système d'information de la tutelle	Rédiger et valider des TDRs visant à recruter un consultant (MOE) pour développer le système d'information de la tutelle	DTF	0%	Voir DTF	01/01/2024	28/02/2024
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Renforcer la gouvernance des entreprises publiques Cible: 2023	Tester le système d'information de la tutelle et le déployer au niveau des entreprises publiques	Tester le système d'information de la tutelle et le déployer au niveau des entreprises publiques	DTF	0%	Voir DTF	01/06/2024	31/12/2025
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	Renforcer la gouvernance des entreprises publiques Cible: 2023	Interfacer le système d'information de la tutelle avec RACHAD pour contrôler l'exécution budgétaire des EPA et établissements similaires	Interfacer le système d'information de la tutelle avec RACHAD pour contrôler l'exécution budgétaire des EPA et établissements similaires	DTF	0%	Voir DTF	01/01/2021	31/12/2025
Sous-axe F.1 Evolution des systèmes d'information existants	La mise en place d'un système d'archivage physique	Le lancement de l'assistance technique pour la mise en place du système d'archivage physique pour la gestion de l'archivage	"1- Réserver un local pour dossiers personnel; 2- équipement du local ; 3- base des données de suivi de l'archivage papier ; 4- former le personnel responsable de la mission, "	DAAF	0%	Voir DAAF	01/01/2023	31/12/2023
Sous-axe H.1 : Formation du personnel et perfectionnement	Conception et préparation à la réalisation des formations	Finalisation du catalogue des modules de formation à réaliser	Rédiger et valider des TDRs visant à consolider le plan de formation	DAAF	0%	Voir DAAF	20/03/2023	30/09/2023
Sous-axe H.1 : Formation du personnel et perfectionnement	Conception et préparation à la réalisation des formations	Contractualisation avec les structures de formation	Contractualisation avec les structures de formation	DAAF	0%	Voir DAAF	03/04/2023	31/10/2023

Sous axe	Action	Activité	Tâche	Structure	Etat d'avancement	Commentaire	Date Début	Date de Fin
Sous-axe H.1 : Formation du personnel et perfectionnement	"Réalisation des formations "	Formation des groupes homogènes	Formation des groupes homogènes	DAAF	0%	Voir DAAF	01/06/2023	31/10/2023
Sous-axe H.1 : Formation du personnel et perfectionnement	"Réalisation des formations "	Définir les listes des personnes à former	Définir les listes des personnes à former	DAAF	0%	Voir DAAF	01/06/2023	31/10/2023
Sous-axe H.1 : Formation du personnel et perfectionnement	"Réalisation des formations "	Evaluation de niveau par module	Evaluation de niveau par module	DAAF	0%	Voir DAAF	01/07/2023	31/12/2023
Sous-axe H.1 : Formation du personnel et perfectionnement	"Réalisation des formations "	Déroulement des formations	Déroulement des formations	DAAF	0%	Voir DAAF	01/07/2023	31/12/2023
Sous-axe H.1 : Formation du personnel et perfectionnement	"Réalisation des formations "	Alimentation de la base de données (personnes formés, directions de rattachement, modules etc)	Faire une base de données	DAAF	0%	Voir DAAF	01/06/2023	31/12/2023
Sous-axe H.1 : Formation du personnel et perfectionnement	"Réalisation de voyage d'études "	Préparation du programme de voyage d'étude et évaluation de leur pertinence et résultats attendus	Faire un planning de formations: pour centraliser les besoins en voyages d'étude pour les valider	DAAF	0%	Voir DAAF	01/03/2023	31/10/2023
Sous-axe H.1 : Formation du personnel et perfectionnement	"Réalisation de voyage d'études "	Programmation des restitutions pour partager l'expériences des pays avec les fonctionnaires	les participants doivent faire des restitutions de voyage effecturé pour disséminer les retours d'expériences , Archivage et suivi des rapports de formations en vue de leurs vulgariser	DAAF	0%	Voir DAAF	01/05/2023	31/12/2023